

République du Congo : Première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et des demandes de dérogation à des critères de réalisation et de modification d'un critère de réalisation — Rapport des services du FMI; déclaration des services du FMI; communiqué de presse et déclaration de l'administrateur pour la République du Congo

Dans le contexte de la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance en faveur de la République du Congo et des demandes de dérogation à des critères de réalisation et de modification d'un critère de réalisation, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- le rapport sur la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et des demandes de dérogation à des critères de réalisation et de modification d'un critère de réalisation, établi par une équipe des services du FMI, à la suite des discussions conclues le **13 mai 2005** avec les représentants de la République du Congo sur l'évolution et les politiques économiques. **Le rapport des services du FMI a été achevé le 18 juillet 2005 à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions.** Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI;
- une note d'actualisation des informations sur les récents développements datée du **29 juillet 2005**;
- un communiqué de presse qui résume les **vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées lors de son examen, le 1^{er} août 2005**, du rapport des services du FMI qui a conclu la revue;
- une déclaration de l'administrateur pour la République du Congo.

Les documents qui figurent sur la liste qui suit seront inclus dans le rapport des services du FMI :

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités de la République du Congo
Mémorandum sur les politiques économiques et financières des autorités de la République du Congo
Protocole d'accord technique

La politique de publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires, qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 \$ l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Première revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et demandes de dérogation à des critères de réalisation et de modification d'un critère de réalisation

Préparé par le Département Afrique

(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Thomas Krueger et Anthony Boote

18 juillet 2005

- Le 6 décembre 2004, le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) pour la République du Congo (ci-après le «Congo»), d'un montant équivalant à 54,99 millions de DTS (65 % de la quote-part).
- Les entretiens relatifs à la première revue du programme appuyé par la FRPC ont eu lieu à Brazzaville, du 19 avril au 13 mai 2005, et se sont poursuivis en juin par vidéoconférence.
- La mission était composée de MM. Ghura (chef de mission) et Karangwa, et de M^{me} Bhattacharya (du Département Afrique); de M. Op de Beke et de M^{me} Oliva (du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques) et de M. Moussa (Département des finances publiques). M. Kudiwu, conseiller de l'administrateur pour le Congo, a participé aux entretiens. La mission a travaillé en étroite collaboration avec les représentants de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement (BAfD), qui faisaient partie de missions parallèles.
- La mission a rencontré le Président Sassou-Nguesso; le Premier ministre Mvouba; M. Moussa, Ministre d'État chargé de la planification; M. Issoumbeka, Ministre des finances; M. Dzon, Directeur national de la banque centrale; d'autres membres importants du gouvernement; des députés et des sénateurs; des journalistes; des donateurs; des représentants de la société civile.
- La lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières et l'addendum au protocole d'accord technique figurent à l'appendice I.

Table des matières	Page
Résumé analytique	5
I. Généralités	6
II. Évolution récente de l'économie	7
III. Mise en œuvre du programme	10
IV. Compte rendu des entretiens	12
A. Finances publiques	14
B. Dette extérieure	16
C. Réformes structurelles et gouvernance	17
V. Risques	18
VI. Mesures préalables et suivi du programme	19
VII. Évaluation par les services du FMI	19
Encadrés	
1. Soutien financier international	6
2. Leçons de la certification des recettes pétrolières	11
3. Principaux résultats des audits récents	13
Graphiques	
1. Évolution de la production et des prix, 1990–2007	21
2. Évolution de la situation budgétaire, 1990–2004	22
3. Évolution de la situation monétaire, 1990–2004	23
4. Évolution du secteur extérieur, 1990–2004	24
5. Taux de change effectifs, mars 1990–mars 2005	25
Tableaux	
1. Indicateurs économiques et financiers, 2001–07	26
2. Opérations de l'administration centrale, 2001–07	27
3. Situation monétaire, 2001–05	29
4. Balance des paiements, 2001–07	30
5. Principaux indicateurs du secteur pétrolier, 2000–07	31
6. Objectifs de développement du Millénaire, 1990–2015	32
7. Dette extérieure, 2003	34
8. Éléments de la capacité à payer la dette extérieure, 2003–07	35
9. Besoins en financement extérieur, 2001–07	36
10. Calendrier proposé des décaissements au titre de la FRPC	37
11. Position envers le FMI, 2004–17	38
12. Indicateurs du revenu et indicateurs sociaux, 1970–2001	39

Appendices

I.	Lettre d'intention	40
	Pièce jointe I : Mémoire de politiques économiques et financières.....	42
	Pièce jointe II : Addendum au protocole d'accord technique.....	60
II.	Relations avec le FMI	62
III.	Relations avec le Groupe de la Banque mondiale	66
IV.	Indicateurs statistiques fondamentaux	72

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Congo a continué à améliorer sa situation macroéconomique en 2004. La croissance de l'économie s'est accélérée, mais l'inflation a un peu augmenté. Du fait de la montée des cours pétroliers, le solde budgétaire et le solde extérieur courant se sont considérablement améliorés. Cependant, le système bancaire demeure fragile, et les banques font preuve de prudence dans l'octroi du crédit.

La réalisation du programme appuyé par un accord FRPC d'octobre 2004 à mars 2005 a été satisfaisante, malgré les dépassements de dépenses survenus en 2004. Le Congo a respecté la plupart des repères et des critères de réalisation quantitatifs budgétaires, monétaires et financiers. Le gouvernement a pris des mesures pour accroître davantage la transparence du secteur pétrolier, notamment en publiant sur Internet le rapport d'audit pour 2003 de la société nationale du pétrole et les rapports trimestriels de certification des recettes pétrolières.

La mise en œuvre du document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) a laissé à désirer en 2004. Les dépenses de santé de base et d'éducation, tout particulièrement, ont été inférieures à l'objectif, en partie en raison du manque de personnel qualifié et des carences du système de suivi de l'exécution du budget. Le gouvernement s'est engagé à y remédier et à augmenter les dépenses de lutte contre la pauvreté.

Les perspectives qui s'offrent au Congo à moyen terme se sont nettement améliorées avec la flambée des prix du pétrole, même si la production de cette ressource a été revue à la baisse. Le gouvernement doit adhérer aux objectifs budgétaires révisés afin d'augmenter les dépenses de lutte contre la pauvreté, d'éviter les dépenses procycliques et d'augmenter l'excédent budgétaire primaire. Si la manne pétrolière se concrétise, il devrait s'en servir en priorité pour accroître les dépenses de lutte à la pauvreté, réduire les arriérés intérieurs, régler les arriérés envers les créanciers extérieurs privés, et épargner au profit des générations futures.

L'ampleur des profonds problèmes structurels du secteur bancaire, de la filière carburant et du secteur de l'énergie a été mise en lumière au début de 2005. Les pertes subies dans la filière carburant, les arriérés de la société nationale de l'électricité envers ses fournisseurs, et les coûts de la recapitalisation d'une banque et de l'assainissement du portefeuille d'une autre banque sont estimés à environ 0,4 % du PIB congolais de 2004. Il convient de s'attaquer à ces lacunes structurelles afin que les finances publiques demeurent viables et que l'objectif de réduction de la pauvreté soit atteint à moyen terme, et que les problèmes de gouvernance soient réglés. Les mesures prévues sont ambitieuses et devront recueillir de vastes appuis.

I. GÉNÉRALITÉS

1. **Les administrateurs ont reconnu que le Congo avait fait des progrès au chapitre de la consolidation de la stabilité politique et du renforcement de la conjoncture macroéconomique en approuvant l'accord FRPC, en décembre dernier.** Ils ont jugé encourageantes la transparence accrue du secteur pétrolier, l'amélioration de la gestion budgétaire, ainsi que les mesures visant à normaliser les relations avec les créanciers du pays. Ils ont souligné que le Congo doit intensifier ses efforts afin que le secteur pétrolier soit encore plus transparent. Grâce à l'approbation de l'accord FRPC par le Conseil, le pays a pu obtenir du financement auprès de la Banque mondiale et de la BAfD, et un rééchelonnement de sa dette envers le Club de Paris (encadré 1)¹.

Encadré 1. Soutien financier international

En décembre dernier, le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé un crédit d'appui à la relance économique de 30 millions de dollars EU pour le Congo. La BAfD lui a accordé un don de 50 millions de dollars EU visant à régler le tiers de ses arriérés envers cette institution, ainsi qu'un prêt d'appui budgétaire de 10 millions de dollars. Le Congo a également bénéficié du soutien financier de l'Union européenne et de donateurs bilatéraux.

Le 16 décembre 2004, les créanciers du Club de Paris ont accepté de restructurer la dette extérieure du Congo. La dette totale prise en considération s'élève à 3.020 millions de dollars EU. Sur ce montant, 1.570 millions de dollars ont été annulés, et le reste a été rééchelonné (aux conditions de Naples) durant la période visée par le programme. De plus, les arriérés sur la dette postérieure à la date butoir ont été rééchelonnés sur cette période de trois ans.

2. **Le Conseil des ministres a été remanié au début de janvier 2005, et les habitants de la région du Pool seront appelés à élire leurs représentants au Parlement dans le courant de 2005.** M. Issoïbeka, ancien sous-gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), a été nommé Ministre des finances, et M. Itoua, ancien président du conseil de la Société nationale pétrolière du Congo (SNPC), s'est vu confier le portefeuille de l'énergie. Pour que les élections se tiennent dans de bonnes conditions, il est essentiel que les rebelles renoncent à la lutte armée.

3. **Bien que la situation se soit améliorée, la sécurité demeure précaire.** Le programme de démobilisation des anciens combattants mis en œuvre par le gouvernement va

¹ Les relations du Congo avec le FMI et la Banque mondiale sont résumées aux appendices II et III.

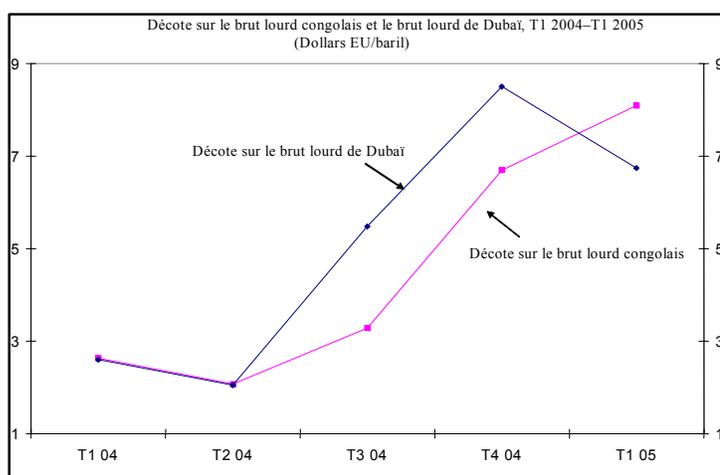
bon train après avoir connu certains retards. Au nombre des incidents qui surviennent sporadiquement, mentionnons les attaques perpétrées par un groupe rebelle à la fin de 2004, qui ont forcé l'interruption de la liaison ferroviaire Brazzaville-Pointe-Noire, un axe vital, et l'attaque d'un convoi des Nations Unies (qui n'a toutefois pas fait de blessés) en avril 2005. Le service ferroviaire a repris depuis.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

4. **En 2004, la conjoncture internationale, entre autres la forte hausse des cours du pétrole, a été exceptionnellement favorable au Congo.** Quoiqu'il en soit, malgré le bond de 33 % (en dollars EU) du cours du Brent, le prix moyen (en francs CFA) du pétrole congolais n'a augmenté que d'environ 16 %. Cela est attribuable à la forte progression de la décote attribuée au brut congolais par les marchés mondiaux², de même qu'à l'appréciation de l'euro (auquel le franc CFA est arrimé) par rapport à la monnaie américaine. L'évolution du secteur pétrolier a été le facteur dominant qui a marqué les résultats macroéconomiques du Congo en 2004, bien que la production ait été inférieure aux prévisions.

Congo – Indicateurs pétroliers, 2003–04 (En unités spécifiées)			
	2003	2004	
	Est.	PDF	Est.
Cours du pétrole (Brent) 1/	28,8	37,1	38,3
Décote sur le brut congolais 1/	1,6	2,3	3,6
Cours du brut congolais 2/	15,8	18,2	18,3
Production (en millions de barils)	81,7	83,3	82,1

Sources : autorités congolaises; estimations des services du FMI.
1/ Dollars EU/baril.
2/ Milliers de FCFA/baril.



² Les analystes notent que la demande de brut léger tel que le Brent — qui sert couramment de référence à l'échelle internationale — a augmenté plus vite que la demande de brut lourd, par exemple celui de Dubaï.

5. Le PIB réel a recommencé à croître en 2004, mais l'inflation a un peu augmenté (tableau 1, graphique 1).

La croissance du PIB réel est estimée à 3,6 % pour 2004, ce qui tient aux termes de l'échange favorables, à la forte progression du PIB réel non pétrolier et à la légère hausse de la production de pétrole (par rapport à 2003). L'inflation s'est établie à 3,6 % (moyenne de la période) en 2004, principalement du fait que l'interruption de la liaison ferroviaire Pointe-Noire-Brazzaville a perturbé les approvisionnements. La situation étant revenue à la normale, le taux d'inflation sur 12 mois a toutefois diminué pour atteindre 2,7 % en mars 2005.

Congo — Principaux indicateurs du secteur réel de l'économie, 2003–04 (En unités spécifiées)			
	2003	2004	
	Est.	PDF	Est.
Croissance du PIB réel (%)	0.8	4.0	3.6
Pétrolier	-7.2	2.0	0.5
Non pétrolier	5.4	5.0	5.2
Inflation (%)			
Moyenne de la période	1.5	2.0	3.6
Fin de période	6.4	...	1.1
Pour mémoire :			
Termes de l'échange 1/	2.9	8.0	12.5
Taux de change effectif réel 1/	2.2	...	1.1

Sources : autorités congolaises; estimations et calculs des services du FMI.
1/ Variation en pourcentage.

6. La situation budgétaire du Congo s'est améliorée en 2004, malgré des dépenses supérieures à l'objectif du programme (tableau 2, graphique 2).

Les recettes totales ont augmenté de 3 points de PIB par rapport à 2003, conséquence de la flambée des prix du pétrole et du renforcement de l'administration fiscale et douanière, notamment de la refonte du système informatique du bureau de douane de Pointe-Noire. Les dépenses primaires ont excédé les objectifs du programme de 0,5 point de PIB, car les projets d'investissement dans le Nord lointain, qui étaient prévus pour le premier semestre de 2005, ont été réalisés au dernier trimestre de 2004 en prévision de la baisse du niveau de l'eau du fleuve Congo (une voie de transport). L'excédent budgétaire primaire s'est accru de 3,8 points de PIB par rapport à 2003.

Congo — Résultats budgétaires, 2003–04 (En pourcentage du PIB)			
	2003	2004	
	Est.	PDR	Est.
Recettes intérieures (hors dons)	29.1	31.0	32.2
Pétrolières	20.4	22.2	23.1
Non pétrolières	8.8	8.7	9.0
Dépenses primaires	17.0	15.5	16.0
Excédent budgétaire primaire	6.7	10.1	10.5

Sources : autorités congolaises; estimations des services du FMI.
1/ Ajusté en fonction de la hausse des cours du pétrole.

7. Les autorités ont dépensé davantage pour réduire la pauvreté en 2004, mais n'ont pas atteint la cible du DSRP intérimaire. La part des dépenses primaires consacrée à la lutte contre la pauvreté a été inférieure

Congo — Dépenses de lutte à la pauvreté, 2003–04 (En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)			
	2003	2004	
	Est.	Proj.	Est.
Total	83.4	109.9	102.1
Soins de santé de base et VIH/SIDA	4.4	18.0	9.5
Éducation de base	33.9	41.2	36.8
Infrastructure et intégration rurale	5.9	30.4	29.8
Eau et électricité	18.8	5.7	6.9
Désarmement, démobilisation et réinsertion	18.0	13.1	17.4
Protection sociale	2.2	1.3	1.3
Agriculture	0.1	0.2	0.4
Pour mémoire			
Total des dépenses de lutte à la pauvreté			
En pourcentage des dépenses primaires	18.0	22.8	20.6
En pourcentage du PIB	4.0	4.7	4.4

Sources : autorités congolaises; estimations des services du FMI

à l'objectif du programme et du DSRP intérimaire. C'est au chapitre de l'éducation et des services médicaux de base que l'écart est le plus grand. La mise en œuvre tardive du DSRP intérimaire, le manque de personnel qualifié et les carences du système de suivi de l'exécution du budget ont empêché les autorités d'atteindre les objectifs de dépenses fixés.

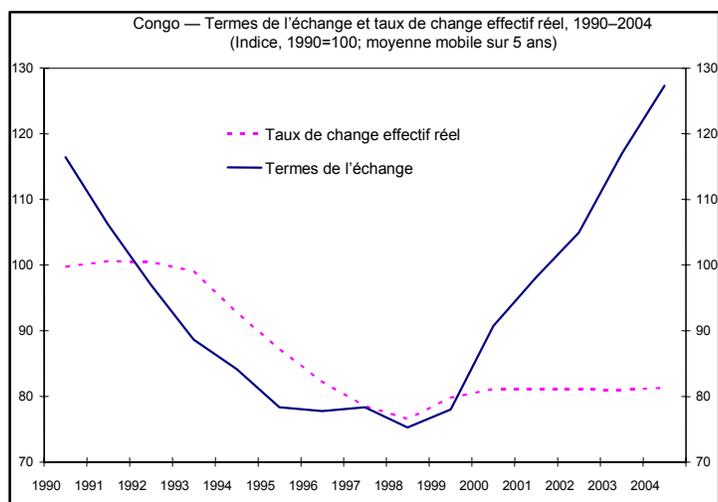
8. L'évolution de la situation monétaire en 2004 a été marquée par la forte croissance des avoirs extérieurs nets. Cependant, le système bancaire demeure fragile. La masse monétaire a augmenté d'environ 17 ½ % (tableau 3, graphique 3). Par contre, la croissance du crédit a été modeste, témoignant du manque de projets viables et de la réticence des banques à octroyer des prêts, qui s'explique par les lacunes du cadre juridique en matière de recouvrement des créances. À la fin de décembre 2004, l'organisme de surveillance régional, la Commission bancaire d'Afrique centrale (COBAC), a jugé que deux des quatre banques du pays étaient en bonne santé financière, alors que la situation des deux autres était respectivement précaire et critique. En décembre 2004, le plan de restructuration de la banque dont la situation était critique (COFIPA) a été approuvé par son conseil d'administration. L'État a temporairement pris le contrôle de cette institution afin de protéger les déposants, d'assurer le bon déroulement de la restructuration et de préparer la reprivatisation.

9. Les perspectives extérieures se sont améliorées en 2004. Dans le secteur pétrolier, l'augmentation des prix et la progression des exportations se sont traduites par un bond de 20 % des recettes d'exportation (tableaux 4 et 5; graphique 4). La nette amélioration des termes de l'échange a contribué à une augmentation d'environ 1 point de PIB du solde extérieur courant. Ces recettes supplémentaires ont permis à l'État d'acquitter des arriérés envers ses créanciers. Le Congo a affecté quelque 70 % de l'excédent budgétaire primaire au service de la dette extérieure et au paiement des arriérés.

10. Le taux de change effectif réel demeure inférieur de 10 à 15 % à ce qu'il était avant la dévaluation de 1994 malgré l'amélioration tendancielle des termes de l'échange et le renforcement de l'euro (graphique 5). Si le taux de change effectif réel semble stable, la compétitivité extérieure du Congo a souffert des coûts de transaction élevés (en raison du climat des affaires), ainsi

Congo — Efforts de normalisation des relations avec les créanciers, 2004 (En milliards de FCFA)	
Excédent budgétaire primaire	242
Emplois	-242
Intérieurs 1/	-70
Extérieurs 1/ 2/	-164
Financement bancaire et non bancaire	-8

Sources : autorités congolaises; estimations des services du FMI.
1/ Service de la dette et paiement des arriérés.
2/ Net des paiements effectués directement à partir du soutien financier extérieur.



que de la mauvaise gouvernance (voir, par exemple l'indice de perception de la corruption de Transparency International, et la base de données *Doing Business* de la Banque mondiale³).

11. **En 2004, le gouvernement a amélioré la gouvernance et la transparence dans le secteur pétrolier.** Il convient tout particulièrement de souligner la publication sur Internet (www.mefb-cg.org) des rapports trimestriels de certification des recettes pétrolières (encadré 2), de larges extraits des audits externes indépendants de la SNPC de 1999–2001 et de 2002, et de tous les accords de partage de la production de pétrole en vigueur. Un audit externe des activités de 2002 de la raffinerie nationale de pétrole (CORAF) a été réalisé en décembre. Le gouvernement a également annoncé publiquement, en juin 2004, qu'il s'engageait à participer à l'initiative sur la transparence des industries extractives.

12. **D'autres renseignements sur l'ampleur des profondes lacunes structurelles du secteur bancaire, de la filière carburant et du secteur de l'énergie ont été communiqués au début de 2005.** Les pertes subies dans la filière carburant, et les arriérés de la Société nationale d'électricité (SNE) qui résultent du non-paiement de l'électricité fournie par son homologue de la République démocratique du Congo (SNEL), représentaient 3 ½ % du PIB à la fin de 2004. Les coûts de l'épuration du portefeuille d'une banque récemment privatisée (la LCB, qui est issue de la CAIC) et de la recapitalisation de la COFIPA sont estimés à 0,3 % du PIB congolais de 2004. Lors de la privatisation de la CAIC en mars 2004, l'État s'est engagé à verser aux nouveaux propriétaires une compensation correspondant aux prêts improductifs, qui seraient évalués au moyen d'un audit indépendant du portefeuille.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

13. **La mise en œuvre du programme appuyé par un accord FRPC d'octobre 2004 à mars 2005 a été satisfaisante, malgré les dépassements de dépenses survenus en 2004 :**

- La plupart des critères quantitatifs pour la fin de décembre 2004 ont été respectés. Cependant, l'excédent budgétaire primaire a été inférieur à l'objectif du programme (ajusté du fait que les livraisons et les prix de pétrole ont dépassé les prévisions) de 55,2 milliards de francs CFA. L'écart s'explique pour une faible part (14 milliards de francs CFA) par des dépassements de dépenses, mais est surtout attribuable à des facteurs indépendants de la volonté des autorités, notamment le fait que deux livraisons de pétrole ont été payées en janvier plutôt qu'en décembre (34,2 milliards de francs CFA). De plus, bien que le cours mondial du pétrole ait été plus élevé que prévu, d'où le relèvement de l'objectif d'excédent budgétaire primaire (ajusté) du programme, l'impact favorable sur les recettes a été en grande partie annulé par la forte augmentation de la décote sur le brut lourd congolais, mentionnée ci-dessus.

³ Voir <http://www.transparency.org/surveys/index.html> et <http://rru.worldbank.org/DoingBusiness/ExploreEconomies/BusinessClimateSnapshot.aspx?economyid=49>.

Encadré 2. Leçons de la certification des recettes pétrolières

Depuis 2003, les recettes pétrolières du Congo sont certifiées chaque trimestre par des auditeurs externes, et leurs rapports sont publiés sur Internet. Quatre-vingt pour cent des recettes pétrolières de l'État découlent de ventes réalisées par la SNPC, le reste étant le fait d'exploitants privés. Les auditeurs effectuent deux vérifications :

- Premièrement, ils intègrent les données effectives sur la production et les prix à un modèle mensuel pour chaque contrat. Ils peuvent ainsi vérifier si les exploitants versent les redevances et la part des bénéfices qui revient à l'État. Cette part, qui lui est versée en nature, est évaluée au prix fiscal¹. Les auditeurs ont fait état d'un moins-perçu d'environ 11 millions de dollars EU au second semestre de 2004. Les autorités ont entrepris des démarches auprès des sociétés en cause à cet égard.
- Deuxièmement, ils comparent la valeur du pétrole vendu avec les rentrées de trésorerie correspondantes. Cela leur permet de déterminer dans quelle mesure la SNPC vend le pétrole de l'État en deçà du prix fiscal¹ — 1,73 dollar le baril en 2003 et 2,16 dollars le baril en 2004 — ainsi que les coûts élevés des opérations financières associées aux ventes de pétrole qu'elle réalise — 0,64 dollar le baril en 2003 et 0,49 dollar le baril en 2004. Selon les autorités, si la SNPC fait piètre figure au plan du marketing, c'est parce qu'elle est relativement jeune et qu'elle exporte sur une petite échelle.

Analyse prospective :

- La stratégie de marketing de la SNPC doit être renforcée.
- Le rapport de certification ne fait pas état de l'ensemble des opérations de financement exécutées par la SNPC pour le compte de l'État; seules les opérations liées aux recettes pétrolières de la période courante sont passées en revue. Afin de dissiper les inquiétudes concernant d'éventuels écarts liés à ces opérations, il conviendrait de rapprocher périodiquement les recettes pétrolières du rapport de certification et les opérations pétrolières figurant dans le tableau des opérations budgétaires de l'État. Conformément au programme, un cabinet d'audit indépendant procèdera à ce rapprochement pour 2003 et 2004.
- En vue de réduire les coûts élevés des opérations financières réalisées par la SNPC pour le compte de l'État, il faudrait restreindre le recours aux avances pétrolières à court terme.
- La certification ne couvre pas les paiements exceptionnels ou imprévus (primes, dividendes ou ajustements de paiements antérieurs), ni la part des recettes pétrolières qui revient à la SNPC. Cependant, ces opérations seront traitées dans le cadre de l'initiative sur la transparence des industries extractives, qui prévoit la présentation en parallèle des paiements pétroliers de la société et des recettes pétrolières publiques.

¹ Prix fixé par l'État que les sociétés doivent utiliser pour convertir leurs coûts en barils de pétrole à titre de base de calcul des bénéfices.

- La plupart des critères quantitatifs pour la fin de mars 2005 ont été respectés. Les objectifs relatifs au paiement des arriérés extérieurs à la fin de décembre 2004 (repère quantitatif) et à la fin de mars 2005 (critère de réalisation quantitatif) font toutefois exception; les autorités ont conclu l'accord de rééchelonnement de décembre 2004 avec le Club de Paris, qui prévoit des paiements inférieurs aux prévisions relativement aux arriérés sur la dette postérieure à la date butoir.
- Deux des trois critères de réalisation structurels pour décembre 2004 et mars 2005 ont été respectés : l'audit externe de la CORAF pour 2002 et le suivi de l'exécution des dépenses mensuelles en 2004. Les audits complexes des coûts de production des sociétés pétrolières n'ont pas été réalisés à temps (il s'agissait d'une mesure préalable à la première revue au titre de l'accord FRPC).
- La plupart des repères structurels pour décembre 2004 et mars 2005 ont été respectés. Mentionnons notamment la réalisation de l'audit externe de la SNPC pour 2003 et la publication dans son intégralité du rapport sur le site Internet du Ministère des finances (www.mefb-cg.org). Cependant, le gouvernement n'a pas commencé à diffuser des données trimestrielles sur les opérations du secteur pétrolier.

14. **Les audits de la CORAF et de la SNPC ont mis en relief des lacunes dans leurs pratiques comptables et procédures de contrôle interne** (encadré 3). Au terme de la réalisation, en 2003, de l'audit externe de la SNPC pour la période 1999–2001, le gouvernement a adopté un plan d'action en mars 2004. La Banque mondiale a décidé que le crédit d'appui à la relance économique de la Banque mondiale était conditionnel à la mise en œuvre de ce plan, ainsi qu'à l'audit de la CORAF pour 2002.

IV. COMPTE RENDU DES ENTRETIENS

15. **Les perspectives qui s'offrent au Congo à moyen terme se sont nettement améliorées du fait de la hausse des prix du pétrole, même si la production de cette ressource a été revue à la baisse.** Par ailleurs, de nouveaux problèmes identifiés dans le secteur bancaire et les secteurs du carburant et de l'électricité pourraient compromettre la viabilité des finances publiques. Le gouvernement a adopté une stratégie afin de corriger les lacunes structurelles observées dans ces secteurs (Mémorandum de politiques économiques et financières, section V), tout en limitant l'impact budgétaire, en assurant la viabilité des finances publiques à moyen terme et en maintenant le cap sur son objectif de réduction de la pauvreté.

Encadré 3. Principaux résultats des audits récents

Les comptes financiers de la SNPC sont vérifiés chaque année, et les autorités sont résolues à réaliser l'audit de la CORAF pour 2003–04 avant la fin de 2005.

Audit de la SNPC, 2003

Le rapport d'audit, qui est publié sur le site Internet de l'État, a fait état de graves lacunes au chapitre de la comptabilité et du contrôle interne. Les auditeurs ont attiré l'attention sur des écarts entre les positions de trésorerie figurant dans les comptes de la société d'une part, et son état des résultats et son bilan, d'autre part. Ils n'ont pas eu accès à l'information sur les comptes bancaires étrangers de la société.

La haute direction de la SNPC a été remplacée en janvier 2005. Dans leur réponse au rapport d'audit, qui a également été rendue publique, les nouveaux dirigeants ont reconnu l'existence de ces irrégularités et se sont engagés à y remédier, notamment en établissant un plan d'action trimestriel afin de renforcer la comptabilité et le contrôle interne au sein de la SNPC, et en assurant un suivi de sa mise en œuvre.

Audit de la CORAF, 2002

Le rapport d'audit — dont le résumé a été publié sur le site Internet de l'État — a mis en évidence les lacunes importantes de la comptabilité et du contrôle interne. Les livres de la société ne respectent pas les normes comptables congolaises et ne reflètent pas fidèlement ses opérations et sa situation financière. Les contrôles internes sont déficients en raison de l'absence de mécanismes pour calculer et analyser les coûts de production et suivre l'exécution du budget; d'une politique d'achats; d'un système d'information adéquat.

16. **Les prévisions macroéconomiques pour 2005-07 ont été révisées par rapport au scénario de l'accord FRPC** en raison — voir les notes du tableau ci-dessous — i) de l'augmentation des prix du pétrole; ii) de la baisse de la production pétrolière; iii) du paiement des arriérés sur la dette postérieure à la date butoir; iv) de la réduction des dépenses primaires relatives à un projet régional qui s'est déroulé en 2004 plutôt qu'en 2005; v) de l'augmentation des dépenses de lutte contre la pauvreté; vi) des versements plus importants sur arriérés intérieurs. La situation des finances publiques du Congo s'est raffermie, comme en témoigne l'augmentation de l'excédent budgétaire primaire. Pour atteindre ces objectifs, les autorités prévoient de présenter un collectif budgétaire pour 2005 au Parlement dans le courant de l'année.

Congo — Principaux indicateurs macroéconomiques, 2004–07 (En unités spécifiées)						
	Scénario de référence			Scénario révisé		
	2004	2005	2006–07 Moy.	2004 Est.	2005	2006–07 Moy.
Croissance du PIB réel (en %)	4,0	9,2	4,4	3,6	9,2	3,9
Pétrolier	2,0	17,4	2,6	0,5	16,7	-1,5
Non pétrolier	5,0	5,1	5,4	5,2	5,5	5,6
Paramètres du secteur pétrolier						
Cours du pétrole (Brent, dollars EU/baril)	37,1	37,3	34,9	38,2	47,5	42,4
Règle des prix (dollars EU/baril) 1/	36,1	33,3	30,9	...	45,2	38,4
Prix moyen du pétrole congolais (milliers de FCFA/baril) 2/	18,2	16,9	15,6	18,3	19,8	17,3
Production (en millions de barils)	83,3	97,9	102,2	82,1	94,7	95,3
Agrégats budgétaires (en % du PIB)						
Recettes intérieures	31,0	34,0	29,6	32,2	37,7	31,7
Dont recettes pétrolières	22,2	25,3	20,0	23,1	29,6	22,2
Dépenses primaires	20,9	20,8	21,5	21,6	20,1	21,3
Solde budgétaire primaire 3/	10,1	13,2	8,2	10,5	17,7	10,4
Dont :solde budgétaire primaire non pétrolier	-24,3	-24,8	-22,5	-25,3	-26,4	-23,3
Solde courant 4/ (en % du PIB)	2,5	3,0	2,8	2,3	4,9	2,5
Pour mémoire :						
Manne pétrolière éventuelle (en milliards de FCFA) 5/	9,8	144,3	129,5	0,0	82,8	114,2

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour la deuxième moitié de 2005 et par la suite, les projections sont établies à l'aide d'un facteur de prudence; par conséquent, les prévisions de prix des *Perspectives de l'économie mondiale* sont réduites de 4 dollars EU le baril.

2/ Prix moyen des mélanges congolais en FCFA, après application de la règle des prix et de la décote moyenne.

3/ Les recettes (hors dons) moins les dépenses courantes hors intérêts, moins les dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures et les prêts nets.

4/ En pourcentage du PIB non pétrolier.

5/ Les projections des recettes pétrolières sont établies à partir des prévisions du cours du Brent dans les *Perspectives de l'économie mondiale*, moins 4 dollars/baril. La manne pétrolière estimée correspond aux recettes additionnelles qui seraient engrangées si les prévisions des *Perspectives de l'économie mondiale* se réalisent intégralement.

A. Finances publiques

17. **Un objectif fondamental de la politique budgétaire révisée du Congo, à la lumière de la hausse des cours pétroliers, consiste à accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté, tout en permettant une augmentation considérable de l'excédent budgétaire primaire** (Mémorandum de politiques économiques et financières, section IV.A). Le budget témoigne des efforts déployés par les autorités afin d'assainir les finances publiques, de réduire la pauvreté et de résoudre les problèmes du secteur bancaire, de la filière carburant et du secteur de l'énergie. L'accroissement des recettes se traduira par un excédent plus important, même si les dépenses sont également majorées. L'excédent budgétaire primaire devrait être supérieur à la projection du scénario de référence (de 4½ points de PIB en 2005 et de quelque 2 points par an durant la période 2006–07). L'orientation de la politique budgétaire (déterminée en fonction du déficit primaire non pétrolier) est un peu plus souple pendant la période 2005–07 par rapport au scénario de référence en raison de l'augmentation des dépenses.

18. **Afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, le Congo majorera les dépenses de lutte contre la pauvreté de 0,9 % du PIB en 2005 par**

rapport au scénario de référence. Les ressources supplémentaires seront affectées aux secteurs prioritaires identifiés dans le DSRP intérimaire. Les autorités ont dit craindre de ne pas atteindre les objectifs de développement, exception faite de la réduction de l'extrême pauvreté et la faim, l'éducation primaire pour tous et l'égalité des sexes (tableau 6). Par conséquent, sous réserve qu'elles disposent de ressources additionnelles provenant des recettes pétrolières et de l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés (PPTE), les autorités entendaient augmenter encore plus les dépenses de lutte contre la pauvreté pour atteindre les autres objectifs de développement clés. Tout en partageant les inquiétudes des autorités, les services du FMI ont fait valoir que la réalisation de ces objectifs passe par une approche à plusieurs volets; il convient notamment de mettre en œuvre des politiques favorables aux entreprises et de promouvoir les dépenses permettant d'accroître la productivité (par exemple l'investissement dans le capital matériel et humain) dans un cadre qui allie la viabilité des finances publiques au suivi adéquat des décaissements. Afin que les fonds publics soient bien utilisés, les autorités ont l'intention d'établir un tableau trimestriel permettant de suivre les différentes étapes du circuit de la dépense, ainsi que d'accélérer les préparatifs en vue de l'adoption d'une classification fonctionnelle des dépenses publiques. De plus, elles prévoient mettre l'accent sur la formation du personnel d'éducation et de santé pour renforcer la capacité d'absorption.

19. Suivant le scénario budgétaire révisé, les coûts engendrés par les problèmes identifiés récemment dans trois secteurs seront épongés après avoir été dûment validés; cependant, des politiques visant à restreindre ces coûts sont envisagées (Mémoire de politiques économiques et financières, section V) :

- **secteur bancaire** — l'organisme de surveillance régional, la COBAC, a validé les coûts de la recapitalisation de la COFIPA et de l'assainissement du portefeuille de la LCB, qui a récemment été privatisée; ces coûts (estimés à 0,3 % du PIB) ont été intégrés au scénario macroéconomique révisé en 2005;
- **filière carburant** — la subvention budgétaire sera augmentée de 0,2 % du PIB par rapport au scénario de référence en raison de la hausse des cours mondiaux du pétrole; les subventions accordées à ce secteur dans le programme original consistent en des transferts à la CORAF et des subventions à la vente au détail des produits pétroliers raffinés, qui devraient être éliminées progressivement;
- **secteur de l'énergie** — les autorités majoreront les crédits budgétaires de 0,2 % du PIB (l'augmentation est incluse dans les dépenses additionnelles de lutte à la pauvreté) afin d'aider la SNE à payer ses achats d'électricité auprès de la SNEL, son homologue de la République démocratique du Congo.

20. Les recettes totales de 2005 devraient excéder la projection de 3,7 points de PIB, principalement en raison de la hausse des cours pétroliers. La mobilisation des recettes pétrolières sera encore plus grande grâce au renforcement du processus de certification trimestrielle décrit à l'encadré 2 et à la meilleure commercialisation, par la SNPC, de la production de pétrole qui revient à l'État. La mobilisation des recettes non pétrolières sera

favorisée par les réformes administratives, entre autres les mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, ainsi que la restriction des exemptions fiscales discrétionnaires.

21. **Les autorités entendent régler les arriérés de paiements intérieurs de façon transparente et équitable et établir un plan d'ici septembre 2005.** Jusqu'à ce que ce plan soit parachevé, le programme prévoit la liquidation des arriérés sociaux (salaires, pensions et bourses d'études), à l'exclusion des autres catégories d'arriérés, les créances commerciales notamment. Les crédits budgétaires pour le règlement des arriérés intérieurs en espèces ont été augmentés de 0,4 % du PIB en 2005 et de 0,7 % du PIB en 2006.

22. **Nonobstant les révisions susmentionnées, les objectifs du programme original devant être atteints d'ici la fin de septembre 2005 demeurent inchangés, à une exception près.** Il s'agit de l'objectif lié au paiement des arriérés extérieurs, qui a été révisé en fonction de l'accord de rééchelonnement conclu avec les créanciers du Club de Paris le 16 décembre 2004 et des engagements fermes des bailleurs de fonds aux fins du paiement du tiers des arriérés du Congo envers la BAfD. En avançant la date de réalisation d'un projet rural — au dernier trimestre de 2004 plutôt qu'en 2005 — les autorités peuvent financer plus de la moitié des dépenses additionnelles de lutte contre la pauvreté jusqu'en septembre 2005, sans modifier l'objectif initial relatif aux dépenses.

23. **Les recettes pétrolières additionnelles — lorsqu'elles se concrétiseront — seront utilisées en fonction des priorités du programme original** (paragraphe 3 de l'addendum au protocole d'accord technique). Celles-ci consistent à accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté, à réduire davantage les arriérés intérieurs, à liquider les arriérés envers les créanciers extérieurs privés, et à augmenter les dépôts de l'État dans le système bancaire (qui demeurent très faibles). Les augmentations éventuelles des dépenses de lutte contre la pauvreté tiendraient compte des priorités énoncées dans le DSRP intérimaire, ainsi que de la viabilité du profil budgétaire.

B. Dette extérieure

24. **La dette extérieure du Congo n'est pas viable** (tableau 7 et document préliminaire sur l'initiative PPTE pour le Congo). La charge du service de la dette extérieure demeurera élevée en 2005, environ 50 % de l'excédent budgétaire primaire y étant consacré. Les autorités ont tenu à préciser qu'elles souhaitent que le Congo atteigne le point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée dès que possible. Cependant, les retards dans la production des données sur la dette de la SNPC ont ralenti les préparatifs à cette fin. La mission a souligné

Congo : valeur actuelle nette de la dette extérieure, fin 2003 (Unités spécifiées)		
	VAN de la dette 1/	
	Millions de dollars EU	% du total
Dette totale 2/	8 385	100
Multilatérale	558	7
Officielle bilatérale	4 982	59
Club de Paris	4 675	56
Autre	307	4
Commerciale	2 845	34
Pour mémoire :		
Dette gagée sur le pétrole	481	6
VAN de la dette après allègement classique 3/	4 920	...
En pourcentage des recettes publiques	473	...
En pourcentage des exportations	197	...

Sources : autorités congolaises; estimations et calculs des services de la Banque mondiale et du FMI.
1/ Y compris les arriérés.
2/ Non compris la dette potentielle de la SNPC.
3/ Résultats de l'évaluation préliminaire, aux conditions de Naples.

l'importance pour le Congo d'établir un solide bilan dans le cadre du programme FRPC, de s'entendre sur une série d'indicateurs de déclenchement fermes pour le point d'achèvement, et de régler les questions en suspens relativement à la dette extérieure.

25. **Les autorités ont poursuivi leurs efforts afin de normaliser les relations avec leurs créanciers extérieurs** (Mémorandum de politiques économiques et financières, section IV.C). Elles prévoient conclure des accords avec les créanciers du Club de Paris en juillet 2005, et leurs entretiens avec les créanciers officiels non membres du Club de Paris vont bon train. De plus, le Congo a des arriérés importants sur sa dette commerciale, dont environ les deux tiers a été contractée auprès du Club de Londres. Les autorités étaient en contact avec le secrétariat de cette organisation à la fin de 2004 et durant la première moitié de 2005. Le tiers de la dette commerciale (près de 900 millions de dollars EU) est détenu par des créanciers qui ont entamé des poursuites contre le Congo; nombre d'entre eux cherchent notamment à faire saisir les actifs du pays en vertu d'une décision judiciaire rendue en leur faveur. Les autorités ont fait des démarches auprès de certains de ces créanciers. La mission les a pressées de faire bon usage de leurs avocats durant les entretiens avec les créanciers privés. L'État entend liquider ses arriérés envers les créanciers privés à des conditions comparables à celles habituellement imposées dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. Il a demandé l'aide financière de la Banque mondiale qui prendrait la forme d'une opération de rachat de dette au titre du mécanisme de l'IDA, afin de poursuivre ses efforts en vue de résoudre le problème de la dette commerciale. La mission estime que les mesures prises par les autorités à l'égard des créanciers extérieurs privés respectent le critère de bonne foi établi en vertu de la politique de crédits aux pays en situation d'arriérés du FMI. Néanmoins, les créances en contentieux pourraient mettre en péril le financement du programme si les créanciers qui ont intenté une procédure de saisie d'actifs obtiennent gain de cause.

C. Réformes structurelles et gouvernance

26. Les objectifs clés des réformes structurelles ciblant le secteur pétrolier et la gestion des finances publiques qui sont énoncés dans le programme soutenu par un accord FRPC demeureront inchangés (Mémorandum de politiques économiques et financières, section V). En outre, le gouvernement prévoit de s'attaquer aux nouveaux défis structurels auxquels il est confronté dans le secteur bancaire, la filière carburant et le secteur de l'énergie afin de limiter les ponctions budgétaires, ainsi que d'améliorer la reddition de comptes et la transparence.

27. **Dans le secteur bancaire**, le gouvernement vise principalement à renforcer la discipline de marché et le cadre de gouvernance en matière de prêts (Mémorandum de politiques économiques et financières, section IV.B). Les mesures qui seront prises à moyen terme consistent en une surveillance accrue de la COFIPA par la COBAC et un audit de la qualité du portefeuille de la banque. De plus, les résultats de l'audit, ainsi que des mesures de compression des coûts plus énergiques, seront intégrés au plan de restructuration de la banque. Le gouvernement entend reprivatiser sans tarder la COFIPA en lançant un appel d'offres ouvert et transparent. Pour ce qui est du recouvrement des prêts improductifs, il dressera régulièrement la liste des débiteurs défaillants et la transmettra aux banques et au Trésor dans le but d'accroître la discipline de marché.

28. **Dans la filière carburant**, la réduction des pertes et la réforme de la CORAF constituent les principaux objectifs (Mémorandum de politiques économiques et financières, section V). Les pertes financières de ce secteur étaient estimées à 1,3 % du PIB (net des subventions de l'État) à la fin de 2004; ces pertes seront validées par un cabinet d'audit de réputation internationale (Mémorandum de politiques économiques et financières, paragraphe 26). Afin de limiter les pertes : i) le gouvernement diminuera les marges et majorera le prix du carburéacteur et du gazole; ii) la CORAF adoptera un plan afin de réduire ses coûts d'exploitation; iii) en collaboration avec la Banque mondiale, le gouvernement réalisera une étude stratégique et économique de la CORAF, qui jettera les bases de la restructuration de la société. Afin que les pauvres ne soient pas touchés par ces réformes à court terme, le prix de détail du pétrole lampant, un produit qu'ils utilisent couramment, ne sera pas augmenté. Le gouvernement a demandé l'aide de la Banque mondiale pour analyser l'impact social de la mise en place d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix dans la filière carburant.

29. **Dans le secteur de l'énergie**, les réformes sont mises en œuvre avec le concours technique et financier de la Banque mondiale (Mémorandum de politiques économiques et financières, section V). Les priorités à court terme consistent à redresser la situation financière de la SNE et à accroître sa capacité de recouvrement des factures. La SNE avait des arriérés envers la SNEL (1,6 % du PIB) à la fin de 2004; il est prévu d'effectuer un rapprochement de ces arriérés avant de négocier un règlement. À moyen terme, les efforts visant à augmenter la production nationale d'énergie seront poursuivis, notamment grâce à la construction d'une centrale thermique à Brazzaville, au barrage actuellement en construction et à celui qui sera remis en état. L'objectif à moyen terme consiste à augmenter considérablement le taux de recouvrement des factures d'électricité grâce à des investissements dans de nouveaux compteurs et d'autres appareils.

30. **Le gouvernement est déterminé à accroître la transparence de la gestion des ressources naturelles** (Mémorandum de politiques économiques et financières, section V.D). À l'issue de la conférence sur l'initiative sur la transparence des industries extractives tenue à Londres en mars 2005, le Congo a été, par voie de communiqué, désigné comme l'un des neuf pays ayant réussi à gérer leurs recettes pétrolières avec plus de transparence. À terme, le gouvernement entend collaborer étroitement avec l'industrie et la société civile afin de réaliser les objectifs de cette initiative. De plus, le gouvernement a pris des mesures afin que le pays puisse réintégrer le processus de Kimberley, un mécanisme de certification des diamants.

V. RISQUES

31. **Bien que la mise en œuvre du programme soit sur la bonne voie suite aux progrès réalisés récemment par le Congo, des risques importants subsistent :**

- La sécurité dans la région du Pool demeure précaire et l'amélioration de la situation dépendra de la réussite du programme de démobilisation et des élections prochaines.

- L'attente des «dividendes de la paix» et la hausse des prix du pétrole font que les pressions en faveur du règlement des arriérés intérieurs, tout particulièrement chez les syndicats et les entrepreneurs de travaux publics, demeureront élevées.
- Des fonds étrangers tentent avec vigueur de recouvrer la valeur initiale de leurs créances par voie de justice, ce qui pourrait se traduire par des dépenses plus importantes que prévu.
- Les réformes ont progressé, mais il convient de susciter un plus large appui en leur faveur.

VI. MESURES PRÉALABLES ET SUIVI DU PROGRAMME

32. Les mesures préalables à la première revue au titre de l'accord FRPC sont présentées au tableau 3 du mémorandum de politiques économiques et financières, et le suivi du programme reposera sur l'analyse des indicateurs, des repères et des critères quantitatifs et structurels des tableaux 1, 2 et 4 du mémorandum de politiques économiques et financières. Cette analyse continuera d'être effectuée dans le cadre d'examens semestriels.

VII. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

33. **La mise en œuvre du programme soutenu par l'accord FRPC d'octobre 2004 à mars 2005 a été satisfaisante, allant dans le sens de l'amélioration marquée de la gestion économique amorcée à la fin de 2002.** Nonobstant les dépassements de dépenses de la fin de 2004, la plupart des critères de réalisation quantitatifs et structurels ont été respectés. L'importance particulière accordée par les autorités à la publication sur Internet de données fondamentales sur le secteur pétrolier, entre autres le rapport d'audit de la SNPC pour 2003, est particulièrement digne de mention. La détermination à poursuivre les efforts d'amélioration de la gouvernance, de la gestion économique et de la sécurité, ainsi qu'une plus grande internalisation du programme, seront essentielles à sa réussite.

34. **Les autorités ont fait des progrès importants sur la voie de la normalisation de leurs relations avec les créanciers extérieurs.** Elles ont pris une décision cruciale : utiliser une bonne part de l'excédent du budget primaire pour liquider les arriérés extérieurs envers les créanciers multilatéraux et les créanciers du Club de Paris. Cette mesure, alliée à la réalisation de réformes économiques, explique le traitement exceptionnel que ces créanciers ont réservé à la dette du Congo. Les autorités doivent maintenant accélérer les négociations de bonne foi avec les autres créanciers.

35. **Avec la flambée des cours pétroliers, les perspectives qui s'offrent au Congo à moyen terme se sont nettement améliorées, malgré la baisse de la production.** Le gouvernement doit adhérer aux objectifs budgétaires révisés afin d'augmenter les dépenses de lutte contre la pauvreté, d'éviter les dépenses procycliques et d'augmenter l'excédent budgétaire primaire. Si la manne pétrolière se concrétise, il devrait s'en servir en priorité pour accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté, réduire les arriérés intérieurs, régler

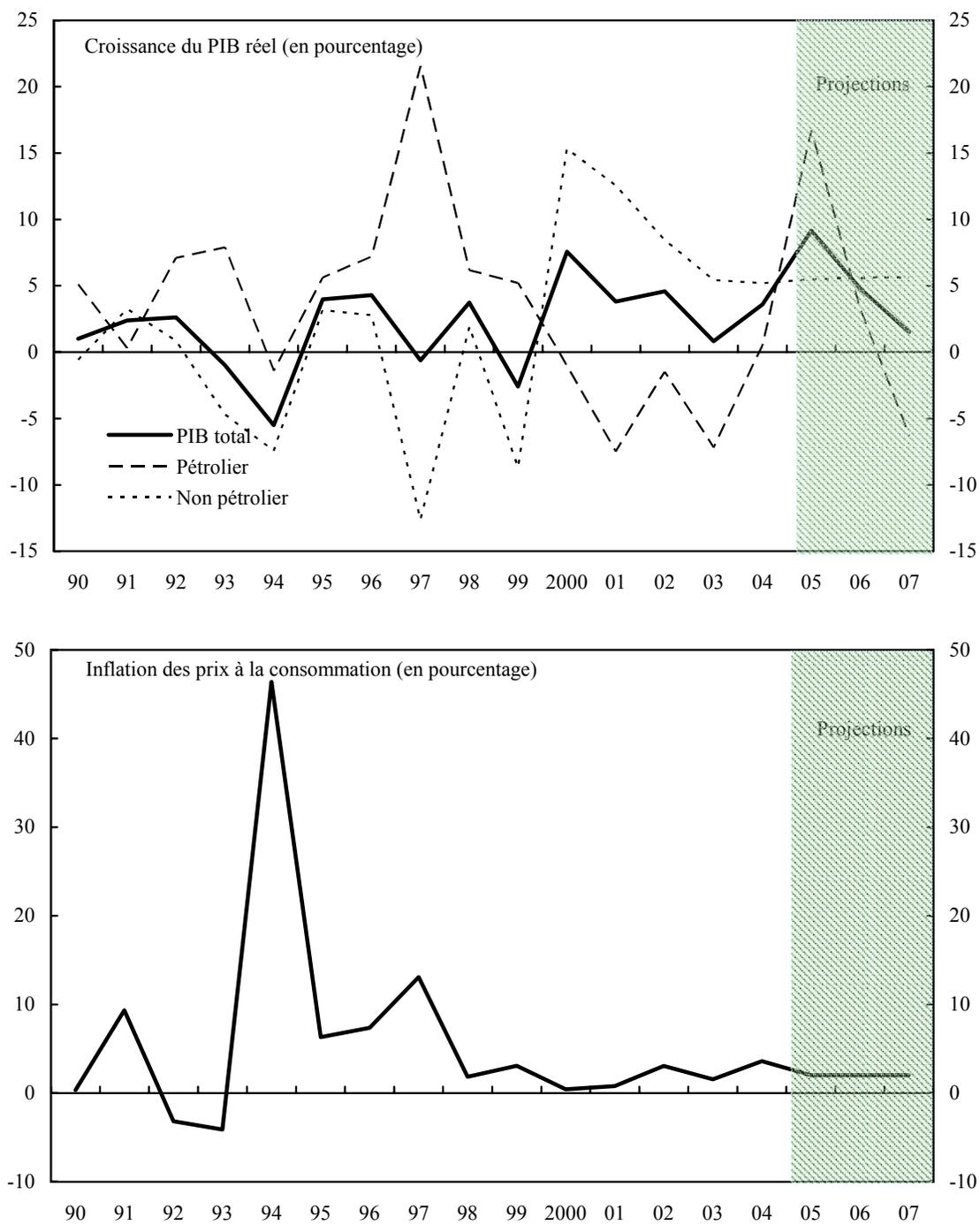
les arriérés envers les créanciers extérieurs privés, et épargner au profit des générations futures.

36. **Il est regrettable que l'ampleur des profonds problèmes structurels du secteur bancaire, de la filière carburant et du secteur de l'énergie n'ait été connue qu'au début de 2005.** Les ponctions budgétaires qui pourraient en résulter sont importantes et risquent de compromettre la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté du programme. Cependant, la décision des autorités de s'attaquer à ces lacunes structurelles afin que les finances publiques demeurent viables à moyen terme et de régler les problèmes de gouvernance sous-jacents est louable. Les mesures prévues sont ambitieuses et nécessitent un large appui politique.

37. **Le gouvernement entend redoubler d'efforts dans le cadre du programme de réduction de la pauvreté en conformité au DSRP intérimaire, une décision qui doit être saluée.** L'augmentation des dépenses de lutte contre la pauvreté doit être accompagnée d'un renforcement du suivi, notamment par l'établissement de tableaux trimestriels et l'adoption, à terme, d'une classification fonctionnelle des dépenses publiques. Compte tenu de la nécessité d'accroître la capacité d'absorption, il convient de féliciter les autorités de vouloir mieux former le personnel d'éducation et de santé.

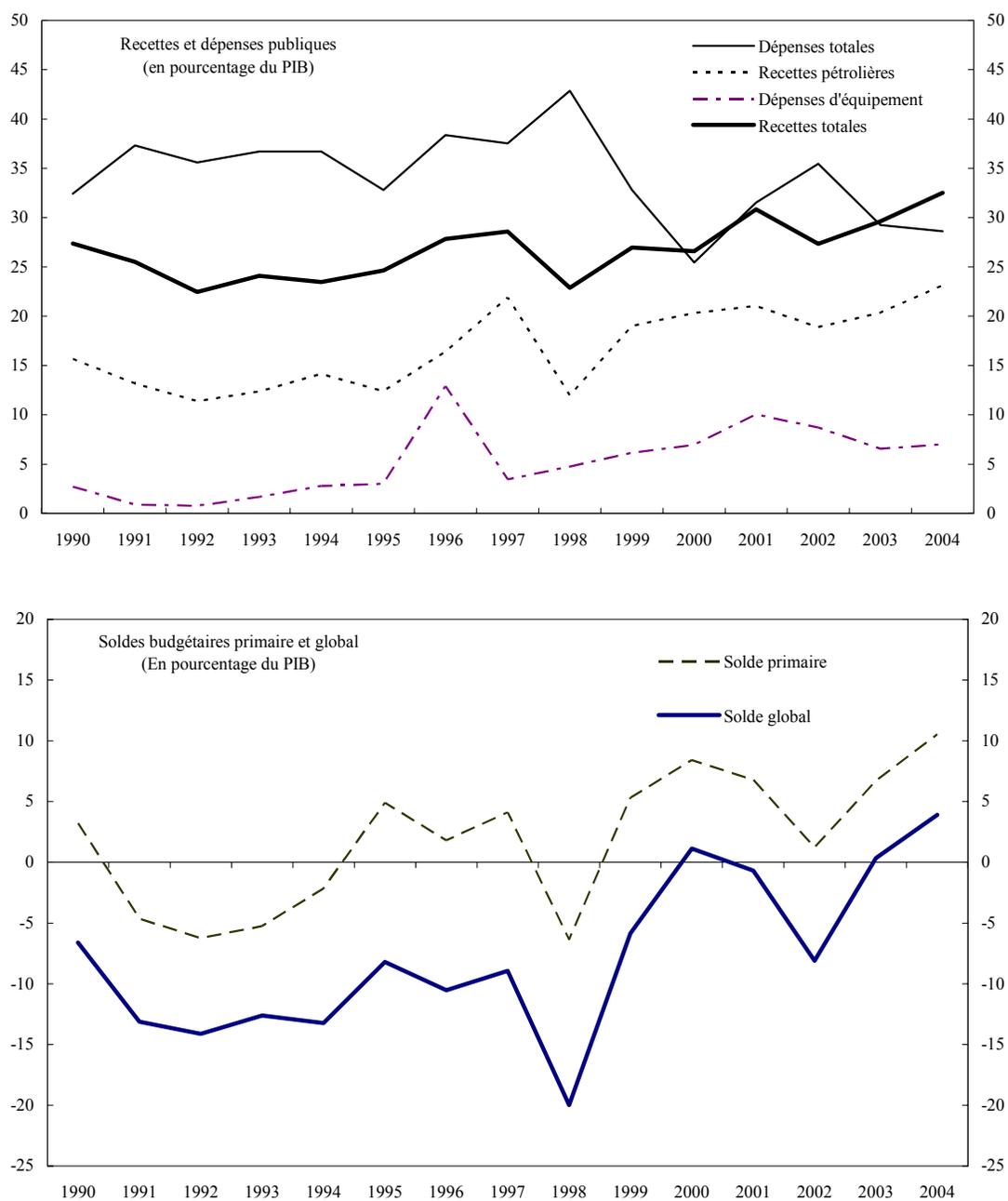
38. **Les services du FMI recommandent la conclusion de la première revue au titre de l'accord FRPC à la lumière des progrès réalisés dans la réalisation du programme.** Ils appuient également la demande des autorités, qui sollicitent des dérogations pour un critère quantitatif et un critère de réalisation structurel à la fin de mars 2005, et la modification d'un critère de réalisation quantitatif pour la fin de septembre 2005.

Graphique 1. République du Congo — Évolution de la production et des prix, 1990–2007



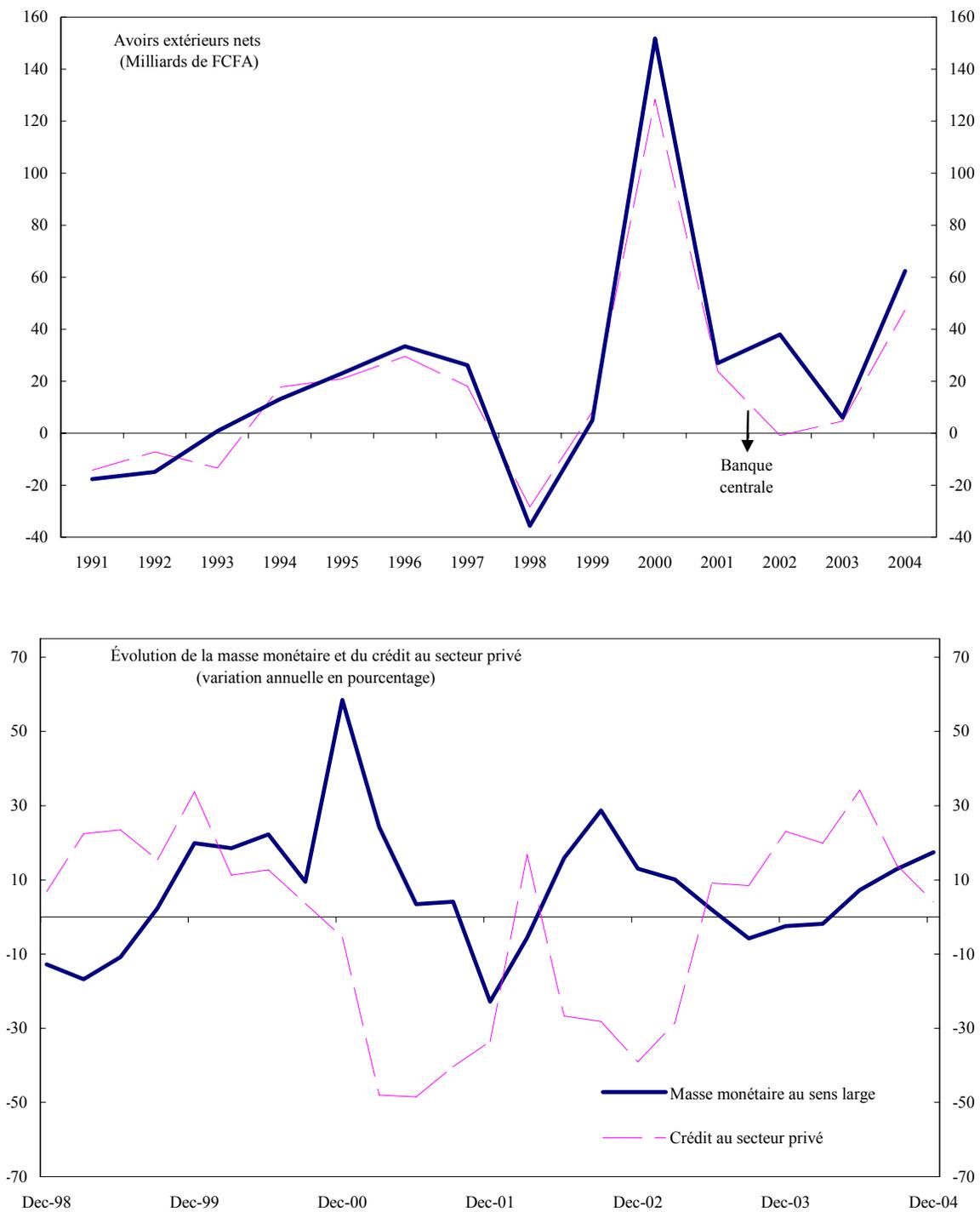
Sources : autorités congolaises, et estimations des services du FMI.

Graphique 2. République du Congo — Évolution de la situation budgétaire, 1990–2004



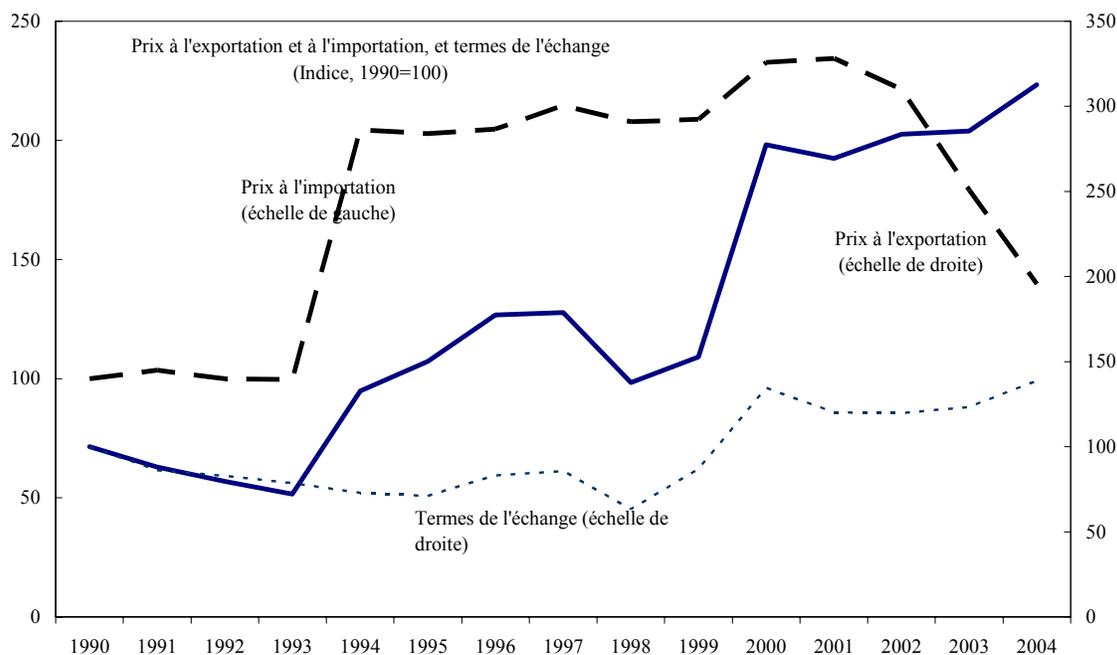
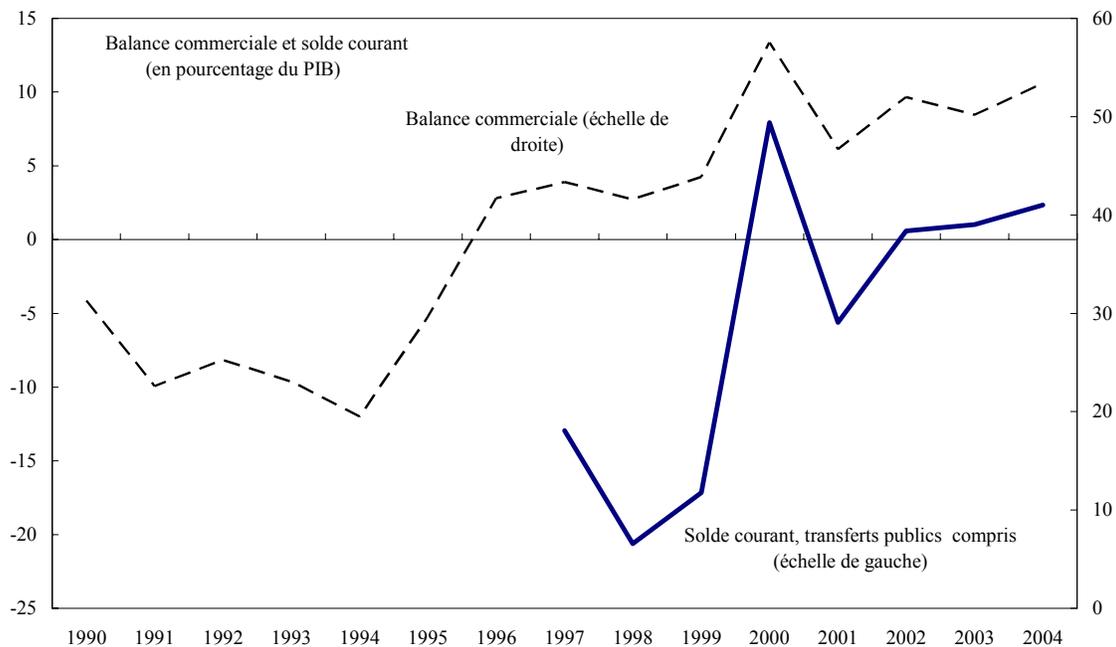
Sources : autorités congolaises; et estimations des services du FMI.

Graphique 3. République du Congo — Évolution de la situation monétaire, 1991–2004



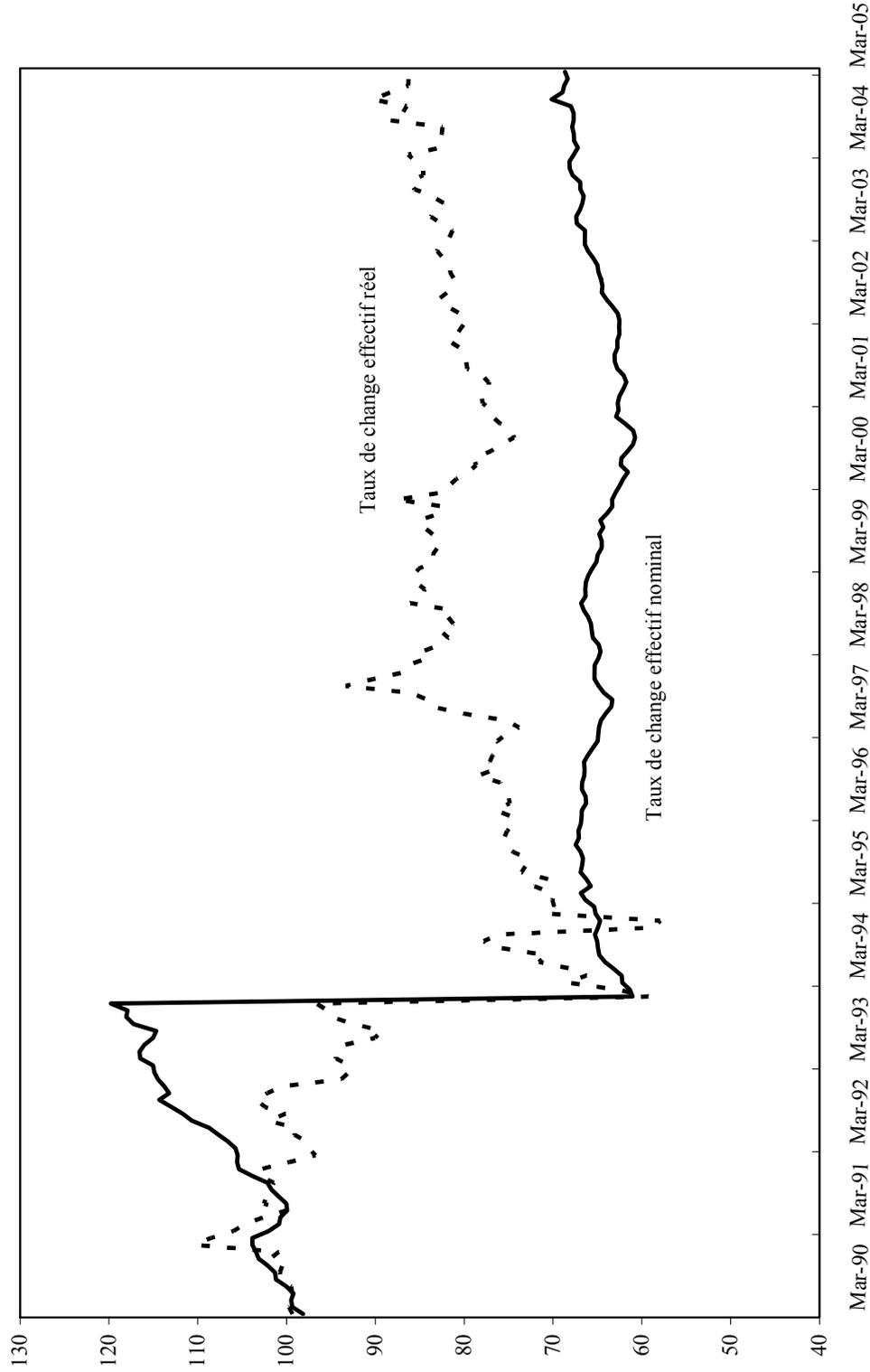
Sources : autorités congolaises; et estimations des services du FMI.

Graphique 4. République du Congo — Évolution du secteur extérieur, 1990–2004



Sources : autorités congolaises; et estimations des services du FMI.

Graphique 5. République du Congo — Taux de change effectifs, mars 1990–mars 2005
(Indice, 1990 = 100)



Source : FMI, Système des avis d'information

Tableau 1. République du Congo — Indicateurs économiques et financiers, 2001–07

	2001	2002	2003	2004		2005		2006	2007
			Est.	PDF	Est.	PDF	Proj.	Projections	
Production et prix									
PIB à prix constants	3.8	4.6	0.8	4.0	3.6	9.2	9.2	4.8	1.5
Pétrolier	-7.5	-1.5	-7.2	2.0	0.5	17.4	16.7	3.3	-6.3
Non pétrolier	12.5	8.5	5.4	5.0	5.2	5.1	5.5	5.6	5.6
PIB à prix courants	-10.7	2.8	-1.6	11.8	10.8	8.1	17.0	-0.2	-2.8
Déflateur du PIB	-13.9	-1.7	-2.4	7.5	6.9	-1.0	7.2	-4.8	-4.2
Prix à la consommation (moy. de la période)	0.8	3.1	1.5	2.0	3.6	2.0	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b. (FCFA)	-16.5	9.0	-4.8	20.2	18.8	9.0	15.4	-4.2	-7.6
Importations, f.à.b. (FCFA)	17.8	-1.5	-4.4	18.2	21.1	9.3	7.4	3.9	0.7
Volume d'exportations	-14.0	3.5	-5.5	8.3	8.6	15.2	14.9	3.1	-3.9
Volume d'importations	-10.1	34.7	1.2	13.1	14.4	9.1	8.2	4.3	3.1
Termes de l'échange (dégradation -)	-10.7	-0.3	2.9	8.0	12.5	-4.5	4.7	-4.2	-4.0
Taux de change effectif nominal	1.0	2.1	4.6	...	1.8
Taux de change effectif réel	-0.4	3.5	2.2	...	1.1
Finances de l'administration centrale									
Recettes totales (dons compris)	3.7	-8.9	6.6	17.7	21.6	19.3	37.2	-11.2	-12.4
Dont : recettes pétrolières	-7.6	-7.7	6.1	22.2	25.8	22.8	49.7	-17.6	-20.5
recettes non pétrolières	44.7	-11.7	4.4	11.1	14.1	8.5	5.6	9.1	8.7
Dépenses totales	10.7	15.6	-18.8	0.3	8.3	8.7	-4.6	2.0	2.0
Dépenses courantes	30.4	27.8	-16.4	-1.4	5.3	4.2	-11.6	0.5	1.5
Dépenses d'équipement	28.8	-10.7	-26.0	6.2	18.5	23.3	17.1	5.5	3.3
(En pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période, sauf indication contraire)									
Masse monétaire et crédit									
Avoirs intérieurs nets	14.5	8.8	8.5	2.7	-2.4	-3.0	-8.8	-6.4	-0.6
Crédit intérieur	3.0	-6.8	5.2	7.0	1.8	-3.0	-8.8	-6.4	-0.6
Administration centrale	21.0	9.0	0.4	4.0	0.3	-5.0	-10.8	-8.3	-2.6
Crédit à l'économie	-16.4	-16.5	5.3	1.9	1.2	2.0	1.9	2.0	2.0
Masse monétaire au sens large	-22.8	13.1	-2.4	6.4	17.4	6.9	7.6	7.7	7.7
Vitesse de circulation de la monnaie (hors pétrole)	3.0	3.6	3.6	3.6	3.5	3.6	3.3	3.3	3.3
(En pourcentage du PIB)									
Investissement et épargne									
Épargne nationale brute	20.7	24.0	26.7	25.4	26.6	25.7	29.0	27.9	26.9
Investissement brut	26.4	23.4	25.7	22.9	24.2	22.7	24.1	24.9	25.0
Dont : investissement public (financement intérieur)	9.8	7.6	5.4	5.6	5.3	5.7	5.7	5.9	6.1
Finances de l'administration centrale									
Recettes et dons	30.8	27.3	29.6	31.2	32.5	34.4	38.1	33.9	30.6
Dépenses totales	31.5	35.5	29.3	26.2	28.6	26.4	23.3	23.8	25.0
Solde global (déficit -, engagement) 1/	-0.7	-8.1	0.4	5.0	3.9	8.1	14.8	10.1	5.5
Solde primaire (déficit -) 2/	6.8	1.2	6.7	10.1	10.5	13.2	17.7	12.6	8.1
Solde courant 3/	-5.6	0.6	1.0	2.5	2.3	3.0	4.9	3.0	2.0
Dettes publiques extérieures (fin de période)	195.8	180.3	200.5	...	144.3
(En pourcentage des exportations de biens et services)									
Service de la dette publique extérieure (avant allègement)	23.9	25.0	16.7	13.6	14.4	11.7	11.8	9.3	9.2
Dettes publiques extérieures	252.9	221.2	252.9	...	170.8
(En pourcentage des recettes publiques totales à l'exclusion des dons)									
Service de la dette publique extérieure (avant allègement)	60.4	75.0	45.4	36.7	37.8	28.8	25.7	22.3	23.4
Dettes publiques extérieures	638.4	663.7	687.9	...	448.6
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)									
Réserves de change officielles brutes									
En mois d'importations, c.a.f.	53.6	22.2	20.5	24.2	60.4	39.8	101.3	149.9	182.2
En mois d'importations, c.a.f.	1.3	0.5	0.5	0.5	1.3	0.8	2.0	2.8	3.4
PIB nominal	2,048	2,105	2,072	2,316	2,294	2,503	2,685	2,679	2,604
Cours mondial du pétrole (dollars EU/baril) 4/	24.3	24.9	28.8	36.1	38.2	33.3	45.2	39.8	37.0
Production mondiale (en millions de barils)	89.6	88.0	81.7	83.3	82.1	97.9	94.7	97.9	92.6
Manne pétrolière éventuelle 5/	0.0	0.0	0.0	PDF	0.0	144.3	82.8	121.8	106.5

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Dons compris.

2/ Les recettes (hors dons) moins les dépenses courantes hors intérêts, moins les dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures et les prêts nets.

3/ Transferts publics compris.

4/ Pour 2005 et par la suite, les prévisions du cours mondial du pétrole sont établies à l'aide d'un facteur de prudence. Par conséquent, les prévisions de prix des *Perspectives de l'économie mondiale* sont réduites de 4 dollars EU le baril pour cette période.

5/ Recettes additionnelles obtenues en utilisant les prévisions de prix des *Perspectives de l'économie mondiale*, c'est-à-dire abstraction faite du facteur de prudence.

Tableau 2. République du Congo — Opérations de l'administration centrale, 2001–07

	2001	2002	2003	2004		2005		2006	2007
			Est.	PDF	Est.	PDF	Proj.	Projections	
(En milliards de FCFA)									
Recettes et dons	631.8	575.4	613.5	722.2	745.8	861.7	1023.1	908.5	796.1
Recettes	628.1	571.7	603.6	717.2	737.9	851.7	1013.1	893.5	780.3
Pétrolières	430.8	397.5	421.6	515.0	530.3	632.4	793.7	654.3	520.4
Non pétrolières	197.3	174.2	182.0	202.2	207.6	219.3	219.3	239.2	259.9
Dons	3.7	3.7	9.9	5.0	7.9	10.0	10.0	15.0	15.8
Dépenses et prêts nets	645.9	746.4	606.1	607.1	656.3	660.1	626.0	638.7	651.6
Dépenses courantes	440.6	563.1	470.5	464.0	495.6	483.6	437.9	440.2	446.7
Masse salariale	118.1	120.4	120.2	124.5	122.9	130.0	130.0	134.0	138.1
Autres dépenses courantes	159.8	256.7	223.6	219.5	229.7	233.2	239.0	246.0	252.2
Matériel et fournitures	32.1	78.4	50.0	55.8	54.8	61.6	62.1	71.0	75.4
Charges communes	55.0	73.4	42.8	52.9	51.8	55.5	58.0	64.0	69.2
Transferts	72.7	104.9	130.8	110.8	123.1	116.2	119.0	110.9	107.6
Produits pétroliers raffinés	...	6.9	8.9	8.7	8.9	8.7	11.1	6.8	6.5
HydroCongo 1/	...	44.8	34.3	11.7	12.4	9.7	10.6	9.3	8.7
Raffinerie nationale (CORAF)	16.0	8.8	0.0	8.8	11.0	5.4	0.0
Autres transferts	54.3	53.2	71.6	81.6	101.8	89.0	86.3	89.4	92.5
Administrations locales	10.7	9.3	8.9	15.2	15.1	17.0	16.9	18.9	20.0
Intérêts	152.0	176.7	117.8	104.8	127.9	103.3	52.0	41.2	36.4
Intérieurs	7.7	14.4	23.4	14.8	17.3	12.4	12.4	11.0	9.5
Extérieurs	144.3	162.3	94.4	90.0	110.6	90.9	39.5	30.3	26.9
<i>Dont</i> : intérêts moratoires	-1.0	0.0	0.0	3.6	0.0	18.6	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'équipement	205.4	181.7	134.8	143.1	160.7	176.5	188.1	198.5	205.0
Financement intérieur	200.4	158.1	111.0	123.1	128.4	141.5	153.1	157.0	160.0
Financement extérieur	5.0	23.6	23.8	20.0	32.3	35.0	35.0	41.5	45.0
Prêts nets	0.0	1.6	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire 2/	139.2	25.7	139.1	235.0	241.8	329.9	474.0	337.5	210.0
<i>Dont</i> : solde primaire hors pétrole	-291.7	-327.0	-248.2	-268.4	-276.1	-292.8	-309.1	-307.4	-301.7
Solde, sur la base des engagements									
Dons non compris	-17.8	-174.6	-2.5	110.2	81.6	191.6	387.0	254.8	128.7
Dons compris	-14.1	-171.0	7.4	115.2	89.5	201.6	397.0	269.8	144.4
<i>Dont</i> : solde hors pétrole	-444.9	-523.7	-379.9	-388.2	-428.4	-421.1	-386.1	-375.2	-367.3
Variation des arriérés de paiements	73.6	205.8	124.8	-2446.5	-1645.6	-197.3	-60.0	-60.0	-40.0
Extérieurs	104.5	210.8	164.2	-2414.5	-1612.7	-147.3	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	-30.9	-5.0	-39.5	-32.0	-32.9	-50.0	-60.0	-60.0	-40.0
Solde, sur une base caisse	59.5	34.9	132.2	-2331.3	-1556.1	4.3	337.0	209.8	104.4
Financement	-59.5	-34.9	-132.1	-158.7	1559.2	-99.0	-205.6	-168.8	-135.1
Extérieur (net)	-85.0	-15.0	-146.1	-151.1	1583.6	-76.0	-155.6	-132.4	-121.0
Tirages	73.4	234.1	21.6	15.0	24.4	25.0	25.0	26.5	29.2
Amortissements dus	-233.6	-259.7	-169.3	-166.1	-165.2	-148.1	-215.1	-166.7	-155.4
Rééchelonnement obtenu (arriérés)	4.3	4.3	1.5	0.0	915.8
Annulation de dette (arriérés)	63.6	6.4	0.1	...	808.5	0.0
Assistance exceptionnelle	26.6	26.6
Intérieur (net)	25.5	-19.9	14.0	-7.6	-24.4	-22.9	-49.9	-36.4	-14.1
Système bancaire (net)	75.1	23.2	1.0	11.4	0.9	-15.0	-36.0	-30.0	-10.0
Financement non bancaire	-49.5	-43.1	13.0	-19.0	-25.3	-7.9	-13.9	-6.4	-4.1
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	2475.0	0.0	94.7	-123.6	-33.2	35.8
Annulation et rééchelonnement des arriérés	2333.0	0.0	136.8
Service de la dette rééchelonnable 3/	142.0	7.9	7.8	5.2
Déficit de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-42.2	-131.5	-41.0	30.6

Tableau 2. République du Congo — Opérations de l'administration centrale, 2001–07 (fin)

	2001	2002	2003	2004		2005		2006	2007
			Est.	PDF	Est.	PDF	Proj.	Projections	
(En pourcentage du PIB)									
Recettes et dons	30.8	27.3	29.6	31.2	32.5	34.4	38.1	33.9	30.6
Recettes	30.7	27.2	29.1	31.0	32.2	34.0	37.7	33.4	30.0
Pétrolières	21.0	18.9	20.4	22.2	23.1	25.3	29.6	24.4	20.0
Non pétrolières	9.6	8.3	8.8	8.7	9.0	8.8	8.2	8.9	10.0
Dépenses totales	31.5	35.4	29.2	26.2	28.6	26.4	23.3	23.8	25.0
Dépenses primaires	23.9	25.9	22.4	20.8	21.6	20.8	20.1	20.8	21.9
<i>Dont</i> : dépenses de lutte à la pauvreté	4.0	4.7	4.5	5.8	6.1
Dépenses courantes	14.1	18.4	17.0	15.5	16.0	15.2	14.4	14.9	15.8
Masse salariale	5.8	5.7	5.8	5.4	5.4	5.2	4.8	5.0	5.3
Autres	8.3	12.6	11.2	10.1	10.7	10.0	9.5	9.9	10.5
Capital et prêts nets	9.8	7.6	5.4	5.3	5.6	5.7	5.7	5.9	6.1
Intérêts	7.4	8.4	5.7	4.5	5.6	4.1	1.9	1.5	1.4
Dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures	0.2	1.1	1.1	0.9	1.4	1.4	1.3	1.5	1.7
Solde global, sur la base des engagements ^{4/}	-0.7	-8.1	0.4	5.0	3.9	8.1	14.8	10.1	5.5
Solde primaire	6.8	1.2	6.7	10.1	10.5	13.2	17.7	12.6	8.1
<i>Dont</i> : solde primaire hors pétrole	-14.2	-15.5	-12.0	-11.6	-12.0	-11.7	-11.5	-11.5	-11.6
(En pourcentage du PIB non pétrolier)									
Recettes non pétrolières	22.2	17.8	17.6	18.3	19.1	18.6	18.7	18.9	19.1
Masse salariale	13.3	12.3	11.6	11.3	11.3	11.0	11.1	10.6	10.1
Solde primaire hors pétrole	-32.8	-33.4	-24.0	-24.3	-25.3	-24.8	-26.4	-24.3	-22.2
(En milliards de FCFA)									
Pour mémoire :									
Manne pétrolière éventuelle ^{5/}	9.8	0.0	144.3	82.8	121.8	106.5
PIB aux prix du marché	2048.3	2104.9	2071.5	2315.9	2294.3	2502.7	2685.1	2679.0	2604.2
PIB non pétrolier aux prix du marché	889.7	978.5	1035.4	1103.3	1089.3	1179.9	1172.6	1262.8	1360.5

Sources : Ministère de l'économie, des finances et du budget; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les recettes pétrolières exceptionnelles (qui sont enregistrées lorsque les coûts de fonctionnement des compagnies pétrolières sont inférieurs aux niveaux précisés dans les accords de partage de la production) sont en partie affectées automatiquement pour couvrir un engagement existant (HydroCongo).

2/ Les recettes (hors dons) moins les dépenses courantes hors intérêts, moins les dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures et les prêts nets.

3/ Pour 2005 et par la suite, service de la dette envers les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux, à l'exclusion des prêts gagés sur le pétrole.

4/ Dons compris.

5/ Pour 2005 et par la suite, les prévisions du cours mondial du pétrole sont établies à l'aide d'un facteur de prudence. Par conséquent, les prévisions de prix des Perspectives de l'économie mondiale sont réduites de 4 dollars EU pour cette période.

Tableau 3. République du Congo — Situation monétaire, 2001-05

	2001			2002			2003			2004			2005				
	Mars		Jun														
	Proj.	Est.	PDF														
(En milliards de FCFA)																	
Avoirs extérieurs nets	26.9	38.0	6.0	6.3	13.2	6.7	40.9	28.7	48.2	16.5	62.4	24.0	76.7	31.5	39.0	46.5	117.4
Banque centrale	23.9	-0.9	4.6	4.9	4.6	5.3	-2.0	4.7	0.9	11.4	47.3	16.9	45.9	22.4	27.9	33.4	94.3
Banques créatrices de monnaie	3.0	38.9	1.4	1.4	8.5	1.4	42.9	24.0	47.2	5.1	15.1	7.1	30.8	9.1	11.1	13.1	23.1
Avoirs intérieurs nets	231.1	253.7	278.6	287.5	252.9	263.9	250.8	284.5	260.8	286.4	271.8	287.2	241.3	288.0	288.6	277.4	242.3
Crédit intérieur net	267.2	249.7	265.0	274.0	245.4	250.3	249.4	283.1	256.6	285.0	270.1	285.8	243.7	286.6	287.2	276.0	240.6
Crédit net au secteur public	158.2	183.3	183.3	190.9	159.2	166.0	156.0	192.9	169.2	197.9	185.1	197.2	155.7	196.4	195.6	182.9	149.0
Crédit net à l'Etat	163.5	186.8	187.8	195.5	164.2	170.5	157.4	194.2	173.9	199.2	188.8	198.5	162.6	197.7	196.9	184.2	152.7
Banque centrale	160.3	173.9	182.1	187.2	168.6	172.9	181.1	183.5	177.4	188.5	173.3	187.7	164.3	187.0	186.1	173.4	152.2
Banques créatrices de monnaie	3.2	12.8	5.8	8.3	-4.5	-2.3	-23.7	10.8	-3.4	10.8	15.5	12.6	-1.7	13.1	14.8	10.8	-9.5
Créances sur les organismes publics, net	-5.3	-3.4	-4.5	-4.5	-4.5	-4.5	-1.3	-1.3	-4.7	-1.3	-3.7	-1.3	-6.9	-1.3	-1.3	-1.3	-3.7
Crédit à l'économie	109.0	66.4	81.7	83.0	86.1	84.3	93.4	90.3	87.5	87.1	85.0	88.6	88.0	90.1	91.6	93.1	91.6
Autres postes, net	-36.1	4.0	13.6	13.6	7.5	13.6	1.4	1.4	4.2	1.4	1.7	1.4	-2.5	1.4	1.4	1.4	1.7
Masse monétaire au sens large	258.0	291.7	284.6	293.9	266.1	270.5	291.6	313.2	309.0	302.9	334.2	311.2	318.0	319.5	327.6	323.9	359.7
Circulation fiduciaire hors banques	142.9	129.0	131.9	132.4	107.1	121.9	113.8	141.1	122.9	136.4	155.9	136.2	136.3	139.9	143.4	141.8	144.1
Dépôts à vue	95.2	142.2	103.2	112.2	106.5	103.3	122.0	119.7	129.7	115.7	122.9	124.9	124.1	128.2	131.5	130.0	150.2
Dépôts à terme	19.9	20.5	49.4	49.2	52.4	45.3	55.8	52.4	56.4	50.7	55.4	50.1	57.6	51.4	52.7	52.1	65.5
(Variations en % de la masse monétaire au sens large au début de l'année)																	
Avoirs extérieurs nets	-37.3	4.3	-11.0	0.1	2.5	0.2	12.3	8.0	14.8	3.7	19.8	2.5	4.3	5.0	7.4	9.9	16.5
Avoirs intérieurs nets	14.5	8.8	8.5	3.1	-9.0	-5.2	-9.8	2.1	-6.2	2.7	-2.4	0.3	-9.1	0.5	0.7	-3.0	-8.8
Crédit intérieur net	3.0	-6.8	5.2	3.1	-6.9	-5.2	-5.5	6.4	-2.9	7.0	1.8	0.3	-7.9	0.5	0.7	-3.0	-8.8
Crédit net à l'Etat	21.0	9.0	0.4	2.7	-8.3	-6.1	-10.7	2.2	-4.9	4.0	0.3	-0.2	-7.8	-0.5	-0.8	-5.0	-10.8
Crédit à l'économie	-16.4	-16.5	5.3	0.5	1.5	0.9	4.1	3.0	2.0	1.9	1.2	0.5	0.9	1.0	1.5	2.0	1.9
Masse monétaire au sens large	-22.8	13.1	-2.4	3.3	-6.5	-4.9	2.5	10.0	8.6	6.4	17.4	2.7	-4.9	5.5	8.2	6.9	7.6
Pour mémoire :																	
Vitesse de circulation de la monnaie																	
PIB non pétrolier/M2 moyen	3.0	3.6	3.6	3.6	3.6	3.5	3.6	3.3
PIB non pétrolier/M2 fin de période	3.4	3.4	3.6	3.6	3.6	3.3	3.6	3.3
Croissance du PIB total	-10.7	2.8	-1.6	5.2	11.8	10.8	8.1	17.0
Croissance du PIB non pétrolier	12.6	10.0	5.8	6.3	6.6	5.2	6.9	7.6
Crédit à l'économie/PIB non pétrolier	12.2	6.8	7.9	7.9	7.9	7.8	7.9	7.8

Sources : BEAC, calculs des services du FMI.

Tableau 4. République du Congo — Balance des paiements, 2001–07
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2001	2002	2003		2004		2005		2006	2007
			Est.	PDF	Est.	PDF	Proj.	Projections		
Compte des transactions courantes	-115	12	21	59	54	75	131	80	51	
Balance commerciale	957	1,095	1,039	1,218	1,225	1,326	1,458	1,346	1,191	
Exportations, f.à.b.	1,456	1,587	1,510	1,774	1,794	1,933	2,070	1,983	1,831	
Secteur pétrolier	1,341	1,374	1,237	1,478	1,502	1,626	1,804	1,680	1,501	
Secteur non pétrolier	115	213	273	295	292	307	266	303	330	
Importations, f.à.b.	-499	-492	-471	-556	-570	-607	-612	-636	-641	
Secteur pétrolier	-179	-70	-73	-100	-98	-105	-121	-131	-123	
Administrations publiques	-123	-108	-80	-87	-99	-108	-111	-116	-118	
Secteur privé non pétrolier	-197	-314	-317	-369	-373	-394	-380	-390	-399	
Solde des services	-463	-514	-509	-600	-601	-643	-721	-718	-659	
Revenu	-611	-571	-513	-565	-576	-612	-609	-552	-485	
Revenu du travail	-19	-22	-13	-20	-19	-22	-25	-24	-20	
Revenu des investissements	-592	-549	-500	-546	-556	-590	-584	-528	-464	
<i>Dont</i> : intérêts sur la dette publique	-144	-162	-94	-90	-108	-91	-40	-30	-27	
Transferts courants (net)	2	3	4	6	6	4	4	4	4	
Privés	-2	-2	-1	0	0	-1	-1	-1	-1	
Publics	4	4	4	5	5	5	5	5	5	
Compte de capital	69	11	11	6	818	11	11	16	17	
Dons officiels	4	4	10	5	8	10	10	15	16	
Annulation de la dette	64	6	0	0	809	0	0	0	0	
Autres	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
Comptes des opérations financières	-117	68	534	-2,533	-829	-158	28	-12	-71	
Investissement direct (net)	150	164	207	305	297	290	337	356	329	
<i>Dont</i> : secteur pétrolier	152	148	151	251	243	240	273	286	264	
Investissement de portefeuille	-5	-6	-4	-5	-5	-5	-5	-4	-5	
Autres investissements	-262	-90	330	-2,833	-1,121	-444	-305	-364	-395	
Moyen et long termes	-207	147	516	-2,656	-928	-222	-298	-245	-219	
Secteur public	-44	229	598	-2,565	-836	-123	-190	-140	-126	
Tirages	73	234	22	15	24	25	25	27	29	
Projet	1	20	14	15	24	25	25	27	29	
Programme	28	0	8	0	0	0	0	0	0	
Amortissement	-234	-260	-175	-166	-165	-148	-215	-167	-155	
Variation nette des arriérés	104	250	750	-2,414	-1,613	0	0	0	0	
Rééchelonnement de la dette	12	4	1	0	917	0	0	0	0	
Secteur privé	-162	-82	-82	-91	-91	-99	-108	-105	-93	
Secteur pétrolier	-158	-77	-69	-83	-84	-91	-101	-94	-84	
Secteur non pétrolier	-4	-5	-13	-8	-7	-8	-7	-10	-9	
Court terme	-55	-237	-186	-177	-193	-222	-6	-119	-176	
Erreurs et omissions	59	-116	-560	0	0	0	0	0	0	
Balance globale des paiements	-104	-25	5	-2,468	43	-73	171	84	-3	
Financement	104	25	-5	-7	-43	-22	-47	-51	-32	
Financement des réserves	104	25	-5	-7	-43	-22	-47	-51	-32	
FMI (net)	-1	-6	-5	-6	-6	-6	-6	-2	0	
Achats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rachats	-1	-6	-5	-6	-6	-6	-6	-2	0	
Autres réserves	105	31	0	0	-37	-16	-41	-49	-32	
Déficit de financement	0	0	0	2,475	0	95	-124	-33	36	
Pour mémoire :										
Solde extérieur courant 1/	-5.6	0.6	1.0	2.5	2.3	3.0	4.9	3.0	2.0	
Volume des exportations 2/	-14.0	3.5	-5.5	8.3	8.6	15.2	14.9	3.1	-3.9	
Volume des importations 2/	17.0	0.7	2.9	13.1	16.7	9.1	11.6	5.4	1.5	
Prix des exportations 2/	-10.1	-2.4	-4.3	9.1	16.7	-3.5	0.8	-5.5	-4.7	
Prix des importations 2/	0.7	-2.1	-7.0	1.0	3.8	1.1	-3.8	-1.4	-0.7	
Termes de l'échange 2/	-10.7	-0.3	2.9	8.0	12.5	-4.5	4.7	-4.2	-4.0	

Sources : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage du PIB.

2/ Variation annuelle en pourcentage.

Tableau 5. République du Congo — Principaux indicateurs pétroliers, 2000–07

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
				Est.	Proj.	PDF	Proj.	Projections
Cours (en dollars EU, sauf indication contraire)								
Brent	28.4	24.3	24.9	28.8	37.1	37.3	47.5	41.0
Prix international 1/	36.1	33.3	45.2	37.0
Règle des prix 2/	26.0	22.0	23.3	27.2	33.8	31.1	39.4	33.5
Prix moyen des mélanges congolais	2.4	2.3	1.7	1.6	2.3	2.1	5.7	3.5
Décote sur les mélanges congolais	18.5	16.1	16.2	16.8	19.3	18.1	22.6	18.5
Brent (en milliers de FCFA/baril)	96.8	89.6	88.0	81.7	83.3	97.9	94.7	92.6
Production (en millions de barils)	92.4	85.4	84.0	78.4	80.4	94.5	91.7	90.2
Brut	4.4	4.2	4.0	3.3	3.0	3.3	3.0	2.4
Gaz naturel	468.1	430.8	395.7	407.3	517.0	635.4	796.7	525.4
Recettes publiques (en milliards de FCFA) 3/	466.2	430.1	391.9	399.4	510.7	632.4	793.7	520.4
Recettes courantes	164.8	270.5	193.6	266.0	405.2	415.8	656.2	...
Dont : commercialisation par la SNPC 4/	1.9	0.7	3.7	6.2	4.3	4.3	0.0	0.0
Primes	0.0	0.0	0.0	1.7	2.0	2.0	3.0	5.0
Dividendes	36.0	33.2	30.3	31.4	33.1	36.9	42.4	33.6
Pourcentage des ventes brutes	1,295.3	1,295.3	1,295.3	1,295.3	1,555.2	1,713.1	1,870.7	1,548.8
Recettes publiques courantes	9.8	144.3	82.8	121.8
Pour mémoire :	106.5
Ventes brutes (en milliards de FCFA)	1,295.3	1,295.3	1,295.3	1,295.3	1,555.2	1,713.1	1,870.7	1,548.8
Manne pétrolière éventuelle (en milliards de FCFA) 5/	9.8	144.3	82.8	121.8

Sources : autorités congolaises; estimations et calculs des services du FMI.

1/ FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, mars 2005.

2/ Base utilisée pour les projections du prix des mélanges congolais et les recettes publiques. Pour 2005 et par la suite, les prévisions du cours mondial du pétrole sont établies à l'aide d'un facteur de prudence. Par conséquent, les prévisions de prix des *Perspectives de l'économie mondiale* sont réduites de 4 dollars EU le baril pour cette période.

3/ Les recettes pétrolières du tableau budgétaire englobent le poste "Transfert à la CORAF" et excluent le poste "Dividendes" et "Recettes additionnelles" (inclus dans les recettes non pétrolières).

4/ Pétrole commercialisé par la SNPC pour le compte de l'État.

5/ Recettes additionnelles qui seraient engendrées si les prévisions des *Perspectives* étaient utilisées, c'est-à-dire si la règle des prix n'était pas suivie.

Tableau 6. République du Congo — Objectifs de développement pour le Millénaire, 1990–2015

	1990	1995	2001	2002	2015 Cible
<u>Objectif 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim</u>					
Cible 1 : Réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour					
1. Population qui vit avec moins de 1 dollar EU par jour (%)	
2. Indice d'écart de la pauvreté à 1 dollar EU/jour (%)	
3. Part des revenus ou de la consommation des 20% les plus pauvres (%)	
Cible 2 : Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim entre 1990 et 2015					
4. Prévalence de la malnutrition infantile (% des enfants de moins de 5 ans)	
5. Population en deçà du niveau minimum de consommation d'énergie diététique (%)	37.0	42.0	30.0	...	[18.5]
<u>Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous</u>					
Cible 3 : Donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires d'ici à 2015					
6. Ratio net d'effectifs primaires (% du groupe d'âge correspondant)	
7. Pourcentage de la cohorte qui atteint la fin du primaire	62.3	55.1	
8. Taux d'alphabétisation des jeunes (% 15-24 ans)	92.5	95.6	97.6	97.8	[100.0]
<u>Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes</u>					
Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire avant 2005 si possible et à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard					
9. Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	82.7	84.4	87.2	...	
10. Ratio d'alphabétisation jeunes femmes/hommes (% 15-24 ans)	95.2	97.6	98.7	98.8	
11. Part des femmes employées dans le secteur non agricole (%)	
12. Proportion des sièges occupés par des femmes au parlement national (%)	14.0	2.0	12.0	12.0	
<u>Objectif 4. Réduire la mortalité infantile</u>					
Cible 5 : Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015					
13. Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000)	110.0	108.0	108.0	108.0	[73.3]
14. Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	83.0	81.0	81.0	75.0	
15. Immunisation contre la rougeole (% d'enfants de moins de 12 mois)	75.0	38.0	35.0	37.0	
<u>Objectif 5. Améliorer la santé maternelle</u>					
Cible 6 : Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015					
16. Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes)	1,100.0	
17. Proportion des naissances assistées par un personnel de santé compétent (% du total)	
<u>Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies</u>					
Cible 7 : Arrêter la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle d'ici à 2015					
18. Prévalence du VIH chez les femmes (% 15-24 ans)	7.8	...	
19. Taux de prévalence des contraceptifs (% femmes 15-49 ans)	
20. Nombre d'enfants orphelins à cause du VIH/sida	78,000.0	...	
Cible 8 : D'ici à 2015, arrêter la propagation et commencer à inverser la tendance actuelle de l'incidence du paludisme et des autres grandes maladies					
21. Prévalence des décès associés au paludisme	
22. Proportion de la population qui vit dans des régions à risque de paludisme qui utilise une prévention et un traitement effectifs	
23. Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	338.2	...	
24. Cas de tuberculose dépistés dans le cadre de la stratégie DOTS (%)	...	79.0	97.0	...	

Tableau 6. République du Congo — Objectifs de développement pour le Millénaire, 1990–2015 (fin)

	1990	1995	2001	2002	2015 Cible
Objectif 7. Assurer un environnement durable					
Cible 9 : Intégrer les principes de développement durable dans les politiques et les programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ress. environ.					
25. Surface couverte par la forêt (% de la surface totale)	65.1	...	64.6	...	
26. Zones protégées par la nationalité (% de la surface totale)	...	4.5	4.5	5.0	
27. PIB par unité d'utilisation d'énergie (PPP \$ par kilo d'équivalent pétrole)	1.7	2.7	3.3	...	
28. Émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)	0.9	0.7	0.8	...	
29. Proportion de la population qui utilise des combustibles solides					
Cible 10 : Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès à une eau potable saine					
30. Accès à une meilleure source d'eau (% de la population)	51.0	...	
Cible 11 : Améliorer sensiblement d'ici à 2020 la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis					
31. Accès à un meilleur assainissement (% de la population)	14.0	...	
32. Accès à des droits de propriété garantis (% de la population)	
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement					
Cible 16 : Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour créer des emplois productifs pour les jeunes					
45. Taux de chômage des 15-24 ans (total)	
Cible 17 : Offrir un accès abordable aux médicaments essentiels					
46. Proportion de la population qui a accès à des médicaments essentiels abordables (%)	
Cible 18 : Offrir un accès aux nouvelles technologies, notamment de l'information et de la communication					
47. Lignes fixes et téléphones mobiles (pour 1 000 personnes)	...	8.6	55.3	...	
48. Ordinateurs personnels (pour 1 000 personnes)	3.9	...	

Sources : Banque mondiale; estimations des services du FMI.

Nota : Les cibles 12-15 et les indicateurs 22-24 sont exclus, car ils ne peuvent pas être mesurés individuellement pour chaque pays. Ils sont liés à l'aide publique au développement, à l'accès au marché et à l'initiative PPTE.

Tableau 7. République du Congo — Dette extérieure, fin de 2003

	Stock nomin. de la dette					
	Arriérés compris		Arriérés		VAN de la dette	
	Millions de dollars EU	% du total	Millions de dollars EU	% du total	Millions de dollars EU	% du total
Total	8,542	100	5,984	100	8,385	100
Créanciers multilatéraux	665	8	227	4	558	7
Groupe de la BAfD	271	3	148	2	277	3
BAfD	259	3	147	2	269	3
FAfD	12	0	1	0	8	0
Banque mondiale	239	3	0	0	144	2
IDA	236	3	0	0	141	2
BIRD	3	0	0	0	3	0
FMI	28	0	0	0	27	0
Union européenne	79	1	39	1	68	1
CEE	4	0	0	0	2	0
BEI	4	0	4	0	4	0
BADEA	23	0	23	0	21	0
Fonds de l'OPEP	12	0	12	0	12	0
Autres	4	0	0	0	4	0
Créanciers bilatéraux et comm.	7,878	92	5,757	96	7,827	93
Club de Paris	4,687	55	3,007	50	4,675	56
Postérieure à la date butoir	813	10	584	10	817	10
ODA	490	6	301	5	481	6
Non-ODA	323	4	283	5	336	4
Antérieure à la date butoir	3,874	45	2,423	40	3,859	46
ODA	202	2	95	2	203	2
Non-ODA	3,672	43	2,327	39	3,656	44
Autres créanciers bilatéraux off.	310	4	290	5	307	4
Postérieure à la date butoir	31	0	11	0	28	0
ODA	31	0	11	0	28	0
Non-ODA	0	0	0	0	0	0
Antérieure à la date butoir	279	3	278	5	279	3
ODA	175	2	174	3	175	2
Non-ODA	104	1	104	2	104	1
Créanciers commerciaux	2,881	34	2,461	41	2,845	34
Dont : Club de Londres	1,842	22	1,842	31	1,842	22

Sources : autorités congolaises et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

Tableau 8. République du Congo — Éléments de la capacité à payer la dette extérieure, 2003–07
(En milliards de FCFA, sauf avis contraire)

	2003	2004		2005		2006	2007
	Est.	Proj.	Est.	PDF	Proj.	Projections	
Recettes intérieures	603.6	717.2	737.9	851.7	1013.1	893.5	780.3
Pétrolières	421.6	515.0	530.3	632.4	793.7	654.3	520.4
Non pétrolières	182.0	202.2	207.6	219.3	219.3	239.2	259.9
Dépenses primaires intérieures 1/	-464.5	-482.3	-496.1	-521.7	-539.1	-555.9	-570.3
Dépenses courantes	-352.7	-359.2	-367.7	-380.2	-386.0	-398.9	-410.3
Dépenses d'équipement	-111.8	-123.1	-128.4	-141.5	-153.1	-157.0	-160.0
Solde budgétaire primaire de base	139.1	235.0	241.8	329.9	474.0	337.5	210.0
Service de la dette exigible	-111.1	-137.5	-142.3	-122.5	-267.0	-206.5	-190.7
Intérieure	-23.4	-23.4	-28.1	-20.2	-20.2	-17.4	-13.6
Extérieure 2/	-87.7	-114.1	-114.2	-102.3	-246.8	-189.2	-177.1
<i>Dont</i> : arriérés sur dette post-date butoir 3/	-134.0	-111.9	-81.5
Solde budgétaire après service de la dette exigible	28.0	97.4	99.5	207.4	207.0	131.0	19.4
Financement identifié	36.5	30.8	40.2	32.1	-15.4	-30.0	-10.0
Intérieur	28.8	9.8	-8.1	-15.0	-42.0	-30.0	-10.0
Extérieur	7.7	21.0	48.3	47.1	26.6
Décalage statistique (erreurs et omissions con	-3.3						
Solde budgétaire après financement identifié	64.5	128.2	139.7	239.5	191.6	101.0	9.4
Résorption des arriérés identifiée	-64.6	-127.8	-139.7	-197.3	-60.0	-60.0	-40.0
Intérieurs 4/	-57.6	-40.8	-41.7	-50.0	-60.0	-60.0	-40.0
Extérieurs	-7.0	-87.0	-98.0	-147.3	0.0
Solde budgétaire résiduel (+, excédent)	0.0	0.5	0.1	42.2	131.6	41.0	-30.6
Service de la dette rééchelonnable	...	-142.0	...	-136.8	-7.9	-7.8	-5.2
Déficit de financement	...	-2474.5	0.1	-94.6	123.7	33.2	-35.8

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

2/ En 2004, cela comprenait uniquement le service de la dette postérieure à la date butoir envers les créanciers du Club de Paris, de la dette envers les créanciers multilatéraux, et de la dette gagée sur le pétrole; pour 2005 et par la suite, cela englobe la totalité de la dette envers le Club de Paris.

3/ Paiements exigibles au titre des arriérés consolidés sur la dette postérieure à la date butoir envers les créanciers du Club de Paris.

4/ Relatifs à la masse salariale, aux pensions et aux petites et moyennes entreprises.

Tableau 9. République du Congo — Besoins en financement extérieur, 2001–07
(En milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
			Est.	Projections			
Besoins	189.9	342.6	723.5	159.5	135.2	141.8	141.6
Transactions courantes hors transferts officiels	119.3	-8.1	-16.5	-48.3	-126.9	-75.5	-46.1
Amortissement de la dette	233.6	259.7	174.5	165.2	215.1	166.7	155.4
Variation des avoirs extérieurs nets (augmentation, +) 1/	-105.3	-30.8	0.3	36.7	41.0	48.5	32.4
Erreurs et omissions	-58.6	115.7	560.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ressources	189.9	342.6	723.5	159.5	135.2	141.8	141.6
Transferts officiels	4.2	4.4	4.3	5.3	4.6	4.7	4.7
Dons projets officiels	5.6	4.4	11.1	9.1	11.0	16.2	16.9
Décaissements prêts publics à long terme	73.4	234.1	21.6	24.4	25.0	26.5	29.2
Programme	28.0	0.0	7.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Projet	1.3	20.0	13.9	24.4	25.0	26.5	29.2
Emprunts gagés sur le pétrole	44.1	214.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Capitaux privés (net)	-72.9	-161.2	-64.7	7.2	218.2	127.7	54.9
Allègement de la dette	75.2	10.6	1.5	1726.2	0.0	0.0	0.0
Utilisation des ressources du FMI	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (augmentation, +)	104.5	250.3	749.7	-1612.7	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	-123.6	-33.2	35.8
Pour mémoire :							
Taux de change : FCFA pour un dollar EU (moyenne)	733.0	697.0	580.1	527.6

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Exception faite de la variation de la position nette envers le FMI.

Tableau 10. République du Congo — Calendrier proposé des décaissements
au titre de la FRPC, 2004–07

Montant	Date	Conditions pour le décaissement 1/
7 860 000 de DTS	Décembre 2004	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord triennal au titre de la FRPC.
7 860 000 de DTS	Juillet 2005	Observation des critères d'exécution pour mars 2005 et réalisation de la première revue au titre de la FRPC.
7 860 000 de DTS	Janvier 2006	Observation des critères d'exécution pour septembre 2005 et réalisation de la deuxième revue au titre de la FRPC.
7 860 000 de DTS	Juillet 2006	Observation des critères d'exécution pour mars 2006 et réalisation de la troisième revue au titre de la FRPC.
7 860 000 de DTS	Janvier 2007	Observation des critères d'exécution pour septembre 2006 et réalisation de la quatrième revue au titre de la FRPC.
7 860 000 de DTS	Juillet 2007	Observation des critères d'exécution pour mars 2007 et réalisation de la cinquième revue au titre de la FRPC.
7 830 000 de DTS	Décembre 2007	Observation des critères d'exécution pour septembre 2007 et réalisation de la sixième revue au titre de la FRPC.

1/ S'ajoutent aux conditions généralement applicables à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

Tableau I.1. République du Congo — Position envers le FMI, 2004–17

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	(En millions de DTS)													
Utilisation nette totale des ressources du FMI	-0.5	-1.0	12.6	23.0	-0.5	-0.5	-2.0	-4.4	-7.5	-11.4	-11.3	-9.6	-7.1	-3.9
Achats et prêts (accord FRPC 2004)	7.9	7.9	15.7	23.5
Remboursements	-8.3	-8.9	-3.1	-0.4	-0.5	-0.5	-2.0	-4.4	-7.5	-11.4	-11.3	-9.6	-7.1	-3.9
Principal	-8.1	-8.3	-2.8	0.0	0.0	0.0	-1.6	-3.9	-7.1	-11.0	-11.0	-9.4	-7.1	-3.9
Intérêts et commissions	-0.3	-0.5	-0.3	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.3	-0.2	0.0	0.0
Transactions au titre de la politique des tranches de crédit (net)	-5.5	-6.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	0.0	0.0
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)	5.0	5.0	12.8	23.2	-0.3	-0.3	-1.8	-4.2	-7.3	-11.2	-11.1	-9.5	-7.1	-3.9
Décaissements (accord FRPC 2004)	7.9	7.9	15.7	23.5
Remboursements	-2.8	-2.8	-2.9	-0.2	-0.3	-0.3	-1.8	-4.2	-7.3	-11.2	-11.1	-9.5	-7.1	-3.9
Principal	-2.8	-2.8	-2.8	0.0	0.0	0.0	-1.6	-3.9	-7.1	-11.0	-11.0	-9.4	-7.1	-3.9
Dont : accord FRPC 2004	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-3.9	-7.1	-11.0	-11.0	-9.4	-7.1	-3.9
Intérêts	0.0	-0.1	-0.1	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Dont : accord FRPC 2004	0.0	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Encours total des crédits envers le FMI, fin de période	18.7	18.5	31.4	55.0	55.0	55.0	53.4	49.5	42.4	31.4	20.4	11.0	3.9	0.0
	(En pourcentage de la quote-part, sauf indication contraire)													
Encours total des crédits envers le FMI, fin de période	22.1	21.9	37.2	65.0	65.0	65.0	63.1	58.5	50.1	37.1	24.1	13.0	4.6	0.0
Décaissements au titre de la FRPC	9.3	9.3	18.6	27.7	0.0
Rachats/remboursements	9.5	9.9	3.3	0.0	0.0	0.0	1.9	4.6	8.4	13.0	13.0	11.1	8.4	4.6
Intérêts et commissions	0.3	0.6	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	0.2	0.0	0.0
Service de la dette (en % des biens et services, non compris les revenus des facteurs)	0.3	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.3	0.4	0.4	0.3	0.2	0.1

Sources : Département des finances et projections des services du FMI.

Tableau 12. République du Congo — Indicateurs du revenu et indicateurs sociaux, 1970–2002

	Dernière année disponible			Même région/Groupe de revenu	
	1970–75	1980–85	1990–2002	Afrique subsaharienne	Pays à revenu moyen-supérieur
Population totale au milieu de l'année (en millions)	1.4	1.9	3.1	688.9	2,494.6
Taux de croissance (moyenne annuelle en %)	2.7	2.8	2.9	2.4	1.9
Population urbaine (en % de la population)	35.0	49.3	66.6	33.1	30.6
Taux de fécondité total (naissances par femme)	6.3	6.3	6.3	5.1	3.5
RNB par habitant (en dollars EU)	530.0	1,060.0	610.0	450.0	430.0
Indice des prix à la consommation (1995=100)	...	60.6	136.0
Indice des prix alimentaires (1995=100)	...	71.8	136.0
Dépenses publiques	(En pourcentage du PIB)				
Santé	1.4	2.5	1.1
Éducation	7.8	4.6	4.2	3.4	3.1
Taux de scolarisation bruts 1/	(En pourcentage du groupe d'âge)				
Primaire	135.8	147.4	96.9	78	107
Secondaire	47.6	75.4	41.9	25	64
Tertiaire	2.6	6.3	5.0	3	14
Taux de vaccination	(En pourcentage des enfants de moins de 12 mois)				
DCT	...	54	41	54	65
Rougeole	...	67	37	58	65
Espérance de vie à la naissance	(En années)				
Total	48	51	52	46	59
Hommes	45	48	50	45	58
Femmes	51	54	54	47	60
Mortalité					
Infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	100	88	81	103	79
Moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	160	125	108	174	121
Adultes (15 à 59 ans)					
Hommes (pour 1 000 hab.)	514	408	475	519	310
Femmes (pour 1 000 hab.)	395	298	406	461	259

Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, 2004.

1/ Taux de scolarisation bruts : La discontinuité des séries entre 1997 et 1998 s'explique par le remplacement de la CITE 76 par la CITE 97; les ratios supérieurs à 100 indiquent des écarts entre les estimations de la population d'âge scolaire et les données déclarées sur la scolarisation.

Brazzaville, le 15 juillet 2005

Monsieur Rodrigo de Rato
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
États-Unis d'Amérique

Monsieur le Directeur général,

1. Au nom du Gouvernement de la République du Congo, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) relatif à la première revue du programme triennal soutenu par l'accord du Fonds monétaire international (FMI) au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Ce mémorandum présente aussi des repères quantitatifs et structurels indicatifs pour le dernier trimestre de 2005.

2. Le gouvernement remercie le FMI pour son appui qui a permis de mobiliser le soutien de la communauté internationale à ses efforts de développement. Le gouvernement remercie également ses autres partenaires au développement qui ont déjà accordé de nouveaux financements au Congo et le Club de Paris pour son soutien à un allègement et au rééchelonnement de la dette extérieure. Pour atténuer le poids de la dette qui obère les possibilités de croissance de l'économie du Congo, le gouvernement exprime le souhait de voir le pays accéder à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés renforcée (initiative PPTE) dans un délai assez court.

3. Dans l'ensemble, la mise en œuvre du programme soutenu par la FRPC a produit des résultats satisfaisants sur la période du 1^{er} octobre 2004 au 31 mars 2005. La mise en œuvre des mesures structurelles a renforcé la transparence, la bonne gouvernance dans le secteur pétrolier et la gestion des finances publiques. Néanmoins, le gouvernement fait requête d'une dérogation pour la non-observation d'un critère quantitatif (paiements d'arriérés extérieurs) et d'un critère structurel de performance (achèvement des audits externes des coûts pétroliers pour 2003 pour les contrats de partage de production) à fin mars 2005. De plus, le gouvernement sollicite la révision du seuil de paiement des arriérés extérieurs pour fin septembre 2005, suite à l'accord de rééchelonnement de la dette signé avec les créanciers du Club de Paris le 16 décembre 2004 et à l'engagement des donateurs de payer le dernier tiers des arriérés du Congo envers la Banque africaine de développement..

4. Depuis l'approbation par le conseil d'administration du FMI du programme soutenu par la FRPC le 6 décembre 2004, de nouveaux défis structurels à l'économie congolaise se sont manifestés, notamment dans les secteurs bancaire, de distribution des produits pétroliers raffinés et de l'électricité. En vue de préserver la stabilité macroéconomique et budgétaire à moyen terme et de maintenir les objectifs du programme soutenu par la FRPC, le gouvernement a adopté une stratégie, décrite dans le présent mémorandum, pour remédier aux faiblesses structurelles dans ces secteurs. Dans ce contexte, il compte poursuivre

vigoureusement la mise en œuvre des mesures découlant de la stratégie indiquée dans le MPEF ci-joint.

5. Sur la base des résultats positifs déjà enregistrés et de l'engagement renouvelé du gouvernement de poursuivre l'exécution de son programme économique et social dont les objectifs sont conformes au document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté, (DSRP-I), les autorités sollicitent la conclusion de la première revue et le soutien du FMI sous la forme d'une deuxième tranche au titre de l'accord triennal soutenu par la FRPC.

6. Le gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF ci-joint sont adéquates pour réaliser les objectifs du programme, mais il prendra toute autre mesure qui pourrait s'avérer nécessaire à cet effet. Le Gouvernement de la République du Congo consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant la révision des mesures prévues dans le MPEF, conformément à la politique du FMI régissant ce type de consultation. La deuxième revue du programme soutenu par l'accord avec le FMI au titre de FRPC sera effectuée d'ici janvier/février 2006.

7. Le gouvernement s'engage à diffuser son mémorandum de politiques économiques et financières ainsi que le protocole d'accord technique, et autorise le FMI à publier le rapport de ses services qui sera examiné par le Conseil d'administration.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma parfaite considération.

Pacifique Isoïbeka
Ministre de l'économie, des finances et du budget

Pièces jointes : - Mémorandum de politiques économiques et financières
- Addendum au Protocole d'accord technique

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Mémorandum de politiques économiques et financières

Le 15 juillet 2005

I. INTRODUCTION

1. Pays post-conflit, la République du Congo continue à faire des efforts importants pour renforcer le cadre macroéconomique et financier à moyen terme, afin de réaliser une croissance soutenue et amorcer une réduction durable de la pauvreté. La signature des accords de paix avec les groupes rebelles en 1999 et 2003 et la mise en place des institutions démocratiques en 2002 au terme de la période de transition politique ont contribué à la consolidation de la paix.
2. Ce mémorandum présente les résultats de la mise en œuvre du programme soutenu par la FRPC dans le cadre de la première revue et les perspectives macroéconomiques et financières pour le reste de 2005 et le moyen terme. Dans l'ensemble, la mise en œuvre du programme a été satisfaisante sur la période du 1^{er} octobre 2004 au 31 mars 2005. Néanmoins, depuis le passage au conseil d'administration du FMI du programme soutenu par la FRPC, l'économie congolaise doit faire face à de nouveaux défis structurels, notamment dans les secteurs bancaire, des produits pétroliers raffinés et de l'électricité. Le gouvernement a adopté une stratégie, décrite dans le présent mémorandum, pour remédier aux faiblesses structurelles de ces secteurs, tout en cherchant à préserver la stabilité budgétaire à moyen terme et maintenir les objectifs du programme soutenu par la FRPC dont la lutte contre la pauvreté demeure la pierre angulaire.

II. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SOUTENU PAR LA FRPC

3. Le programme soutenu par la FRPC a deux piliers principaux, à savoir le renforcement de la transparence dans la gestion des ressources publiques, en particulier dans le secteur pétrolier, et l'amélioration de la discipline budgétaire. Dans l'ensemble, la mise en œuvre du programme soutenu par la FRPC a produit des résultats satisfaisants sur la période allant du 1^{er} octobre 2004 au 31 mars 2005.
4. Les objectifs quantitatifs ont été globalement réalisés à fin décembre 2004 (repères quantitatifs) et fin mars 2005 (critères quantitatifs), nonobstant la performance un peu mitigée dans l'exécution du budget à fin 2004 (tableau 1).
 - Il convient de noter que le montant des paiements d'arriérés extérieurs au dernier trimestre de 2004 et au premier trimestre de 2005 ont été inférieurs aux montants prévus dans le programme suite au réaménagement plus favorable du paiement des arriérés accordé au Congo par les créanciers du Club de Paris le 16 décembre 2004.
 - À fin 2004, le surplus budgétaire primaire a été en deçà de l'objectif du programme (ajusté en fonction du nombre de cargaisons pétrolières commercialisées et du prix

international du pétrole effectivement réalisé) de 55,2 milliards FCFA. Cette situation est imputable à la fois à un excédent des dépenses en 2004 de 14 milliards de FCFA dû par l'exécution par anticipation de certaines dépenses initialement prévues en 2005¹, en raison principalement de facteurs exogènes et techniques². En outre, le paiement des arriérés intérieurs a dépassé la cible du programme d'environ 1 milliard de FCFA.

- À fin mars 2005, le surplus budgétaire primaire a été supérieur à l'objectif du programme (ajusté en fonction du nombre de cargaisons pétrolières commercialisées et l'évolution du prix international du pétrole effectivement réalisé) de 32 milliards FCFA. Les dépenses primaires ont été inférieures à la cible du programme et les recettes non pétrolières ont été supérieures à l'objectif. Tous les autres critères de réalisation et indicateurs quantitatifs à fin mars 2005 ont été respectés.

5. Tous les critères structurels de performance à fin décembre 2004 et fin mars 2005 ont été respectés, à l'exception de celui concernant l'audit des coûts pétroliers des compagnies pétrolières (tableau 2). La réalisation de cet audit s'est avérée plus longue que prévu, compte tenu de la complexité des travaux à effectuer. Toutefois, cet audit est suffisamment avancé et son achèvement constitue une action préalable à la conclusion de la première revue du programme appuyé par la FRPC (tableau 3). Par ailleurs, la plupart des repères structurels ont été respectés (tableau 2). Bien que le repère structurel concernant l'adoption par le conseil d'administration de la banque COFIPA d'un plan de restructuration de cette banque ait été observé, il s'avère toutefois nécessaire de renforcer ce plan en tenant compte des mesures additionnelles de compression des coûts.

III. LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

6. Les travaux de préparation du DSRP final sont en cours. Dans ce cadre, les actions suivantes seront mises en œuvre en 2005 : i) renforcement du Comité national de lutte contre la pauvreté; ii) renforcement de la représentation des organisations de la société civile au Secrétariat technique permanent; iii) organisation d'un séminaire gouvernemental sur la formulation et la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, et proposition des mesures pour répondre aux préoccupations du secteur privé et de la société civile; iv) élaboration d'un plan d'action pour la participation effective des organisations de la

¹ Ces dépenses étaient liées au projet d'Impfondo, dont l'exécution avait été avancée à fin 2004, au lieu du premier semestre de 2005 en raison de l'étiage sur le fleuve Congo.

² Le manque à gagner des recettes pétrolières (estimées en appliquant l'ajustement prévu dans le programme) de 46,6 milliards de FCFA peut être expliqué par trois facteurs : i) les recettes de deux cargaisons de pétrole commercialisées en novembre 2004 ont été reçues au premier trimestre de 2005 (34,2 milliards de FCFA); ii) la décote sur le brut congolais relative au prix de référence sur le marché international, tout comme celui des autres pays de la région, a fortement augmenté vers la fin de 2004 (10,1 milliards de FCFA); et iii) une marge d'erreur technique suite à l'ajustement des cargaisons (2,3 milliards de FCFA).

société civile, du secteur privé et du Parlement dans le processus de la préparation et de la rédaction du DSRP final; v) réalisation des enquêtes des dépenses des ménages, démographique et de la santé; et vi) élaboration d'un calendrier détaillé pour la mise en place de la classification fonctionnelle des dépenses de l'État.

7. En attendant une refonte complète de la classification fonctionnelle des dépenses de l'État, le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté se fera dans le cadre existant qui répertorie les secteurs prioritaires tels que définis dans le DSRP, les montants, la structure et l'évolution des dépenses pro-pauvres. Un tableau de suivi de l'exécution des dépenses de 2004 liées à la lutte contre la pauvreté sera préparé d'ici fin juin 2005. Aussi, le gouvernement préparera d'ici fin juin 2005 un tableau de suivi du circuit de la dépense (engagements, ordonnancements et paiements) pour le premier trimestre 2005; ce travail sera vérifié par l'Inspection générale des finances.

8. La mise en œuvre du DSRP intérimaire a connu de légères faiblesses en 2004. Les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté ont en effet représenté 21 % des dépenses primaires totales, contre un objectif visé de 23 %. La santé de base et, dans une moindre mesure, l'éducation de base, ont été les secteurs qui ont accusé un faible taux d'exécution. Le gouvernement s'est engagé à intensifier la lutte contre la pauvreté en 2005; en effet, les dépenses pro-pauvres devraient absorber 30 % des dépenses primaires totales. Dans ce contexte, il est prévu un quasi-doublement des prévisions de dépenses liées à la santé et à la lutte contre le SIDA, et une augmentation d'un quart de celles ayant trait à l'éducation de base. Dès le premier trimestre 2005, 38 % des dépenses annuelles portant sur la lutte contre la pauvreté avaient été réalisés. Comme la réduction de la pauvreté demeure la pierre angulaire du programme, les autorités se sont engagées à améliorer le suivi des dépenses pro-pauvres sur une base trimestrielle.

IV. CADRE MACROÉCONOMIQUE ET STRUCTUREL RENFORCÉ

9. Au vu de la hausse des cours mondiaux plus forte que prévu dans le programme, les recettes pétrolières devraient être plus élevées en 2005–07 que dans le scénario de référence du programme, malgré le fait que la production pétrolière sera plus faible que prévu en 2005–07. En outre, depuis le passage au Conseil d'administration du FMI du programme soutenu par la FRPC, de nouveaux défis structurels se sont manifestés dans les secteurs de produits pétroliers, des banques et de l'électricité. En vue de préserver la stabilité budgétaire à moyen terme et maintenir les objectifs du programme soutenu par la FRPC, y compris la réorientation des dépenses publiques vers la lutte contre la pauvreté, le gouvernement entend s'attaquer à ces nouveaux problèmes.

10. Le cadrage macroéconomique a été mis à jour pour prendre en compte i) l'augmentation des recettes pétrolières, ii) l'accroissement des paiements au titre de la dette extérieure à la suite de l'accord de décembre dernier avec le Club de Paris le 16 décembre 2004, et iii) l'augmentation des dépenses pro-pauvres. Après la prise en compte de tous ces facteurs, le cadre macroéconomique révisé prévoit : i) un taux de croissance annuel moyen d'environ 5,2 % au cours de la période 2005–07; ii) un taux d'inflation d'environ 2 % par an sous l'hypothèse d'une bonne politique budgétaire et de la poursuite d'une politique

monétaire prudente par la BEAC; iii) un surplus budgétaire primaire de 17,7 % du PIB en 2005 et de 10,3 % du PIB en moyenne en 2006–07; et iv) un excédent du compte courant extérieur d'environ 3,3 % du PIB en moyenne.

11. Comme prévu dans le programme, des recettes pétrolières supplémentaires seront déposées dans le système bancaire et leur utilisation sera discutée avec les services du FMI dans le contexte des revues de l'exécution du programme, et selon les modalités présentées dans le protocole d'accord technique de suivi (PAT) («IMF Country Report no. 05/7, appendice I, pièce jointe III», paragraphe 24). Comme décrit dans le PAT, le programme intègre un facteur d'ajustement afin de tenir compte des écarts des recettes pétrolières par rapport aux montants programmés (à cause des variations de quantités et de prix).

A. Politique budgétaire

12. Les principaux objectifs de politique budgétaire, dans le cadre du programme appuyé par la FRPC sont les suivants : i) intensifier la mobilisation des recettes pétrolières et non pétrolières; ii) éviter les dépenses pro-cycliques et lutter contre les tensions inflationnistes; iii) augmenter les dépenses en faveur des pauvres; iv) limiter les transferts budgétaires et rationaliser la politique des subventions; v) régler les arriérés de paiement intérieurs d'une manière transparente et équitable; et vi) poursuivre la normalisation des relations avec les créanciers extérieurs.

13. Le gouvernement s'engage à poursuivre les efforts de mobilisation des recettes pétrolières et non pétrolières.

- Les recettes pétrolières seront maximisées grâce aux certifications trimestrielles, aux audits des coûts pétroliers et à l'amélioration de la performance commerciale de la SNPC et de la CORAF. Vu la hausse des prix, les prévisions révisées de recettes pétrolières s'élèvent à 793,7 milliards de FCFA (contre 632,4 milliards de FCFA dans le programme initial) en 2005 et sont basées sur les hypothèses d'un volume de production de 94,7 millions de barils, d'un prix international de 45,2 dollars EU/baril et d'un taux de change de 499 de francs CFA/dollar EU.
- Les recettes non pétrolières seront augmentées grâce au renforcement des mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, à l'informatisation des régies financières et au renforcement des administrations fiscale et douanière, à la limitation des exonérations fiscales discrétionnaires et à l'élargissement de l'assiette fiscale. Pour 2005, il est prévu que les recettes non pétrolières atteindront 219,3 milliards de FCFA, soit 18,7 % du PIB non pétrolier.

14. La politique de la dépense sera axée sur la réduction de la pauvreté. Le gouvernement s'engage à augmenter la part des ressources allouées aux secteurs sociaux prioritaires dérivés du DSRP-I, à savoir : i) la santé de base et lutte contre le VIH-SIDA; ii) l'éducation de base; iii) les infrastructures de base; iv) l'eau, l'énergie et l'assainissement urbain; v) le désarmement et la réinsertion des anciens combattants; et vi) l'agriculture. Vu l'augmentation des recettes pétrolière, il est prévu que ces dépenses seront en hausse de

25 milliards de FCFA (soit 0,9 % du PIB) en 2005. Le contrôle du service fait, surtout en matière de dépenses d'investissement, la limitation du recours aux procédures de dépenses exceptionnelles et un meilleur contrôle des transferts constitueront également des priorités dans la gestion de la dépense.

15. En ce qui concerne les secteurs en difficulté (filière carburants, secteur bancaire et secteur de l'énergie), seules les pertes justifiées et dûment validées pourront être prises en charge par le budget. Par ailleurs, des réformes en profondeur seront mises en œuvre pour remédier aux faiblesses structurelles de ces secteurs, afin de limiter, voire supprimer, leur impact négatif sur le budget à l'avenir (voir section V).

16. Les coûts budgétaires dans le secteur bancaire sont évalués à 8,4 milliards de FCFA. Face à la dépréciation de la situation financière de la COFIPA et à la défaillance de l'actionnaire principal de contribuer à la recapitalisation de la COFIPA, le gouvernement s'est vu dans l'obligation de reprendre temporairement cette banque afin d'en préparer une reprivatisation ordonnée et de protéger les déposants. Le coût de la recapitalisation de cette banque a été estimé par la COBAC à 2,4 milliards de FCFA. Le gouvernement est prêt à céder cette banque au secteur privé dès que les conditions seront réunies. En outre, conformément à la convention signée avec les repreneurs de l'ancienne banque publique CAIC, le gouvernement payera à La Congolaise de Banque (LCB) un montant de 6 milliards de FCFA au titre de l'écart de scission qui a été validé par la COBAC.

17. Les pertes financières de la filière carburant sont estimées à 37,8 milliards de francs CFA à fin 2004 (1,6 % du PIB), dont 28,3 milliards de FCFA pour la CORAF et 9,5 milliards de FCFA pour la filière aval (portant sur le stockage, le transport et la distribution des produits raffinés et les coûts élevés des approvisionnements de Brazzaville via Kinshasa). Suite à ces pertes, la CORAF accuse des arriérés de paiement estimés à 22 milliards de FCFA envers ses fournisseurs de pétrole brut en 2004. Un plan de règlement de ces arriérés est en cours de discussion entre la SNPC et la CORAF, d'une part, et les fournisseurs de pétrole, d'autre part. Compte tenu des prix du pétrole plus élevés que prévu dans le programme, la subvention initialement prévue pour l'ensemble de la filière sera revue à la hausse de 2,3 milliards de francs CFA en moyenne par année de 2005 à 2007 pour tenir compte de l'augmentation des prix du pétrole sur le marché international. Le gouvernement s'engage à prendre des mesures pour minimiser les coûts de la filière sur le budget de l'État (voir sous-section VIB).

18. La Société nationale d'électricité (SNE) enregistre régulièrement des arriérés de paiement importants envers sa consœur de la République démocratique du Congo, la SNEL pour l'achat d'électricité de cette société. Ceci s'explique par les difficultés financières de la SNE qui résultent principalement de la destruction de ses installations au cours des conflits des années antérieures, de la fraude et de la piraterie dans l'utilisation de l'électricité, ainsi que de la facturation forfaitaire de la consommation en l'absence des compteurs et du non-paiement des factures par un grand nombre de clients. Au 31 décembre 2004 la dette vis à vis de la SNEL s'élevait à 36,7 milliards de FCFA et était entièrement en arriérés. Le gouvernement s'engage à réconcilier ces arriérés avant de trouver une solution à cette question. Sur la base des chiffres réconciliés, des négociations seront entreprises entre la

République du Congo et la République démocratique du Congo sur le traitement de ces arriérés. En attendant, les deux parties ont convenu que la République du Congo devra régler ses factures courantes de façon régulière. Par conséquent, la subvention de l'État à la SNE pour l'aider à honorer les paiements courants est estimée à 350 millions de FCFA par mois en 2005; cette subvention devrait diminuer à 175 millions de FCFA par mois à compter de 2006 sous l'hypothèse que les réformes envisagées dans ce secteur commenceront à porter leurs fruits (voir sous-section VI.C).

B. Secteur monétaire et financier

19. La politique monétaire continuera d'être menée dans le cadre régional par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Les objectifs de cette politique sont d'assurer un faible niveau d'inflation et de maintenir les réserves de change de la zone à un niveau confortable. Le gouvernement du Congo contribuera à la réalisation de ces objectifs en mettant en œuvre une politique budgétaire visant à augmenter l'épargne publique afin d'améliorer la position nette du gouvernement auprès du système bancaire et de permettre une augmentation non inflationniste du crédit à l'économie. La croissance de la masse monétaire au sens large devrait correspondre à celle du PIB non pétrolier nominal au cours de la période couverte par le programme. Selon les projections, le crédit net au gouvernement (hors ressources du FMI) devrait baisser de 36 milliards de FCFA en 2005. Il est prévu une croissance des crédits à l'économie en conformité avec l'évolution du PIB nominal non pétrolier et un raffermissement des avoirs extérieurs nets de la banque centrale.

20. Le gouvernement est déterminé à prendre des actions nécessaires pour remédier à la fragilité persistante du secteur financier.

- Le lancement, par un cabinet d'audit de réputation internationale, de l'audit général de l'État au 31 mars 2005 du portefeuille des prêts octroyés par la COFIPA est prévu avant fin juin 2005, et son achèvement est prévu d'ici fin octobre 2005.
- Un plan de restructuration révisé de la banque COFIPA sera adopté d'ici fin décembre 2005. Ce plan inclura des mesures concrètes de réduction des coûts d'exploitation de la banque³, ainsi que d'augmentation des ressources, dont la cession de certains actifs. Le plan révisé intégrera les résultats de l'audit du portefeuille des prêts indiqué ci-dessus et clarifiera la situation des propriétaires de cette banque par la voie d'un avis juridique indépendant.
- Le gouvernement transmettra aux services du FMI un rapport trimestriel de la situation financière de la COFIPA élaboré par la COBAC après visite sur place. Les rapports

³ Notamment la fermeture de certaines succursales non rentables et la réduction des charges de fonctionnement, y compris les charges de personnel.

feront le point sur la solvabilité, la rentabilité, et la liquidité de cette banque, ainsi que la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du 18 octobre 2004 «COFIPA Investment Bank Congo : évaluation et restructuration». Le premier rapport sur la situation à fin juin sera disponible d'ici fin septembre 2005.

- Le gouvernement s'engage à privatiser à nouveau la banque COFIPA dans des délais réalistes par la voie d'appel d'offres ouvert à la concurrence et dans la plus grande transparence.

21. Le gouvernement est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour endiguer le phénomène d'aléa moral qui fait que les banques font relativement peu d'effort pour le recouvrement des créances, espérant que l'État sera toujours le sauveteur de dernier recours en cas de difficultés. Le gouvernement veillera à la mise en place d'une stratégie de renforcement du recouvrement des créances bancaires. Pour ce faire, le gouvernement préparera, avec l'assistance de la BEAC et de la COBAC, d'ici le 31 octobre 2005, un plan d'action visant à renforcer le recouvrement des créances bancaires. En plus du renforcement du recouvrement des créances, des mesures visant à lutter contre la défaillance de certains débiteurs seront mises en œuvre. Ces mesures comprendront notamment : i) l'utilisation plus active de la centrale des risques pour empêcher qu'un client défaillant envers une banque puisse obtenir aisément des financements auprès d'autres banques; et ii) l'établissement d'une liste (extraite de la centrale des risques) des principaux débiteurs indécisifs du système bancaire de la République du Congo, et sa circulation auprès des établissements bancaires et du trésor public (action préalable à la conclusion de la première revue du programme appuyé par la FRPC).

C. Dette extérieure

22. Le gouvernement poursuit les efforts de normalisation des relations avec les créanciers extérieurs. En effet, toutes les obligations extérieures sont honorées à bonne date depuis la mise en place du programme appuyé par la FRPC. Par ailleurs :

- En ce qui concerne les créanciers du Club de Paris, suite à l'accord d'allègement de la dette signé le 16 décembre 2004, le gouvernement a déjà approché les membres de cette institution pour la négociation et la signature des accords bilatéraux. Les accords ont déjà été signés avec l'Allemagne, le Canada, l'Espagne et l'Italie; le gouvernement espère être en mesure de signer les accords avec tous les autres créanciers avant la date limite.
- S'agissant des relations avec les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris, des discussions ont été menées avec les Fonds koweïtien et saoudien. La réponse des autres créanciers bilatéraux est attendue.
- En ce qui concerne les créanciers du Club de Londres, les autorités congolaises entendent poursuivre au cours des mois à venir les discussions déjà initiées en 2004 avec le Comité de coordination (Steering Committee) et de réconcilier les montants de la dette. Le gouvernement compte solliciter auprès de la Banque mondiale une assistance financière

au titre de la facilité IDA, pour le rachat de la dette due aux créanciers du Club de Londres.

- Dans le respect des principes de l'initiative PPTE, le gouvernement compte apurer les arriérés envers les créanciers privés, y compris les créances litigieuses. En dépit des condamnations déjà prononcées contre le Congo et des actions en cours devant les tribunaux, les autorités continuent les contacts avec les fonds qui détiennent une partie importante de la dette commerciale du Congo en vue de trouver avec eux des solutions à l'amiable.

23. En préparation pour l'accès du Congo à l'initiative PPTE renforcée, les travaux se poursuivent, en étroite collaboration avec les services du FMI et de la Banque mondiale, pour examiner et traiter les diverses catégories de dettes extérieures du gouvernement et des entreprises publiques, y compris les obligations financières de la SNPC. En particulier, des questions clés subsistent sur les comptes d'avances de la SNPC, portant sur les montants, leur nature et la domiciliation des créanciers.

V. RÉFORMES STRUCTURELLES ET GOUVERNANCE

A. Secteur pétrolier en amont

24. Le renforcement de la mobilisation des recettes pétrolières et de la transparence dans le secteur pétrolier sera poursuivi. Les principales mesures pour le reste de 2005 sont les suivantes :

- Achèvement, par un cabinet d'audit de réputation internationale, d'un rapport de réconciliation des recettes pétrolières encaissées selon les rapports de certification trimestrielles et l'ensemble des recettes pétrolières inscrit dans les tableaux des opérations financières de l'État (TOFE) pour les années 2003 et 2004 (action préalable à la conclusion de la première revue du programme appuyé par la FRPC).
- Achèvement, par des cabinets d'audit de réputation internationale, des coûts pétroliers pour 2003 pour tous les contrats de partage de production tels que définis dans ces contrats, et soumission des rapports au gouvernement (action préalable à la conclusion de la première revue du programme appuyé par la FRPC).
- La certification externe des recettes pétrolières de l'État par un cabinet d'audit de réputation internationale continuera d'être effectuée sur une base trimestrielle.
- Préparation par la SNPC d'un tableau des emplois et des ressources pour les activités consolidés du Groupe SNPC pour 2004 et des tableaux trimestriels pour 2005 (fin juin 2005).
- Adoption par le gouvernement d'une stratégie définitive de recentrage des activités de la SNPC pour les rendre conformes à ses activités de base dans le secteur pétrolier et du calendrier de mise en œuvre y relatif (fin septembre 2005).

- L'achèvement de l'audit de la SNPC pour les comptes de 2004 par un cabinet d'audit de réputation internationale (fin mars 2006).

25. Le gouvernement continuera à renforcer le niveau d'information mise à la disposition du public à travers les sites internet (www.mefb-cg.org), y compris la publication des rapports d'audits (dont les rapports d'audit externe de la SNPC et de la CORAF), des informations relatives aux opérations du secteur pétrolier, des textes juridiques et réglementaires qui régissent les relations entre l'État et la SNPC. Le gouvernement réitère également son engagement de publier sur internet toutes les informations sur les transactions relatives aux hydrocarbures telles que définies dans le protocole d'accord technique relatif au programme appuyé par la FRPC.

B. Secteur des produits pétroliers raffinés

26. Les pertes du secteur des produits raffinés sont de plus en plus élevées et continuent de peser sur le budget de l'État. Ces pertes découlent d'une part de l'augmentation du prix du pétrole brut sur le marché et, d'autre part, de la politique de prix sortie raffinerie et à la pompe fixés administrativement et de l'inefficience à la fois au niveau du raffinage et de la distribution des produits raffinés, ainsi que de l'approvisionnement par l'importation via Kinshasa dont les coûts sont élevés. Afin de réduire les coûts potentiels de ce secteur pour le budget de l'État, tout en minimisant l'impact sur les personnes pauvres, les mesures suivantes sont envisagées :

- Validation des pertes enregistrées par la filière carburants (y compris la CORAF) en 2004. Ce travail se fera en deux étapes. Premièrement, le gouvernement signera un contrat avec un cabinet de réputation internationale pour effectuer l'audit des comptes de la CORAF pour 2003 et 2004 selon les mêmes termes de référence que pour l'audit de 2002 (action préalable à la conclusion de la première revue du programme appuyé par la FRPC). L'achèvement de cet audit est prévu pour fin décembre 2005. Deuxièmement, le gouvernement signera avant fin septembre 2005 un contrat avec un cabinet de réputation internationale pour valider les pertes de la filière carburant hors CORAF.
- Adoption par le gouvernement des textes d'application (un décret et un arrêté) d'une nouvelle structure des prix des produits pétroliers raffinés révisés qui intègre i) l'augmentation de 115 FCFA/litre du prix du jet fuel vendu aux compagnies aériennes internationales, ii) l'augmentation de 40 FCFA/litre du prix du gasoil vendu aux compagnies maritimes internationales et iii) la baisse de 25 % des marges (transport, stockage, distribution et commercialisation) de la structure de prix (action préalable à la conclusion de la première revue du programme appuyé par la FRPC).
- Préparation, avec l'assistance de la Banque mondiale, d'une étude économique et stratégique de la CORAF devant déboucher sur l'adoption d'un plan d'action pour la restructuration de cette entreprise. Le lancement de cette étude sera effectué d'ici août 2005 et son achèvement est prévu pour décembre 2005. En attendant les résultats de cette étude, le Conseil d'administration de la CORAF adoptera un plan de compression des

charges de fonctionnement, dont les frais de personnel, d'assistance technique et de commercialisation.

- Adoption par le gouvernement d'un plan d'action (y compris un échéancier) pour la mise en place d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers raffinés (fin septembre 2005). Une analyse de l'impact social de cette réforme sera effectuée afin de définir les mesures d'accompagnement à mettre en place pour protéger les groupes de population pauvres et vulnérables.

C. Secteur de l'énergie

27. La réforme du secteur de l'électricité se poursuit avec l'assistance de la Banque mondiale dans le cadre du Projet de réhabilitation des infrastructures d'énergie et d'eau. Le gouvernement tient à la réduction de pertes de la SNE et la charge qui en résulte pour le budget de l'État.

28. Dans l'immédiat l'objectif principal recherché est l'amélioration de la situation financière de la SNE, en particulier l'accroissement des recettes collectées à Brazzaville et Pointe-Noire, pour couvrir les charges de la SNE et réduire leur coût sur le budget de l'État. Les actions suivantes sont envisagées :

- Afin de maîtriser la tenue des comptes de la SNE, le gouvernement signera un contrat avec un cabinet de réputation internationale pour établir pour la SNE pour l'exercice 2004 des comptes financiers selon les critères de l'OHADA (action préalable à la conclusion de la première revue du programme appuyé par la FRPC). L'achèvement de ce travail est prévu pour fin novembre 2005.
- Afin d'accroître les recettes de la SNE, il est prévu d'installer des compteurs à Brazzaville, afin de mesurer et facturer la consommation réelle, plutôt que de facturer au forfait⁴. Le forfait encourage la surconsommation et la piraterie, et engendre des manques à gagner considérables pour la SNE. La SNE a déjà installé 4.300 compteurs, et elle compte en installer 13.000 nouveaux d'ici septembre 2005 et 5.000 additionnels à fin décembre 2005. Ceci devrait permettre une augmentation du taux de recouvrement de la SNE de 78 % à fin 2004 à 116 % d'ici fin décembre 2005⁵.

⁴ Le système du forfait a été institué à Brazzaville (et non à Pointe-Noire) comme un palliatif, à la suite de la destruction des compteurs durant les guerres civiles des années 1990.

⁵ Le taux de recouvrement est défini comme le total des recouvrements effectifs moyens à Brazzaville pour le trois derniers mois de la Société nationale de l'électricité (SNE) divisé par la facture moyenne de l'importation d'électricité auprès de la Société nationale d'électricité de la République démocratique du Congo (SNEL) pour les trois derniers mois.

29. Au cours des prochaines années, le programme d'investissements publics financés sur ressources intérieures assurera i) le renforcement de la capacité dans le secteur de l'énergie avec la réhabilitation du barrage de Mokoukoulou, ii) la construction de la centrale thermique de Brazzaville (prévue pour 2006) et du barrage d'Imboulou (2009) et iii) le renforcement des réseaux de distribution, de transport et d'interconnexion (2006). À moyen terme, le gouvernement est engagé dans un programme de réhabilitation des équipements de la SNE en collaboration avec la Banque mondiale afin d'améliorer ses performances et résoudre le niveau élevé de son endettement.

D. Autres mesures de bonne gouvernance

30. Le gouvernement a la ferme volonté de renforcer la transparence de la gestion des ressources naturelles. En juin 2004, le gouvernement a adhéré à l'initiative sur la transparence des industries extractives (EITI). Une table ronde, organisée par une ONG à Pointe-Noire au mois de février 2005 avec les organisations non gouvernementales et les compagnies pétrolières, a offert au gouvernement une opportunité de réaffirmer cet engagement. Au vu des progrès enregistrés dans la transparence des recettes pétrolières, la République du Congo a reçu une mention spéciale lors de la conférence de l'EITI tenue en mars 2005 à Londres. Pour la suite, le gouvernement a l'intention de présenter pour discussion un plan d'action pour atteindre les objectifs du EITI lors d'une réunion avec les représentants de l'industrie et de la société civile en mi-2005. En outre, le gouvernement est en train de prendre des mesures nécessaires pour la réintégration de la République du Congo dans le processus de Kimberley concernant la certification des diamants, duquel le pays a été exclu au mois de juin 2004. Un bureau de recherches géologiques et minières a été contacté pour entreprendre une évaluation de la production du Congo en diamants bruts.

E. Données statistiques

31. Le gouvernement s'est engagé à améliorer la qualité des statistiques nécessaires au bon suivi de l'exécution du programme appuyé par la FRPC et de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Un plan pluriannuel de développement de la statistique (PPDS) a été déjà préparé; son adoption est prévue d'ici fin 2005. En outre, six consultants ont été embauchés pour assurer la conversion des statistiques de la comptabilité nationale selon la méthodologie de 1993 des Nations Unies (SCN 93). L'achèvement de cette mesure est maintenant prévu pour fin décembre 2006.

VI. LA SITUATION SÉCURITAIRE

32. Le gouvernement est conscient que la consolidation du processus de paix qui a commencé en 2000 ainsi que l'amélioration de la situation sécuritaire sont des facteurs clés dans le développement du pays. Dans ce contexte, le rapport récemment déposé par le «Comité de suivi des engagements des accords croisés des 16 et 17 mars 2003» constitue une importante étape. Le gouvernement est engagé à accélérer le programme de démilitarisation, désarmement et réinsertion (DDR) avec l'implication de toutes les parties prenantes, y compris les Nations Unies.

VII. SUIVI DU PROGRAMME

33. En vu de renforcer le cadre macroéconomique du programme pour assurer une croissance durable et la réduction soutenue de la pauvreté, le gouvernement s'est engagé à adopter une stratégie avec un certain nombre d'actions préalables à la conclusion de la première revue du programme appuyé par la FRPC (voir tableau 3).

34. L'exécution du programme sera suivie à travers des critères de réalisation et des repères quantitatifs et structurels qui sont spécifiés dans les tableaux 1 et 2 et décrits dans le PAT («IMF Country Report no. 05/7, appendice I, pièce jointe III»). Pour permettre au gouvernement de bien mettre en œuvre son programme de lutte contre la pauvreté, des repères indicatifs quantitatifs et structurels ont été définis pour le dernier trimestre de 2005 dont les définitions et autres détails se trouvent dans le PAT (voir IMF Country Report No. 05/7) et un avenant au PAT ci-joint.

Tableau I. République du Congo : critères et indicateurs quantitatifs pour octobre 2004-décembre 2005
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire; cumulé à compter de janvier)

	Fin décembre 04		Fin mars 05		Fin juin 05		Fin septembre 05		Fin décembre 05		
	Repere	Prog. ajust.	Est.	Crit. de réal.	ajust.	Est.	Repere	Crit. de réal.	Crit. de réal. rév.	Proj. init.	Repere indic.
Critères quantitatifs											
Solde budgétaire primaire (plancher) 1/2/	235.0	297.0	241.8	98.8	64.1	96.1	163.6	230.4	230.4	329.9	473.9
Variation de l'encours du crédit net du système bancaire à l'administration publique (plafond) 2/3/	17.7	17.7	1.6	1.8	1.8	-24.4	2.3	4.0	4.0	-8.7	-30.0
Nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et long terme (y compris le crédit-bail) contractés ou garantis par l'administration centrale (plafond) 4/ 5/ 6/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouveaux emprunts extérieurs (y compris le crédit-bail) dont l'échéance initiale est inférieure à un an (plafond) 5/ 6/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouveaux emprunts extérieurs gagés sur les recettes pétrolières contractés par l'administration centrale ou en son nom (plafond) 6/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouveaux emprunts ext. non concessionnels contractés par la SNPC (plafond) 6/	5.0	5.0	0.0	13.5	13.5	0.0	13.5	13.5	13.5	13.5	13.5
Paievements d'arriérés extérieurs (plancher) 2/ 7/	60.7	60.7	48.5	60.2	60.2	44.4	108.5	119.6	113.1	119.6	134.0
Nouveaux arriérés extérieurs sur des dettes non réschélomables 6/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paievements d'arriérés intérieurs (plafond) 8/ 9/	40.8	40.8	41.7	8.0	8.0	7.3	17.8	34.8	34.8	50.0	60.0
Nouveaux arriérés intérieurs 6/ 8/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Indicateurs quantitatifs											
Recettes non pétrolières	202.2	202.2	207.6	45.3	45.3	54.2	101.1	155.7	155.7	219.3	219.3
Investissements financés sur ressources intérieures (plafond)	123.1	123.1	128.4	39.1	39.1	30.6	82.2	115.3	115.3	141.5	153.1
Postes pour mémoire											
Recettes pétrolières (en milliards de francs CFA)	515.0	577.0	530.3	183.1	148.4	157.4	338.5	486.1	598.4	632.4	793.7
Prix du pétrole (Brent, dollar EU/barril), moyenne trimestrielle	38.3	...	44.0	34.5	...	41.5	33.5	32.8	32.8	32.3	46.3
Taux de change (FCFA/dollar EU), moyenne trimestrielle	531.6	...	506.5	544.4	...	498.4	543.7	543.1	543.1	542.8	499.7
Prix du Brent (milliers de FCFA/barril), moyenne trimestrielle	20.3	...	22.3	18.8	...	20.7	18.2	17.8	17.8	17.5	23.1

1/ On trouvera la définition au paragraphe 6 du protocole d'accord technique (PAT) (Country Report 05/07; appendice I, pièce jointe III).

2/ Voir les paragraphes 23-25 du PAT pour les indices de correction.

3/ Hors prêts du FMI.

4/ Hors accords de rééchelonnement et décaissements du FMI.

5/ On trouvera une définition de la dette non concessionnelle au paragraphe 13.b du PAT.

6/ Critère de réalisation continu; on trouvera une définition de la dette non réschélomable au paragraphe 17 du PAT.

7/ Hors annulation des arriérés envers l'Union européenne, annulation d'une partie des arriérés par la Banque africaine de développement (ADB) et

apurement des arriérés des ambassades congolaises à l'étranger. Le critère de réalisation révisé pour fin septembre 2005 et le repère indicatif pour fin décembre 2005

excluent tous les paiements d'arriérés à la ADB, puisque les bailleurs de fonds se sont fermement engagés à prendre en charge le tiers restant de ces arriérés.

8/ Voir la définition au paragraphe 21 du PAT.

9/ Voir le paragraphe 26 du PAT pour l'indice de correction.

Tableau 2. République du Congo — Critères de réalisation et repères structurels pour la première année du programme¹

Mesures	Date	État d'avancement
1. Critères de réalisation structurels		
Réalisation par un cabinet d'audit de réputation internationale, selon les normes internationales d'audit, de l'audit financier externe de 2002 de la CORAF; remise du rapport au gouvernement.	31 décembre 2004	Exécuté
Réalisation par des cabinets d'audit de réputation internationale, selon les normes internationales, d'audits des coûts pétroliers pour 2003 pour tous les contrats de partage de production, conformément aux modalités définies dans ces contrats; remise des rapports au gouvernement.	31 mars 2005	Non exécuté
Préparation par les autorités et transmission au FMI d'un tableau de suivi du circuit de la dépense (engagements, ordonnancements et paiements) pour 2004.	31 mars 2005	Exécuté
Préparation par les autorités et transmission au FMI d'un tableau de suivi de l'exécution des dépenses de 2004 liées à la lutte contre la pauvreté.	30 juin 2005	
Adoption par le gouvernement d'un plan d'action (comprenant un échéancier) pour la mise en place d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers raffinés.	30 septembre 2005	
Certification des recettes du secteur forestier en 2004 par un cabinet d'audit de réputation internationale et remise du rapport au gouvernement.	30 septembre 2005	
2. Repères structurels		
Adoption par le conseil d'administration d'une banque en difficulté d'un plan de restructuration approuvée par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) et le gouvernement ² .	31 décembre 2004	Exécuté
Mise en œuvre par la division des hydrocarbures du ministère chargé des finances des neuf recommandations énoncées par le cabinet d'audit international dans le cadre de la certification des recettes pétrolières en 2003. Relèvement des effectifs de cette division, afin de faire passer de trois à six le nombre d'agents qualifiés.	31 mars 2005	Exécuté
Réalisation par un cabinet d'audit de réputation internationale, selon les normes internationales d'audit, de l'audit externe de la SNPC pour 2003 et remise du rapport au gouvernement.	31 mars 2005	Exécuté

Tableau 2. République du Congo — Critères de réalisation et repères structurels
pour la première année du programme¹(fin)

Mesures	Date	État d'avancement
Préparation par la SNPC d'un tableau des emplois et des ressources pour les activités consolidés du Groupe SNPC pour 2004 et de tableaux trimestriels pour 2005.	30 juin 2005	
Adoption par le gouvernement d'une stratégie définitive de recentrage des activités de la SNPC pour les rendre conformes à ses activités de base dans le secteur pétrolier et du calendrier de mise en œuvre qui s'y rapporte.	30 septembre 2005	
Adoption par le gouvernement d'un plan complet de règlement des arriérés intérieurs; affichage de la politique connexe sur un site Internet.	30 septembre 2005	
Publication trimestrielle sur Internet de la liste des bénéficiaires des paiements au titre de la dette intérieure.	Avec un décalage d'un mois	Exécuté
Certification trimestrielle des recettes pétrolières, par un cabinet d'audit de réputation internationale, selon le même mandat que pour la certification de 2003; publication sur Internet des rapports de certification.	Avec un décalage d'un mois	Exécuté ³
Publication sur Internet d'informations détaillées sur toutes les transactions relatives aux hydrocarbures (pétrole et gaz).	Avec un décalage d'un mois	Non exécuté
Centralisation au Trésor de toutes les recettes publiques et de l'exécution de tous les paiements.	Continu	Exécuté ³

¹ Les mesures sont décrites dans le protocole d'accord technique (voir le rapport des services du FMI sur les économies nationales n° 05/7; janvier 2005).

² Faute de quoi, la COBAC et le gouvernement prendront automatiquement des mesures provisoires et imposeront un plan de restructuration avant le 31 décembre 2004.

³ Une partie des recettes pétrolières dues par l'opérateur 6 n'avait pas encore été versée au Trésor.

Tableau 3. République du Congo — Mesures préalables relatives à la première revue du programme appuyé par la FRPC

Réalisation, par des cabinets d'audit de réputation internationale et selon les normes internationales, de l'audit des coûts pétroliers pour 2003 pour tous les contrats de partage de production tels que définis dans ces contrats; remise des rapports au gouvernement.

Réalisation, par un cabinet d'audit de réputation internationale, d'un rapport de rapprochement des recettes pétrolières encaissées par l'État (selon les rapports de certification trimestriels) et du total des recettes pétrolières inscrit dans les tableaux des opérations financières de l'État (TOFE) pour les années 2003 et 2004; publication du rapport sur le site Internet du Ministère de l'économie des finances (www.mefb-cg.org).

Établissement par le gouvernement d'une liste (extraite de la centrale des risques) des principaux débiteurs indécidés du système bancaire de la République du Congo; circulation de cette liste auprès des établissements bancaires et du trésor public.

Signature par les autorités d'un contrat avec un cabinet d'audit de réputation internationale pour faire procéder à des audits externes annuels de la CORAF pour 2003 et 2004.

Adoption par le gouvernement d'un décret d'application d'une nouvelle structure des prix des produits pétroliers raffinés qui intègre i) l'augmentation de 115 FCFA/litre du prix du carburacteur vendu aux compagnies aériennes internationales, ii) l'augmentation de 40 FCFA/litre du prix du gasoil vendu aux compagnies maritimes internationales et iii) la baisse de 25 % des marges (transport, stockage, distribution et commercialisation) de la structure de prix.

Tableau 4. République du Congo — Repères indicatifs pour le quatrième trimestre 2005
dans le cadre de l'accord FRPC

Mesures	Date
Réalisation, par un cabinet d'audit de réputation internationale, d'un audit général de l'état du portefeuille de prêts de la COFIPA.	31 octobre 2005
Préparation par les autorités, avec l'aide de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), d'un plan d'action visant à renforcer le recouvrement des prêt improductifs du système bancaire .	30 novembre 2005
Réalisation, par un cabinet d'audit de réputation internationale, de l'établissement des comptes financiers de la Société nationale d'électricité (SNE) pour l'exercice 2004 selon les normes de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).	31 décembre 2005
Réalisation, par un cabinet d'audit de réputation internationale, selon les normes internationales d'audit, de l'audit financier de la raffinerie nationale de pétrole (CORAF) pour 2003 et 2004; remise du rapport au gouvernement.	31 décembre 2005
Élaboration du rapport final sur le diagnostic des pertes enregistrées par la filière carburants en 2004.	31 décembre 2005
Élaboration d'un rapport trimestriel par le gouvernement, de concert avec la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), sur la situation financière de la COFIPA, après visite sur place ¹ .	Avec un décalage d'un mois
Publication trimestrielle sur Internet de la liste des bénéficiaires des paiements au titre de la dette intérieure.	Avec un décalage d'un mois
Certification trimestrielle des recettes pétrolières, par un cabinet d'audit de réputation internationale, selon le même mandat que pour la certification de 2003; publication sur Internet des rapports de certification.	Avec un décalage d'un mois
Publication sur Internet d'informations détaillées sur toutes les transactions relatives aux hydrocarbures (pétrole et gaz).	Avec un décalage d'un mois
Centralisation au Trésor de toutes les recettes publiques et de l'exécution de tous les paiements.	En cours

¹ Les rapports feront le point sur la solvabilité, la rentabilité et la liquidité de cette banque, ainsi que sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du 18 octobre 2004 «COFIPA Investment Bank Congo : évaluation et restructuration».

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Addendum au protocole d'accord technique

1. Cet addendum complète le protocole d'accord technique (PAT) du 17 novembre 2004, qui définit les modalités du suivi du programme du gouvernement de la République du Congo pour la période allant du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2005 (voir le rapport des services du FMI sur les économies nationales n° 05/7, appendice I, pièce jointe III). Par ailleurs, des repères structurels et quantitatifs ont été définis à titre indicatif pour le dernier trimestre 2005. Les définitions, ainsi que la périodicité et les délais maxima de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi du programme, restent inchangées.

2. La mise à jour des projections trimestrielles¹ des recettes pétrolières reposent sur l'échéancier d'expéditions de pétrole brut suivant :

Tableau 1. Congo : expéditions pétrolières publiques, 2004-2005
(nombre d'expéditions commerciales)

Produit/mélange	2004		2005							
	T4		T1		T2		T3		T4	
	Prog.	Effectif	Prog.	Effectif	Prog. ¹	Prévision	Prog. ¹	Prévision	Prévision initiale	Prévision révisée ¹
Djéno	4	7	7	4	5	7	6	5	6	7
N'Kossa	3	3	2	2	3	3	2	4	2	3
Yombo	0	0	1	1	1	0	0	1	1	0
Butane	3	2	3	4	2	3	2	2	1	3
Propane	0	0,4	1	0,4	0	0,6	1	1	0	1
TOTAL	10	12,4	14	11,4	11	13,6	11	13	10	14

^{1/} Servira à l'évaluation du programme.

À l'appui de cet échéancier révisé et dans l'éventualité de déviations par rapport à celui-ci, le gouvernement fournira des tableaux explicatifs reliant la production par types de produits à l'imposition, au stockage et à la prise en charge des produits.

¹ Pour tenir compte du décalage d'un mois qui existe habituellement entre la date de prise en charge des produits et la date de réception des recettes, les trimestres sont définis de la façon suivante : T1-2005, décembre 2004-février 2005; T2-2005, mars-mai 2005; T3-2005, juin-août 2005; T-4 2005, septembre-novembre 2005. Voir aussi le PAT, paragraphe 8.

3. Si l'excédent primaire dépasse l'indicateur quantitatif du programme (PAT, paragraphe 2a) et/ou si une aide budgétaire non affectée² supplémentaire (par rapport au niveau programmé) est disponible, le gouvernement utilisera ce surcroît de ressources selon les modalités définies dans le PAT (paragraphe 24) à une exception près. À la suite de l'accord conclu entre le Congo et les créanciers du Club de Paris le 16 décembre 2004, la clause selon laquelle le tiers des ressources supplémentaires devait être consacré à la réduction des arriérés de paiements au titre de la dette extérieure non rééchelonnable est redondante.
4. En collaboration avec les associations professionnelles des établissements de crédit du Congo, le gouvernement dressera une liste (tirée de la centrale des risques) des principaux débiteurs indécisifs du système bancaire de la République du Congo. Par débiteurs indécisifs, on entend ceux qui ont accumulé des arriérés supérieurs à 10 millions de francs CFA auprès d'une ou plusieurs banques sur le marché pendant une période dépassant trois mois consécutifs. Cette liste sera mise à jour tous les trimestres.
5. Un audit général de l'état du portefeuille des prêts octroyés par la COFIPA au 31 mars 2005 sera réalisé par un cabinet d'audit de réputation internationale selon les normes et les principes d'audit bancaire en vigueur dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. L'auditeur sera chargé d'effectuer les tâches suivantes :
- (i) préparer une évaluation du portefeuille de prêts de la banque;
 - (ii) vérifier l'exactitude de l'enregistrement des prêts dans les livres de la banque;
 - (iii) vérifier la validité des garanties données;
 - (iv) examiner la validité de tous les engagements hors bilan de la banque.

² Par aide budgétaire, on entend le montant des dons et des prêts qui ne sont pas liés un projet (hors ressources du FMI).

République du Congo — Relations avec le FMI
(Au 31 mai 2005)

I. Statut : Date d'admission au FMI : 10/07/1963
Régime : article VIII

II. Compte des ressources générales :

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage</u> <u>de la quote-part</u>
Quote-part	84,60	100,00
Avoirs du FMI en monnaie du Congo	86,72	102,51
Position de réserve au FMI	0,54	0,63

III. Département des DTS :

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage</u> <u>de l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	9,72	100,0
Avoirs	0,61	6,25

IV. Encours des achats et des prêts :

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage</u> <u>de l'allocation</u>
Accords FASR	12,03	14,22
Tranche de crédit	2,64	3,13

V. Accords financiers récents :

<u>Type</u>	<u>Date</u> <u>d'approbation</u>	<u>Date</u> <u>d'expiration</u>	<u>Montant</u> <u>approuvé</u> <u>(Millions de</u> <u>DTS)</u>	<u>Montant tiré</u> <u>(Millions de</u> <u>DTS)</u>
Accord FRPC	06/12/2004	05/12/2007	54,99	7,86
Accord FRPC	28/06/1996	27/06/1999	69,48	13,90
Accord de confirmation	27/05/1994	26/05/1995	23,16	12,50

VI. Paiements prévus au FMI : (millions de DTS; sur la base de l'utilisation à ce jour des ressources du FMI et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>À venir</u> <u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
Principal	4,03	2,78			
Commissions/ intérêts	<u>0,21</u>	<u>0,27</u>	<u>0,27</u>	<u>0,27</u>	<u>0,27</u>
Total	4,24	3,05	0,27	0,27	0,27

VII. Application de l'initiative en faveur des PPTE :

La République du Congo atteindra vraisemblablement d'ici la fin de 2005 le point de décision au titre de l'initiative en faveur des PPTE une fois qu'elle aura établi de bons antécédents dans le cadre d'un programme financé par la FRPC, approuvé par le Conseil d'administration le 6 décembre 2004.

VIII. Évaluation des sauvegardes :

La BEAC est la banque centrale commune des États de l'Afrique centrale, dont la République du Congo est membre. L'évaluation des sauvegardes de la BEAC, qui a été achevée le 30 août 2004, a révélé que cette dernière a pris certaines mesures afin de renforcer son cadre des sauvegardes depuis l'évaluation de 2001, mais qu'elle doit réaliser d'autres progrès dans des domaines clés.

Les principales recommandations de l'évaluation qui s'appliquent à la BEAC en tant qu'institution sont les suivantes : i) la préparation des états financiers en stricte conformité avec un cadre comptable mondialement reconnu, soit, dans un premier temps, les lignes directrices de la BCE; ii) la publication des états financiers complets et du rapport de l'auditeur à compter de l'exercice 2003; iii) l'établissement de lignes directrices officielles, approuvées par le Conseil d'administration, régissant l'octroi d'avances exceptionnelles aux pays membres par le gouverneur de la BEAC; iv) l'examen annuel, par la Direction de l'audit interne de la BEAC, du processus de transmission au FMI des données relatives aux programmes des pays membres; v) adoption d'une approche d'audit fondée sur une analyse des risques, et parachèvement d'une charte pour la Direction de l'audit interne; vi) suivi systématique des recommandations relatives au système de contrôles internes de la BEAC devant être coordonné avec la Direction de l'audit interne, et présentation de rapports périodiques au comité d'audit et au gouverneur de la BEAC.

Le rapport d'évaluation renferme d'autres recommandations prioritaires qui ont trait aux relations avec les pays membres : i) afin d'éviter une apparente dérogation à ses statuts et d'assurer la transparence de la communication des réserves par les pays membres, la BEAC devrait préciser à ces derniers dans quelles circonstances ils sont autorisés à détenir des réserves hors banque centrale; ii) la BEAC et ses pays membres sont encouragés à mettre en place un mécanisme destiné à prévenir les impayés envers le FMI et à faciliter le respect des échéances en procédant à des achats anticipés de DTS et en donnant l'autorisation de débiter

le compte DTS du membre; iii) la BEAC devrait coopérer avec ses membres afin de faire le rapprochement des soldes des comptes du Trésor et de s'assurer que ceux-ci concordent avec les soldes qu'elle a communiqués relativement au crédit à l'État.

IX. Régime des changes :

La monnaie du Congo, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux fixe de 655,957 francs CFA pour 1 euro. Le 15 juillet 2005, le taux du franc CFA était de 789,350 francs CFA pour 1 DTS. Le Congo n'assujettit à aucune restriction les paiements et transferts au titre des transactions internationales courantes.

X. Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec le Congo ont lieu selon le cycle normal de 12 mois. Les entretiens au titre des consultations de 2003 ont débuté à Brazzaville en février 2004 et se sont terminés à Washington en mars de la même année. Le Conseil d'administration a examiné le rapport des services du FMI (EBS/04/59, 17/05/04) le 10 juin 2004.

XI. Participation au PESF :

Sans objet

XII. Assistance technique :

Objet	Département	Fonctionnaires	Date
Modernisation des administrations de l'impôt et des douanes	FAD	Gilles Montagnat-Rentier, Eric Lesprit et Ahmed Boilil	Février 2004
Mission de suivi	FAD	M. Lepage	Novembre 2003
Classification budgétaire fonctionnelle	FAD	MM. Bouley, Hélice et Lepage	Octobre 2003
Statistiques plurisectorielles	STA	MM. Marie et Maiga, et M ^{mes} Fisher, Matei, Razin et Balvani	Mai 2002
Expert résident en statistiques	STA	M. Sin	Depuis octobre 2001
Balance des paiements	STA	M. Fiévet	Juin 2001
Budget, impôts et douanes	FAD	MM. Bouley, Moussa, Brik et M ^{me} Tricoire	Avril-mai 2001
Expert résident en fiscalité	FAD	M. Laurent	1995-97
Administration de l'impôt	FAD	M. Grandcolas	Novembre 1995-avril 1996

Objet	Département	Fonctionnaires	Date
Administration de l'impôt	FAD	MM. Grandcolas et Castro	Novembre 1994
Budget, classification des dépenses			Demande en cours d'examen

XIII. Représentant résident :

Un représentant résident principal, qui a pris ses fonctions en septembre 1995, a été rappelé au siège peu après le début de la guerre civile en juin 1997. Un nouveau représentant résident devrait entrer en fonction en septembre 2005.

République du Congo
Relations avec le Groupe de la Banque mondiale
(Au 7 juin 2005)

Introduction

1. Le présent appendice souligne tout d'abord l'importance que le gouvernement de la République du Congo accorde à l'efficacité du partenariat avec les créanciers extérieurs, les bailleurs de fonds et les investisseurs étrangers. Puis, il résume la stratégie et les activités du Groupe de la Banque mondiale (IDA, SFI et AMGI) en République du Congo. Enfin, il décrit les domaines de collaboration spécifiques entre le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Partenariat dans le cadre de la stratégie de développement de la République du Congo

2. Trois conflits civils successifs (1993, 1997 et 1998–99), aggravés par trois décennies de mauvaise gestion dans un contexte de dirigisme économique, représentent un lourd tribut pour la République du Congo. En effet, le pays a ainsi été privé d'assistance financière internationale pendant une bonne partie des années 1990. Durant cette période, la lutte armée a été attisée par la pauvreté et vice-versa, de sorte que le Congo a illustré le cercle vicieux de la guerre : chaque conflit a entraîné un recul de l'économie et a exacerbé les tensions sociales, ce qui a accru le risque de reprise des hostilités.

3. En août 2001, la République du Congo a réglé tous les arriérés au titre du service de sa dette envers la Banque mondiale et le FMI, ce qui a pavé la voie à la reprise des activités de prêt. En 2001, l'IDA et le FMI sont intervenus : i) l'IDA a mis de l'avant un programme comportant des prêts et d'autres services pour les 12 à 24 mois suivants, qui est décrit dans une stratégie d'appui transitoire, et a mis à jour cette stratégie en 2003; ii) le Congo a également bénéficié d'une série de programmes suivis par le FMI en vue d'en arriver à un programme triennal financé par un accord FRPC. Lors d'une réunion tenue à Paris en septembre 2004, les bailleurs de fonds se sont engagés à verser au Congo une assistance financière de 443 millions de dollars EU au cours des prochaines années.

4. La stratégie de développement du gouvernement congolais, qui a été énoncée dans le DSRP intérimaire transmis à la Banque mondiale et au FMI le 5 octobre 2004, a cinq grands objectifs : i) consolider la paix et la bonne gouvernance; ii) soutenir la stabilité macroéconomique et exploiter davantage le potentiel de croissance des secteurs névralgiques; iii) améliorer l'accès aux services sociaux; iv) remettre en état les infrastructures et les agrandir; v) intensifier la lutte contre le VIH/sida. Les conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI ont approuvé une note consultative conjointe sur le DSRP intérimaire en décembre 2004.

Stratégie et prêts du Groupe de la Banque mondiale (IDA, SFI et AMGI)¹

5. **Stratégie globale.** Le 1^{er} juillet 2001, la Banque a repris son aide au Congo dans le cadre d'une stratégie d'appui transitoire, qui lui permet de bénéficier de divers prêts pour une période de 12 à 24 mois : un crédit de redressement économique au titre de l'aide aux pays sortant d'un conflit, un crédit de reconstruction des infrastructures, un crédit de démobilisation et de réinsertion d'urgence, un crédit de renforcement des capacités pour la transparence et la gouvernance et un crédit d'urgence de reconstruction et d'appui aux collectivités (voir ci-dessous).

Assistance financière dans le cadre de la stratégie d'appui transitoire

6. Le Conseil d'administration a approuvé un **crédit de redressement économique au titre de l'aide aux pays sortant d'un conflit** de 30 millions de DTS (37,6 millions de dollars EU) le 31 juillet 2001. Ce crédit, qui a été versé en août 2001, a pour but d'aider le Congo à mettre en œuvre d'importantes réformes structurelles, à mieux gérer les ressources budgétaires, ainsi qu'à améliorer la gouvernance et la transparence dans le secteur pétrolier. Le projet a été réalisé avec succès, et le crédit a expiré le 30 juin 2004.

7. Le **crédit de reconstruction d'urgence des infrastructures et d'amélioration des conditions de vie** a été approuvé par l'IDA le 2 mai 2002. Ce crédit de 32,2 millions de DTS (40 millions de dollars EU) est entré en vigueur en décembre 2002. Il vise à faciliter la remise en état à long terme des infrastructures essentielles (chemin de fer; routes urbaines, interurbaines et rurales; canalisations d'évacuation des eaux usées).

8. L'IDA a commencé à soutenir la démobilisation au moyen d'un **crédit de démobilisation et de réinsertion d'urgence** de 4,0 millions de DTS (5 millions de dollars EU), qui a été approuvé le 31 juillet 2001. Ce projet vise à étayer les efforts de consolidation de la paix au Congo, ainsi qu'à proposer des options de réintégration aux anciens combattants qui sont venus grossir les rangs des chômeurs après la signature de l'accord de cessez-le-feu.

9. Le **crédit de renforcement des capacités pour la transparence et la gouvernance**, qui s'élève à 5,6 millions de DTS (7 millions de dollars EU) a été approuvé le 7 février 2002. Il met l'accent sur des questions fondamentales, soit l'efficacité, la transparence et la gouvernance dans les opérations pétrolières et les opérations de gestion financière, ainsi que sur la privatisation des entreprises publiques. La coordination générale est assurée par un comité interministériel de mise en œuvre des réformes, et un comité technique interinstitutions. Le projet se déroule comme prévu, et ses objectifs de développement ont été atteints. Le crédit doit expirer le 31 décembre 2007.

10. Le **crédit d'urgence de reconstruction et d'appui aux collectivités** a été approuvé le 24 juin 2003. Ce crédit, qui s'élève à 20,3 millions de DTS (41 millions de dollars EU), vise à

¹ Le bureau-pays de Brazzaville a été rouvert, et son directeur est entré en fonction en mai 2001.

soutenir le Congo au tout début du processus de décentralisation et de renaissance des collectivités. Le projet vise principalement à aider les collectivités installées dans de petites localités ou dans des régions rurales (à l'extérieur de Brazzaville et de Pointe-Noire) à se relever. Le crédit est opérationnel depuis le 16 septembre 2003 et est en partie financé par des dons (jusqu'à 13 millions de dollars EU).

11. **Le programme d'assistance financière a été complété par plusieurs dons**, notamment par le Fonds post-conflit (FPC). Cela comprend i) un don de 915 000 dollars EU pour l'élaboration de la stratégie d'appui transitoire de 2001 (projet approuvé en 1998 et réalisé par l'Agence de développement française et l'Union européenne); ii) un don de 1 million de dollars EU à l'action communautaire pour la réintégration et le rétablissement des jeunes et des femmes (projet approuvé en 2001 et réalisé par le Programme des Nations Unies pour le développement); iii) un don de 708 000 dollars EU du Fonds japonais de développement social à la mise en œuvre d'un projet d'action communautaire pour la réintégration et le rétablissement; iv) un don de 300 000 dollars EU du Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques qui a été affecté à la préparation des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (projet approuvé en 2003); ce projet vise à accroître la capacité institutionnelle de suivi des indicateurs de pauvreté. Les dons FPC ont joué un rôle capital dans la reprise de l'aide au Congo, en cela que les ressources nécessaires ont été affectées à l'élaboration de stratégies et qu'un soutien ciblé a pu rapidement être apporté aux groupes qui ont souffert de la guerre.

Mise à jour de la stratégie d'appui transitoire

12. Le Conseil d'administration a discuté de la mise à jour de la stratégie d'appui transitoire le 8 août 2003. La nouvelle stratégie vise à étayer les efforts déployés par le gouvernement pour sortir le pays du cercle vicieux de la guerre grâce à un nouveau programme qui assure la continuité du soutien de la Banque et qui fait fond sur les progrès réalisés au cours des deux dernières années au chapitre de la paix, de la réconciliation politique et de la reprise économique. La stratégie d'appui transitoire a également pour objectif de consolider et d'approfondir ces réformes dans le cadre du DSRP, en vue d'aboutir à une SAP formelle dès que les conditions le permettent.

13. La stratégie d'appui transitoire prévoit un programme de prêts qui englobe un crédit de redressement économique, un projet VIH/sida, un projet dans le domaine de l'éducation et un projet multisectoriel d'amélioration des infrastructures et de facilitation du commerce (voir ci-dessous). À plus long terme, un deuxième crédit de redressement économique, un projet de redressement de l'agriculture et de réfection des routes rurales, un projet de développement du secteur privé, et un projet de démobilisation et de réintégration sont envisagés.

Assistance financière dans le cadre de la mise à jour de la stratégie d'appui transitoire

14. Un **crédit de redressement économique** équivalant à 30 millions de dollars EU a été approuvé par le Conseil d'administration le 7 décembre 2004. Le crédit met l'accent sur la transparence dans le secteur pétrolier, l'amélioration de la gestion de la dette intérieure et l'accroissement de l'efficacité des investissements publics. Il couvre une période de 18 mois et

sera versé en deux tranches. La première tranche a été décaissée dès l'approbation du crédit, et la deuxième le sera lorsque i) le plan d'action de la Société nationale pétrolière du Congo (SNPC) visant à accroître la transparence dans le secteur pétrolier aura été exécuté avec succès; ii) le gouvernement se sera entendu avec ses créanciers commerciaux intérieurs sur l'application d'un facteur d'actualisation commun à l'encours du stock de la dette, qui a été évaluée par des auditeurs indépendants; iii) le gouvernement aura adopté et mis en œuvre un plan d'action en vue de réformer et d'améliorer la gestion de son programme d'investissement public autofinancé, et aura soumis la version provisoire de ce plan pour les exercices financiers 2006–07 à l'examen de l'IDA.

15. Le **projet sur le VIH/sida et la santé** vise à atténuer l'impact négatif de la pandémie sur le développement socioéconomique de la République du Congo. Le crédit équivalant à 19 millions de dollars EU a été approuvé le 20 avril 2004. Ses objectifs de développement consistent à soutenir le gouvernement dans les efforts qu'il déploie afin de ralentir la propagation du VIH/sida, ainsi qu'à renforcer l'aide et les services aux personnes infectées ou touchées par la maladie. Pour atteindre ces objectifs, le projet : i) apporte son concours aux initiatives de la société civile et des collectivités axées sur la prévention du VIH/sida et les soins; ii) rend plus accessible le traitement des infections opportunistes; iii) assure des soins et un soutien aux personnes atteintes du VIH/sida; iv) s'occupe des orphelins et des autres enfants très vulnérables; v) vise à prévenir la transmission de la maladie dans les groupes à risque élevé. Le crédit expirera en 2009.

16. Le Conseil d'administration a approuvé un projet de **soutien à l'éducation de base** le 23 septembre 2004. Ce crédit de 20 millions de dollars EU vise à aider le Congo à atténuer les effets de la crise que traverse le secteur de l'éducation, de même qu'à jeter les bases d'un solide programme sectoriel à moyen et à long termes. Le projet proposé comprend quatre volets : i) développer les capacités du Ministère de l'éducation; ii) remettre en état l'infrastructure scolaire, qui a été endommagée durant la guerre ou qui s'est détériorée, faute d'entretien; iii) améliorer la qualité de l'enseignement en mettant l'accent sur la formation des maîtres et l'utilisation de meilleurs manuels scolaires et guides pédagogiques et en garantissant l'accès aux ouvrages essentiels à tous les élèves; iv) apporter un soutien aux jeunes non scolarisés et aux populations vulnérables en leur offrant des programmes de formation, d'alphabétisation et d'apprentissage du calcul. Le crédit devrait expirer en 2008.

17. La Banque a amorcé la préparation d'un **projet multisectoriel de réfection des infrastructures et de facilitation du commerce** (exercice financier 2005; 23 millions de dollars EU) en vue de répondre aux besoins prioritaires en matière d'infrastructures hydrauliques et électriques urbaines. Le projet financera la réfection des infrastructures matérielles essentielles, et dans le cadre d'un contrat de gestion, confiera au secteur privé l'administration de l'approvisionnement en eau, ainsi que la facturation des services d'électricité et la perception des recettes. La participation du secteur privé et une tarification adéquate contribueront à améliorer la gestion de ces secteurs, et à consolider leurs assises financières.

Services autres que les prêts

18. En parallèle aux activités susmentionnées, la Banque a procédé à la revue de la gestion des dépenses publiques, et a amorcé une étude sur la gestion des ressources naturelles, de même qu'une analyse du marché du travail. Ces efforts devraient aider le pays à s'occuper de deux aspects fondamentaux de la gestion économique, soit la transparence et l'efficacité.

19. Dans le contexte de l'initiative PPTE, une analyse de soutenabilité de la dette est en préparation. D'autres services ont également été planifiés pour les exercices financiers 2005 et 2006 : i) une note de politique agricole; ii) une enquête sur le secteur forestier; iii) une évaluation du cadre juridique et judiciaire; iv) une évaluation du système de marchés publics et de la responsabilité financière du pays.

SFI

20. La SFI n'a pas d'investissement au Congo. Elle a échangé sa participation dans l'exploitation d'un champ pétrolier en échange d'une participation dans le promoteur, une société sud-africaine. Ses investissements dans le secteur forestier ont été liquidés. La SFI pourrait apporter son soutien à la restructuration du secteur financier, l'expansion des PME, la reconstruction des infrastructures et le développement des secteurs pétrolier et minier.

AMGI

21. Le Congo a contribué à l'augmentation générale de capital en mars 2003. L'AMGI n'a pas d'engagement en République du Congo, et aucune demande n'a été présentée. Cependant, les secteurs de l'électricité et des télécommunications suscitent de l'intérêt chez les investisseurs.

Collaboration FMI–Banque mondiale dans des domaines spécifiques

22. Les services du FMI et de la Banque mondiale collaborent étroitement pour appuyer des politiques visant à consolider la paix civile et à assurer le redressement du pays après dix années de conflits récurrents, à soutenir la stabilité macroéconomique, à améliorer la gouvernance, à inverser un fléchissement prononcé des indicateurs sociaux et à promouvoir un développement durable. La Banque mondiale et le FMI échangent régulièrement des informations sur l'état d'avancement du programme de réforme et des missions conjointes sont organisées pour examiner les progrès.

Domaines où la Banque mondiale a l'initiative et où le FMI n'intervient pas directement :

- santé et éducation, où deux projets sont en préparation;
- désengagement de l'État des secteurs productifs grâce à la privatisation ou la restructuration des entreprises de services publics et des banques;
- utilisation plus transparente des deniers publics grâce à la réforme des marchés publics et à la mise en place d'une Cour des comptes.
-
- Domaines où la Banque mondiale a l'initiative et où son analyse sert de référence au FMI :
-

- examen de certaines questions relatives au secteur pétrolier, notamment l'audit récemment achevé de la SNPC et le plan d'action de suivi;
- gestion, gouvernance et fiscalité dans le secteur forestier;
- politique sociale;
- aide à la préparation du DSRP;
- secteur bancaire et secteur financier en général;
- examen de la gestion des dépenses publiques;
- évaluation économique des projets d'investissement public de grande envergure.

Domaines où la responsabilité est partagée :

- gouvernance dans le secteur pétrolier;
- usage efficient des ressources publiques;
- mobilisation des recettes pétrolières;
- gouvernance et répercussions budgétaires de gros projets d'investissement;
- travaux préparatoires sur des questions relatives à l'initiative PPTE;
- statistiques et mesure.

Domaines où le FMI a l'initiative et où son analyse sert de référence à la Banque mondiale :

- compétitivité et taux de change;
- politique et administration fiscales;
- droits de douane et politique commerciale.

•

Domaines où le FMI a l'initiative et où la Banque mondiale n'intervient pas directement :

- politique budgétaire;
- politique monétaire;
- régime des paiements extérieurs;
- mobilisation des recettes non pétrolières;
- statistiques macroéconomiques.

**RÉPUBLIQUE DU CONGO — TABLEAU DES INDICATEURS COURANTS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE LA SURVEILLANCE
Au 8 juillet 2005**

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Périodicité de l'établissement des données ⁶	Périodicité de la communication des données ⁶	Fréquence de publication ⁶
Taux de change	7/06/05	7/06/05	Q	Q	Q
Reserves internationales (actifs et passifs) des autorités monétaires ¹	Mars 2005	Mai 2005	T	T	T
Monnaie centrale	Avril 2005	Junin 2005	M	M	M
Masse monétaire au sens large	Mai 2005	Mai 2005	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Mars 2005	Mai 2005	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Avril 2005	Mai 2005	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Mai 2005	Mai 2005			M
Indice des prix à la consommation	Mars 05	Mai 2005	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	Mars 05	Mai 05	T	T	T
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	Mars 05	Mai 05	T	T	T
Solde extérieur courant	2003	Fév. 2004	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	2003	Fév. 2004	A	A	A
PIB/PNB	2004	Mai 2004	A	A	A
Dette extérieure brute	Mars 05	Mai 2005	T	T	T

1 Y compris les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

2 Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

3 Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

4 Les administrations publiques comprennent l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extra-budgétaires et caisses de sécurité sociale), les États fédérés et les administrations locales.

5 Y compris la composition par monnaie et par échéance.

6 Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), non disponible (ND).

Déclaration du représentant des services du FMI sur la République du Congo
Réunion du Conseil d'administration 05/69
1^{er} août 2005

1. La présente déclaration décrit l'évolution de la situation de la République du Congo depuis la diffusion du rapport des services du FMI sur la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (EBS/05/110, 19/7/05). Elle ne modifie pas les grandes lignes de l'évaluation des services du FMI.
2. Les cinq mesures préalables relatives à la réforme et à la transparence du secteur pétrolier, à la réforme du secteur bancaire et à la gestion des finances publiques ont été prises :
 - Les audits des coûts pétroliers pour 2003 inhérents à tous les contrats de partage de production (conformément aux modalités définies dans ces contrats) ont été effectués par des cabinets d'audit de réputation internationale et selon les normes internationales, et les rapports ont été présentés au gouvernement. Les auditeurs ont vérifié l'admissibilité des déductions, ainsi que l'exécution d'autres modalités des contrats. Ils ont conclu que des compagnies pétrolières ont omis de verser des bénéfices importants à l'État; les autorités ont amorcé des négociations avec les sociétés en cause afin qu'elles effectuent les versements échus.
 - Un cabinet d'audit de réputation internationale a rapproché le montant des recettes pétrolières déposées dans les comptes bancaires de l'État, qui est inscrit dans les rapports de certification trimestriels, et les recettes pétrolières totales figurant dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) pour 2003 et 2004. Les auditeurs ont fait remarquer qu'ils n'ont pas eu accès aux originaux de certains documents pour vérifier l'exactitude de certains renseignements fournis par les autorités. Les rapports, qui sont publiés sur le site internet du Ministère de l'économie et des finances (www.mefb-cg.org), font état d'écarts considérables entre les recettes pétrolières dues à l'État et les recettes inscrites dans le TOFE (d'environ 2 % du PIB en 2003 et de 5 % du PIB en 2004). D'après ces rapports et l'information transmise ultérieurement par les autorités, les écarts sont attribuables aux facteurs suivants : i) les rentrées sont comptabilisées sur la base des encaissements dans le TOFE, alors que l'auditeur a estimé les recettes pétrolières dues à l'État sur la base des droits constatés; ii) les coûts des opérations financières exécutées par la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) pour le compte de l'État sont déduits des rentrées inscrites au TOFE, mais ne sont pas retranchés des recettes pétrolières estimées par les auditeurs; iii) le prix utilisé par les auditeurs pour établir la valeur des ventes de pétrole de l'État diffère, parfois dans une large mesure, du prix de vente effectif et comptabilisé dans le TOFE (encadré 2 du rapport des services du FMI); iv) des prêts à court terme gagés sur le pétrole (autorisés par le programme) que l'État a contractés ne figurent pas au TOFE. Les services du FMI entameront prochainement des discussions approfondies sur cette question avec les autorités.
 - En vue d'améliorer le recouvrement des prêts, le gouvernement a dressé une liste des principaux débiteurs défaillants du système bancaire congolais, à partir des

renseignements fournis par la *Centrale des Risques*; cette liste a été transmise aux établissements bancaires et au Trésor public.

- Le gouvernement a signé un contrat avec un cabinet d'audit de réputation internationale afin que les opérations de la raffinerie nationale de pétrole pour 2003 et 2004 fassent l'objet d'un audit externe annuel. Ces audits devraient être terminés à la fin de décembre 2005.
- En vertu d'un décret adopté le 29 juin 2005, le gouvernement a mis en place un nouveau barème de prix pour les produits pétroliers raffinés qui s'est traduit par : i) une augmentation de 115 francs CFA/litre du prix du carburant vendu aux transporteurs aériens internationaux, ii) une augmentation de 40 francs CFA/litre du prix du gazole vendu aux transporteurs maritimes internationaux, iii) une réduction des marges de 25 % (transports, entreposage, distribution et marketing) dans le barème de prix.

3. De plus, la mise en œuvre des mesures structurelles était généralement satisfaisante à la fin de juin 2005. Le gouvernement a établi et soumis au FMI un tableau de suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté engagées en 2004 (critère de réalisation structurel). La SNPC a établi des tableaux des ressources et emplois couvrant les opérations consolidées du Groupe SNPC (repère structurel). Au terme d'une évaluation préliminaire, les services du FMI sont d'avis que la couverture de ces tableaux devrait être augmentée. Par ailleurs, le rapport de certification des recettes pétrolières pour le premier trimestre de 2005 a été publié sur le site internet du gouvernement (repère structurel); le rapport signale que le produit d'une livraison de pétrole effectuée à la fin de mars 2005 (qui avoisinerait 19 milliards de francs CFA) n'avait pas encore été versé au Trésor à la fin de juin — cette livraison semble faire l'objet d'un contentieux. Les auditeurs ont fait remarquer que les données d'un des exploitants demeurent insuffisantes (encadré 2 du rapport des services du FMI), et que, contrairement aux années antérieures, ils n'ont pas eu accès aux relevés bancaires pour vérifier les rentrées de trésorerie de l'État.

4. Les autorités ont poursuivi leurs efforts de normalisation des relations avec les créanciers extérieurs. Elles ont indiqué que des accords bilatéraux ont été conclus avec tous les créanciers du Club de Paris. Au premier semestre de 2005, elles ont eu des entretiens avec des créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris qui se sont montrés, en principe, disposés à accorder un allègement de la dette du Congo au point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée. Des entretiens avec les autres créanciers bilatéraux officiels sont prévus pour août 2005. La dernière réunion entre les autorités et le comité de coordination du Club de Londres a eu lieu en juillet 2005, et les deux parties ont convenu de poursuivre les discussions prochainement. En outre, d'après l'information fournie par les autorités, le Congo était à jour dans le service de sa dette extérieure envers les créanciers multilatéraux et ceux du Club de Paris à la fin de juin 2005.

5. En ce qui a trait à l'exécution budgétaire, les données provisoires (fin de mai 2005) donnent à penser que les dépenses ont été maîtrisées et que la mobilisation des recettes non pétrolières est demeurée forte. Cependant, les recettes pétrolières étaient quelque peu inférieures au taux de mobilisation mensuel prévu pour le deuxième trimestre de 2005.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Communiqué 05/181 (F)
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
3 août 2005

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI a terminé la première revue
de l'accord FRPC pour la République du Congo et a approuvé
un décaissement de 11,41 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la première revue de l'accord FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance) de 54,99 millions de DTS (environ 84,4 millions de dollars EU) en faveur de la République du Congo (voir [communiqué 04/262](#)). L'achèvement de la première revue permet de décaisser un autre montant de 7,86 millions de DTS (quelque 11,41 millions de dollars EU), ce qui porte le total des tirages effectués au titre de l'accord à 15,72 millions de DTS (quelque 23,47 millions de dollars EU).

Au terme de la revue, le Conseil a consenti à une dérogation pour la non-observation d'un critère de réalisation quantitatif lié au seuil de paiement des arriérés extérieurs et d'un critère de réalisation structurel lié à l'achèvement des audits externes des coûts pétroliers inhérents aux contrats de partage de production pour 2003. Le Conseil a également approuvé la modification d'un critère de réalisation quantitatif (paiement des arriérés extérieurs).

À l'issue de l'analyse des résultats économiques de la République du Congo par les administrateurs le 1^{er} août 2005, M. Agustín Carstens, Directeur général adjoint et Président du Conseil par intérim, a déclaré ce qui suit :

«Le programme à moyen terme de la République du Congo, (ci-après le «Congo»), qui est appuyé par un accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), est bien amorcé. La sécurité s'améliore, maintenant que le programme gouvernemental de démobilisation des anciens combattants est en cours, malgré certains retards dans sa mise en œuvre.

«Les résultats macroéconomiques se sont améliorés depuis un an et demi. Une meilleure gestion de l'économie, alliée à une conjoncture internationale exceptionnellement favorable — tout particulièrement la forte hausse des prix du pétrole — s'est traduite par une accélération de la croissance économique et un redressement marqué du solde budgétaire et du solde extérieur courant. Cependant, l'inflation a augmenté en 2004, principalement en raison des interruptions de la liaison ferroviaire entre Pointe-Noire et Brazzaville qui ont perturbé les approvisionnements, et les banques ont continué à octroyer du crédit avec prudence au sein d'un système qui demeure fragile.

«L'amélioration de la gouvernance doit également être saluée. Mentionnons les mesures visant à accroître la transparence des opérations du secteur pétrolier, par exemple la publication dans son intégralité du rapport d'audit pour 2003 de la société nationale du pétrole et des rapports trimestriels de certification des recettes pétrolières.

«Malgré ces récents progrès, le Congo demeure confronté à des défis de taille. Il doit combler les lacunes structurelles de secteurs clés de l'économie, notamment les banques, l'électricité et les produits pétroliers raffinés, et s'attaquer à la pauvreté généralisée en tentant de réaliser les objectifs de développement du Millénaire. Pour relever ces défis, le pays doit privilégier des réformes structurelles et une gestion macroéconomique prudente. Dans ce contexte, les autorités prévoient d'utiliser les recettes pétrolières qui excèdent les prévisions budgétaires pour accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté, accélérer le règlement des arriérés envers les créanciers extérieurs, et normaliser les relations avec les créanciers intérieurs. Des mesures ont également été prises afin de renforcer la gestion des finances de l'État et la surveillance des dépenses publiques, et d'améliorer le climat des affaires et le cadre global de gouvernance.

«Afin d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les dépenses de lutte contre la pauvreté seront augmentées d'environ 1 % du PIB en 2005 par rapport au programme original. Certains des défis susmentionnés ont déjà fait l'objet de mesures cette année, et des ressources supplémentaires seront affectées aux secteurs prioritaires mentionnés dans le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté.

«D'après une analyse provisoire de la viabilité de la dette réalisée par les services du FMI et de la Banque mondiale, la charge de la dette extérieure du Congo continuerait d'excéder le seuil de l'initiative PPTE même après application des mécanismes classiques d'allègement de la dette. Par conséquent, le Congo serait vraisemblablement admissible à une assistance rapide au titre de l'initiative PPTE renforcée, dans la mesure où son programme macroéconomique appuyé par l'accord FRPC demeure sur la bonne voie. L'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée permettrait d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; cependant, il conviendrait de remédier aux contraintes de capacité avec l'assistance technique du FMI et des bailleurs de fonds afin que les ressources puissent être absorbées».

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI pour les pays à faible revenu. Les programmes appuyés par la FRPC reposent sur des stratégies nationales de réduction de la pauvreté qui sont adoptées à l'issue d'un processus participatif impliquant la société civile et les partenaires au développement. Ces stratégies sont présentées dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). L'objectif est d'assurer que les programmes appuyés par la FRPC sont conformes à un vaste ensemble de politiques économiques propres à stimuler la croissance et à faire reculer la pauvreté. Les prêts au titre de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0,5 % et sont remboursables sur dix ans avec une période de grâce de cinq ans et demi sur les paiements du principal.

Déclaration de M. Ondo Maïne sur la République du Congo
Réunion du Conseil d'administration 05/69
1^{er} août 2005

Introduction

Au nom des autorités congolaises, je tiens à remercier la direction et les services du FMI de l'appui constant et des conseils fournis à la République du Congo dans le cadre du programme actuel et de ceux qui l'ont précédé. Les autorités congolaises se félicitent de la première revue de l'accord au titre de la FRPC et espèrent que, en reconnaissance des progrès réalisés sur le plan de la consolidation de la paix et de la sécurité, de la stabilité macroéconomique et de l'approfondissement des réformes structurelles, de l'appropriation accrue de la mise en œuvre du programme et du DSRP-I, le Congo atteindra le point de décision d'ici la fin de l'année. Les réalisations des programmes de référence successifs et du nouveau programme triennal soutenu par la FRPC ont été rendues possibles par l'appui d'autres partenaires pour le développement, et ont comme objectif une croissance économique reposant sur de larges assises, une condition essentielle à la réduction de la pauvreté.

Les plus hautes sphères des autorités congolaises sont conscientes des grands défis auxquels le pays est confronté, notamment la nécessité de combler les lacunes structurelles dans le secteur bancaire, la filière des produits pétroliers raffinés et le secteur de l'électricité. À cet égard, j'aimerais souligner que les autorités ont pris les cinq mesures préalables relatives au secteur pétrolier et au secteur bancaire, ainsi qu'à la gestion des finances publiques. Les autorités congolaises sont déterminées à maintenir la paix et la stabilité dans le pays, afin de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques, structurelles et sectorielles judicieuses, qui assureront la stabilité macroéconomique, réduiront la pauvreté et renforceront les capacités des institutions. De plus, elles sont résolues à consolider les progrès réalisés au chapitre de la gouvernance et de l'obligation de rendre compte, qui les aideront à relever les défis de taille qui les attendent. Elles auront également besoin du concours de la communauté internationale pour accroître les capacités administratives et institutionnelles du pays.

Le Congo a obtenu des résultats généralement satisfaisants du 1^{er} octobre 2004 à la fin de mars 2005, dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FRPC, qui a été approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2004. Cependant, les autorités congolaises demandent une dérogation pour la non-observation des critères de réalisation relatifs au paiement des arriérés extérieurs et aux audits externes des coûts pétroliers pour 2003, ainsi que la modification d'un critère de réalisation, aux fins de l'achèvement de la première revue. Elles s'engagent à continuer à mettre en œuvre des politiques et des réformes solides, et savent qu'il est important de créer un cadre propice à l'essor du secteur privé.

Synthèse et évolution récente de la situation

Les administrateurs ne sont pas sans savoir que le Congo a connu dix ans d'instabilité politique et trois guerres civiles dans les années 1990, qui se sont traduites par d'importantes pertes de vie humaine et qui ont eu des conséquences socio-économiques défavorables. Depuis l'arrêt des hostilités en 1999, les autorités ont profité de l'amélioration du climat politique pour prendre des mesures destinées à restaurer la stabilité macroéconomique. Les programmes de référence ont été déterminants à cet égard. Avec la consolidation de la paix, l'économie a repris de la vigueur durant la période post-conflit, non seulement grâce à une meilleure gestion macroéconomique, mais également à la montée des prix du pétrole. En moyenne, le PIB réel non pétrolier s'est accru de quelque 9 ½ % par an pendant la période 2000–04, grâce au redressement des secteurs de l'agriculture, du commerce et des transports. Mentionnons également le repli de l'inflation, qui a été favorisé par la tendance à l'assainissement des finances publiques, la plus grande fiabilité de l'offre et le raffermissement de l'euro face au dollar EU. Malgré quelques ratés dans la mise en œuvre des réformes économiques prévues par les programmes de référence de 2001–03, les autorités congolaises ont démontré leur détermination à rompre avec la gestion économique du passé et affichent un solide bilan de mise en œuvre des programmes depuis la fin de 2003.

Finances publiques — La position budgétaire s'est améliorée grâce à un contrôle plus serré des dépenses, à la vigueur des recettes pétrolières et à la mobilisation des recettes non pétrolières. Les autorités ont pris des mesures afin de centraliser une bonne part des recettes et des dépenses de l'État dans le budget et ont amélioré le suivi des recettes pétrolières et des dépenses budgétaires.

Mesures structurelles — Les autorités ont accru la transparence du secteur pétrolier et du secteur des ressources naturelles en général. Elles ont veillé tout spécialement à publier sur internet les rapports trimestriels des recettes pétrolières, la version intégrale du rapport d'audit pour 2003 de la Société nationale pétrolière du Congo (SNPC), les conditions des opérations financières exécutées par la SNPC pour le compte de l'État, ainsi que les contrats de partage de la production en vigueur, ce qui constituait une première en Afrique. Les autorités ont fait part de leur détermination à participer à l'initiative sur la transparence des industries extractives.

Secteur extérieur — Les autorités ont pris d'importantes mesures afin d'améliorer les relations avec les créanciers depuis le début de 2003. De plus, le gouvernement n'a pas contracté de prêt gagé sur le pétrole d'une durée supérieure à un an depuis octobre 2002.

Pour l'ensemble de 2004, le Congo a été avantagé par la conjoncture extérieure, caractérisée par une forte progression des cours du pétrole, qui constitue une des principales exportations du pays. Le PIB réel a recommencé à croître, sous l'effet de termes de l'échange favorables et d'une légère augmentation de la production de pétrole. Bien qu'elle ait un peu augmenté — l'interruption du service ferroviaire entre Pointe-Noire et Brazzaville ayant perturbé les approvisionnements —, l'inflation est demeurée maîtrisée. Par suite de la montée des cours pétroliers, le solde budgétaire et le solde extérieur courant se sont améliorés. Les recettes publiques ont enregistré une forte hausse, qui s'explique par la croissance des prix du pétrole

et le renforcement de l'administration fiscale et douanière, entre autres la refonte du système informatique du bureau de douane de Pointe-Noire. Quant aux dépenses primaires, elles ont été supérieures aux prévisions, en raison d'un problème qui échappait au contrôle des autorités. En effet, en prévision de la baisse du niveau du fleuve Congo, des projets d'investissements devant être réalisés dans le nord lointain ont été amorcés au dernier trimestre de 2004, plutôt qu'au premier semestre de 2005. Le niveau du fleuve Congo baisse parfois lorsque la saison sèche est rude et prolongée.

Les dépenses de lutte contre la pauvreté ont été inférieures aux anticipations en raison du manque de personnel qualifié et des lacunes du système de suivi de l'exécution budgétaire. Les autorités sont résolues à prendre toutes les mesures nécessaires pour corriger ce problème. En ce qui concerne le système bancaire, le gouvernement a temporairement pris le contrôle d'une institution dont la situation était critique afin de protéger les déposants, de veiller au bon déroulement de la restructuration et de préparer sa reprivatisation. Au nombre des autres mesures clés prises par les autorités dans d'autres secteurs, mentionnons l'amélioration de la gouvernance et de la transparence, qui s'exprime concrètement par la publication sur Internet d'information sur la certification trimestrielle des recettes pétrolières, des contrats de partage de la production en vigueur, de même que de larges extraits des audits externes indépendants pour 1999–2001 et 2002 de la SNPC. En outre, un audit externe de la raffinerie nationale de pétrole (CORAF) pour 2002 a été achevé en décembre 2004.

Dans l'ensemble, la République du Congo espère, en reconnaissance des efforts qu'elle a déployés pour améliorer la gestion macroéconomique et la gouvernance, bénéficier d'une assistance au titre de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) avant la fin de l'année, de manière que la lourde charge de sa dette soit plus soutenable et que les dépenses de lutte contre la pauvreté puissent être majorées.

Mise en œuvre du programme soutenu par la FRPC

Le programme du Congo repose sur deux piliers, à savoir le renforcement de la transparence dans la gestion des ressources publiques, en particulier dans le secteur pétrolier, et l'amélioration de la discipline budgétaire. Dans l'ensemble, comme nous l'avons souligné ci-dessus, la mise en œuvre du programme soutenu par la FRPC a donné de bons résultats durant la période à l'étude.

Bien que l'excédent budgétaire primaire ait été inférieur aux prévisions, les repères quantitatifs pour la fin de décembre 2004 ont été respectés. Comme les services du FMI l'ont souligné dans leur rapport, des facteurs indépendants de la volonté des autorités ont joué un rôle. La plupart des critères quantitatifs de la fin de mars 2005 ont été respectés, sauf en ce qui a trait au paiement des arriérés extérieurs, à la fin de décembre 2004 (repère quantitatif) et à la fin de mars 2005 (critère de réalisation quantitatif). Pour ce qui est des critères de réalisation structurels de décembre 2004 et de mars 2005, le Congo en a respecté deux sur trois, notamment l'audit externe de la CORAF pour 2002 et le suivi de l'exécution des dépenses trimestrielles en 2004. La plupart des repères structurels pour décembre 2004 et mars 2005 ont été respectés, notamment la réalisation de l'audit externe de la SNPC pour

2003 et la publication dans son intégralité du rapport sur le site internet du Ministère des finances (www.mefb-cg.org). S'agissant de la CORAF et de la SNPC, les autorités ont pris bonne note des déficiences de leurs méthodes comptables et procédures de contrôle interne et feront le nécessaire pour y remédier.

Cadre macroéconomique à moyen terme et mesures à prendre en 2005

Les prévisions macroéconomiques du scénario de référence (FRPC) pour 2005–07 ont été révisées en fonction de l'évolution récente de la situation, à savoir la montée des prix du pétrole, la réduction de la production de cette ressource, les paiements sur arriérés sur la dette post-date butoir, et l'accroissement des dépenses de lutte contre la pauvreté. Donc, les principaux objectifs macroéconomiques à moyen terme des autorités sont les suivants :

- a) une croissance moyenne du PIB réel de quelque 5,2 %;
- b) un taux d'inflation annuel qui avoisine 2 %;
- c) un excédent primaire qui s'établit en moyenne à 17,7 % du PIB en 2005 et à 10,3 % du PIB en 2006-07;
- d) un excédent du compte courant extérieur qui représente en moyenne environ 3,3 % du PIB.

La révision de la **politique budgétaire** du Congo vise principalement à aider les autorités à accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté, tout en permettant une augmentation de l'excédent budgétaire primaire. Pour libérer l'économie de ses contraintes, et entre autres résoudre les problèmes structurels qui se sont manifestés dans le secteur bancaire, la filière carburant et le secteur de l'énergie, les autorités ont l'intention de soumettre au Parlement un collectif budgétaire pour 2005 dans le courant de l'année. Elles sont également résolues à appliquer une politique de dépenses prudente pour être en mesure d'accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté identifiées dans le DSRP-I. Afin que les fonds publics soient bien utilisés, les autorités congolaises prévoient établir un tableau trimestriel permettant de suivre les différentes étapes du circuit de la dépense, ainsi que d'accélérer les préparatifs en vue de l'adoption d'une classification fonctionnelle des dépenses publiques. De plus, elles prévoient mettre l'accent sur la formation du personnel d'éducation et de santé pour renforcer la capacité d'absorption.

En 2005, les recettes totales devraient excéder la projection, principalement suite à la progression des cours pétroliers. La mobilisation des recettes pétrolières sera encore plus grande grâce au renforcement du processus de certification trimestrielle décrit à l'encadré 2 et à la meilleure commercialisation, de la part de la SNPC, de la production de pétrole qui revient à l'État. La mobilisation des recettes non pétrolières sera favorisée par les réformes administratives, entre autres les mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, ainsi que la restriction des exemptions fiscales discrétionnaires. Il convient également de souligner que les autorités entendent régler les arriérés de paiements intérieurs de façon transparente et équitable et établir un plan d'ici septembre 2005.

La **politique monétaire** continuera d'être exécutée dans le cadre régional de la CEMAC afin que l'inflation demeure maîtrisée et les réserves de change, adéquates. Conscientes du risque d'inflation découlant des entrées de capitaux, étant donné que les cours mondiaux du pétrole devraient demeurer élevés au cours des prochaines années, les autorités demeurent prêtes à

prendre des mesures correctrices, dans le respect des règles actuelles de la CEMAC et de la BEAC.

En ce qui concerne les **objectifs du Millénaire pour le développement**, les autorités mettront l'accent dans l'immédiat sur la réduction de l'extrême pauvreté et la faim, l'éducation primaire pour tous et l'égalité des sexes (tableau 6). Par conséquent, sous réserve qu'elles disposent de ressources additionnelles provenant des recettes pétrolières et de l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée, elles sont disposées à chercher à réaliser les autres objectifs de développement clés.

Réformes structurelles et gouvernance

Les objectifs clés des réformes structurelles ciblant le secteur pétrolier et la gestion des finances publiques qui ont été énoncés dans le programme par un accord FRPC demeureront inchangés. Cependant, les autorités sont également déterminées à s'attaquer aux nouveaux défis structurels auxquels elles sont confrontées dans le secteur bancaire, la filière carburant et le secteur de l'énergie afin de limiter les ponctions budgétaires, ainsi que d'améliorer la reddition de comptes et la transparence.

Dans le **secteur bancaire**, les autorités de la République du Congo reconnaissent la nécessité de remédier à la fragilité du système bancaire. Elles visent principalement à renforcer la discipline de marché et le cadre de gouvernance en matière de prêts. Les mesures qui seront prises à court terme consistent en une surveillance accrue de la COFIPA par la COBAC et un audit de la qualité du portefeuille de la banque. De plus, les résultats de l'audit, ainsi que des mesures de compression des coûts plus énergiques, seront intégrés au plan de restructuration de la banque. Les autorités entendent reprivatiser sans tarder la COFIPA en lançant un appel d'offres ouvert et transparent. Pour ce qui est du recouvrement des prêts improductifs, des mesures visant à accroître la discipline de marché seront prises.

Dans la **filière carburant**, la réduction des pertes et la réforme de la CORAF constituent les principaux objectifs. Afin de limiter les pertes, le gouvernement diminuera les marges et majorera le prix du carburacteur et du gazole; la CORAF adoptera un plan afin de réduire ses coûts d'exploitation; en collaboration avec la Banque mondiale, le gouvernement réalisera une étude stratégique et économique de la CORAF, qui jettera les bases de la restructuration de la société. Les autorités congolaises ont demandé l'aide de la Banque mondiale pour analyser l'impact social de la mise en place d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix dans la filière carburant.

Dans le **secteur de l'énergie**, la réforme du segment de l'électricité se poursuit dans le cadre du projet de remise en état des infrastructures énergétiques et hydrauliques. Les autorités se sont engagées à réduire les pertes de la SNE et leur impact sur le budget de l'État. Les priorités à court terme consistent à redresser la situation financière de la SNE et à accroître sa capacité de recouvrement des factures. Il est prévu d'effectuer un rapprochement des arriérés de la SNE envers la SNEL. L'objectif à moyen terme consiste à augmenter considérablement

le taux de recouvrement des factures d'électricité grâce à des investissements dans de nouveaux compteurs et d'autres appareils.

Les autorités congolaises sont résolues à accroître la **transparence de la gestion des ressources naturelles**. À l'issue de la conférence sur l'initiative sur la transparence des industries extractives tenue à Londres en mars 2005, le Congo a été, par voie de communiqué, désigné comme l'un des neuf pays ayant réussi à gérer leurs recettes pétrolières avec plus de transparence. À court terme, les autorités entendent collaborer étroitement avec l'industrie et la société civile afin de réaliser les objectifs de cette initiative. De plus, elles ont pris des mesures afin que le pays puisse réintégrer le processus de Kimberley, un mécanisme de certification des diamants. Des démarches ont été entreprises auprès d'une société d'étude géologique et minière en vue de la réalisation d'une analyse de la capacité de production de diamants bruts au Congo.

Admissibilité à l'initiative PPTE et analyse de viabilité de la dette

D'après le document provisoire des services du FMI, le pays satisfait manifestement aux critères de l'initiative PPTE renforcée. En effet, classé 144^e sur 177 suivant l'indice de développement des Nations Unies pour 2004, le Congo compte parmi les pays les plus pauvres de la planète et est lourdement endetté. Soixante-dix pour cent des habitants vivraient sous le seuil de la pauvreté, qui est fixé à un dollar par jour. Plus de 50 % de la population active est en chômage, les jeunes étant particulièrement touchés. La situation financière du Congo a été aggravée par une dette extérieure insoutenable. Selon les calculs des services du FMI, il est clair que la dette extérieure demeurerait au-dessus du seuil de l'initiative PPTE, même après application des mécanismes classiques d'allègement de la dette, le ratio VAN de la dette/recettes budgétaires de l'État excédant largement le seuil de 250 % d'après les données de fin 2003. Par conséquent, l'allègement de la dette sera crucial afin que le pays puisse accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les autorités congolaises souscrivent sans réserve au processus d'ajustement et aux objectifs de réduction de la pauvreté. En outre, elles ont obtenu des résultats remarquables dans le cadre du programme. Dans cette optique, elles comptent bien bénéficier de l'initiative PPTE renforcée et atteindre le point de décision en 2005.

Stratégie de réduction de la pauvreté

La préparation du DSRP final se poursuit. Les autorités prendront les mesures suivantes en 2005 : i) renforcer le Comité national de lutte contre la pauvreté ; ii) améliorer la représentation des organisations de la société civile au Secrétariat technique permanent; iii) organiser un séminaire gouvernemental sur la formulation et la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, et proposer des mesures pour répondre aux préoccupations du secteur privé et de la société civile; iv) établir un plan d'action pour la participation efficace des organisations de la société civile, du secteur privé et du parlement dans le processus de préparation et de rédaction du DSRP final; v) réaliser des enquêtes sur les dépenses des ménages, sur la démographie et la santé; vi) élaborer un calendrier détaillé pour la mise en place de la classification fonctionnelle des dépenses publiques.

Étant donné que la mise en œuvre du DSRP-I a été déficiente en 2004 et que la part des dépenses primaires totales correspondant aux dépenses de lutte contre la pauvreté a été quelque peu inférieure à l'objectif, les autorités sont déterminées à recentrer leur attention sur la réduction de la pauvreté et prévoient assurer un suivi trimestriel des dépenses engagées à cette fin.

Les autorités congolaises sont conscientes des contraintes inhérentes à la mise en œuvre du DSRP-I. À cet égard, afin d'assurer une plus grande appropriation du programme, elles demeurent résolues à renforcer le processus de participation.

Conclusion

Les autorités congolaises ont continué à déployer des efforts considérables afin de consolider la paix et la stabilité politique depuis la fin du conflit, qui les ont aidées à dégager un bilan satisfaisant de mise en œuvre de leurs politiques et des réformes.

Les autorités congolaises ont élaboré une stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté, et le DSRP final devrait être achevé d'ici 2006. Elles ont la ferme intention de poursuivre l'étroite collaboration avec leurs partenaires en vue d'assurer une croissance soutenue, de réduire la pauvreté et de renforcer la capacité institutionnelle. Dans ce contexte, les autorités espèrent pouvoir continuer à compter sur l'appui de la communauté internationale afin que le développement économique et la lutte contre la pauvreté reposent sur des assises solides. Le Congo sortant d'une période de conflits, les autorités sont confrontées à d'imposants défis, qu'elles entendent bien relever. Cependant, la lourde charge de la dette constitue une sérieuse entrave au développement. À la lumière des progrès réalisés jusqu'à maintenant, elles espèrent que le Congo bénéficiera d'un allègement de sa dette dans le courant de l'année.